

ARGUMENTAIRE POUR LE MAINTIEN DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE EN FRANCE

RÉDIGÉ PAR UN COLLECTIF DE FAMILLES IEF DU LOIRET

- 10/11/2020 -

IEF45.grainesdemalice@gmail.com

SOMMAIRE

Avant-propos.....	5
Qui sommes-nous ?.....	8
PRÉSENTATION DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE	9
Les raisons de ce choix	9
Les pédagogies utilisées en dehors du CNED	11
La question de la socialisation	12
L'IEF EN CHIFFRES	14
Que représente la population d'enfants instruits en famille?	14
Composition des familles	15
Peut-on dire que le nombre d'enfants instruits à domicile a augmenté ?	15
Quel niveau d'étude pour les parents pratiquant l'instruction à domicile ?	16
Quels sont les chiffres des contrôles ?	16
Que deviennent les enfants instruits en IEF ?	17
L'enseignement privé peut-il suffire à maintenir la liberté d'éducation ?	18
LE CONTRÔLE DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE	19
La Déclaration	20
L'Enquête de la mairie	21
Le contrôle par l'Éducation Nationale	21
L'obligation de scolarisation	22
Les sanctions	22
Les contrôles inopinés	22
L'AMALGAME RADICALISATION & IEF	23
Une étude INFRI	23
La prévention contre la radicalisation n'est pas une lutte contre l'IEF	24
Vers un renforcement des moyens ?	24
La confusion	25

UN PROJET DE LOI LIBERTICIDE	26
Constitution, Droits de l'Homme et Loi de Jules Ferry de 1882	26
Un sentiment d'injustice	28
Défendre la liberté d'expression en France	28
Le député, représentant des citoyens	29
L'INTÉRÊT DE L'IEF, DE SA RICHESSE ET DE SA DIVERSITÉ POUR LA FRANCE	30
Un potentiel de créateurs et d'entrepreneurs	30
La reconnaissance des universités	30
L'IEF, créatrice d'un dynamisme pédagogique	31
Personnalités célèbres issues de l'IEF	32
CONTRAINTE POUR LES ÉCOLES	33
Estimation rapide d'un budget prévisionnel de cette loi	34
Les milliers d'enfants exclus de l'école	35
NOS PROPOSITIONS POUR L'IEF	37
CONCLUSION	38
TÉMOIGNAGES	39
ARTICLES DE PRESSE	76
Bibliographie et références	106

AVANT-PROPOS

LE 2 OCTOBRE 2020, DANS LE CADRE D'UN PROJET DE LOI SUR LE « SÉPARATISME », LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A ANNONCÉ VOULOIR, DÈS LA RENTRÉE 2021, INTERDIRE L'INSTRUCTION EN FAMILLE SAUF NOTAMMENT IMPÉRATIFS DE SANTÉ.

Nous souhaitons par ce dossier vous faire part de notre inquiétude face aux conséquences d'une telle mesure, et vous rappeler quelques chiffres, d'ailleurs principalement issus des administrations françaises.

L'Instruction En Famille (IEF) est un droit. La liberté d'instruction fait d'ailleurs **partie du droit français depuis un siècle et demi** (lois de Jules Ferry) « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ». Cette liberté fondamentale est reconnue aussi par les textes internationaux ratifiés par la France.

- ▶ En France, 0,3 % des enfants instruits le sont en IEF. Les raisons de ce choix sont diverses : choix pédagogiques, itinérance des parents, problèmes de santé de l'enfant, sportif à haut niveau, harcèlement et phobies scolaires, etc. Beaucoup le font simplement parce que c'est l'organisation et le mode de vie qui leur conviennent le mieux à un moment donné de leur vie. Parfois pour seulement une année. Dès lors, tout parent peut se retrouver dans la nécessité de déscolariser un enfant.
 - ▶ Il ne faut pas confondre la situation des enfants non-scolarisés :
 - Parce qu'ils sont décrocheurs ou en situation irrégulière — auquel cas l'action de l'État est requise, notamment pour prévenir les risques de dérégulation sociale.
 - Parce qu'ils sont instruits en famille — auquel cas il s'agit de l'exercice d'une liberté, déjà strictement encadrée sur le plan réglementaire, celle de choisir le mode d'éducation le mieux adapté pour son enfant. C'est une liberté fondamentale pour tous.
 - ▶ À l'opposé de préjugés tels que le « repli sur soi » ou une supposée « emprise » des parents sur les enfants, les familles se réunissent régulièrement pour pratiquer des activités sportives ou participer à des ateliers et sorties pédagogiques, favorisant dès lors la socialisation et une réelle mixité sociale. De plus, les enfants pratiquent souvent plusieurs activités (musique, sports collectifs en clubs, etc.). Et quand, en grandissant, les enfants font le souhait d'intégrer l'école, d'y retourner ou de poursuivre des études, ils s'adaptent en général très bien.
-

L'arsenal réglementaire existant est déjà largement suffisant pour contrôler les familles.

En juin 2020, le ministre de l'Éducation nationale soulignait que : *« La liberté d'instruction en famille a un fondement constitutionnel puissant et qu'on ne peut que reconnaître, et qui est, je pense, positif » (...)* *« À l'heure actuelle, je pense qu'il faut appliquer les règles que nous avons établies dans la loi de 2019 (...). Sur le plan juridique, je crois que nous sommes parvenus à un bon équilibre ».*

En effet, tous les deux ans, **les familles déclarant instruire leurs enfants sont contrôlées par la mairie**, qui demande aux parents la raison de leur choix. Seulement 1,4 % (environ 350 familles) déclarent le faire pour des raisons religieuses, toutes religions confondues. Ce qui, de surcroît, est loin de signifier que les enfants de ces familles sont radicalisés ! Rappelons que la laïcité « n'est pas une conviction, mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public ».

De plus, tous les ans, **l'Inspection académique évalue l'acquisition par ces enfants** du socle commun de connaissances, de compétences et de culture tel qu'il est défini par l'Éducation nationale. Plus de 90 % des contrôles assurés par les inspecteurs de l'Éducation nationale concluent au caractère satisfaisant de l'instruction à l'issue d'une première rencontre avec les enfants et leurs représentants légaux.

Instruction en famille et « radicalisation » : un amalgame infondé.

Le « Vademecum » de l'Éducation nationale d'octobre 2020 précise que : *« Les cas d'enfants exposés à un risque de radicalisation et repérés à l'occasion du contrôle de l'instruction au domicile familial sont exceptionnels ».* D'où proviennent les chiffres d'enfants qui seraient « à risque de radicalisation » avancés par le ministre de l'Éducation nationale : « 2000 à 3000 enfants » (sur France Info en février 2020), devenus « 4000 à 5000 enfants » (sur RTL à la mi-octobre), toujours sans avancer de sources ? Sont-ils une nouvelle fois erronés ?

La radicalisation est un phénomène lié à la dérégulation sociale (isolement, perte de sens et d'estime de soi). Le Sénat l'a bien compris. En juillet 2020, la rapporteure de la **Commission d'enquête sénatoriale sur la radicalisation islamiste** a rejeté une proposition de restriction de l'instruction en famille en expliquant que : *« Des familles ont fait le choix de la scolarisation à domicile sans avoir la moindre velléité d'éloigner leur enfant de la République. À mon sens, il revient plutôt à l'Éducation nationale de veiller à ce que les enfants présentant un risque de radicalisation ne quittent pas l'école. Il ne s'agit pas de supprimer toute liberté de choix aux familles. ».*

Retirer la liberté d’instruction aux familles est une atteinte à une liberté publique qui n’est ni nécessaire, ni adaptée, ni proportionnée.

Faut-il interdire l’école parce que certains membres du personnel ont des comportements portant atteinte à la laïcité (14 % des atteintes signalées en 2019) ? Faut-il restreindre la liberté d’expression parce que certaines personnes ont des propos violents ? Non ! En cas d’abus, l’État doit sanctionner les contrevenants. De plus, empêcher le libre choix de l’instruction en famille n’impacterait pas « seulement » injustement les 50 000 enfants actuellement instruits en famille. Cela placerait aussi d’autorité des centaines de milliers d’enfants en attente de diagnostic ou en souffrance dans une impasse, alors même que l’instruction en famille participe à la résilience du système.

En revanche, l’implication de l’État est vivement attendue :

- ▶ par les parents qui souhaitent scolariser leur enfant handicapé, mais qui trouvent portes closes ;
- ▶ par les 100 000 enfants en situation irrégulière qui se voient parfois refuser l’accès à l’école ;
- ▶ et aussi par les enseignants et les parents d’enfants scolarisés, qui défendent une école de qualité (davantage de liberté pédagogique, une culture de la coopération plutôt que de la compétition entre élèves, des investissements pour de meilleures conditions d’apprentissage).

En conclusion.

En démocratie, la liberté doit rester la règle et la restriction, l’exception. En France, la liberté d’instruction et la liberté d’enseignement sont des droits constitutionnels.

L’amalgame entre instruction en famille et radicalisation est infondé. Nous refusons que l’instruction en famille soit un dommage collatéral du projet de loi « renforçant la laïcité et les principes républicains ». **Nous vous demandons solennellement d’en retirer la mesure visant à supprimer le libre choix de l’instruction en famille pour tous.**

Les enfants
**SONT NOTRE AVENIR,
PRENONS-EN SOIN.**

Qui sommes-nous ?

À la fois inquiets et indignés suite à l'annonce du président Emmanuel Macron au sujet de son projet de loi concernant l'obligation de scolarisation en France, nous, parents d'enfants instruits à domicile, souhaitons vous présenter ce qu'est réellement l'Instruction **En Famille**.

Pratique méconnue, l'instruction en famille (acronyme **IEF**) est déjà encadrée par la loi et nos enfants strictement contrôlés.

Nous refusons que l'IEF, victime de préjugés, soit victime d'un amalgame malheureux et non-fondé avec le radicalisme.

Ce projet de loi visant à limiter strictement l'IEF est à la fois liberticide pour nous parents et pour la France, un recul pour la richesse de la diversité au pays des libertés.

Nous sommes 51 familles du Loiret pratiquant l'IEF ou intéressées par l'IEF, représentant 102 enfants impactés par ce projet de loi dans le Loiret.

	PRATIQUANT L'IEF	INTÉRESSÉES PAR L'IEF
FAMILLES	41	10
ENFANTS	69	16 + 27 de moins de 3ans
TOTAL	102	
MOTIFS PRINCIPAUX	<ul style="list-style-type: none"> • 80% par choix de respect du rythme biologique et d'apprentissage • 26% pour phobie scolaire • 19% pour harcèlement 	

— Sondage réalisé auprès de 51 familles, soit 102 enfants sur les 303 concernés dans le Loiret

PRÉSENTATION DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE :

«L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat ou hors contrat, ou bien, d'assurer eux-mêmes cette instruction. L'éducation est alors réalisée par les parents eux-mêmes ou par une personne de leur choix. Aucun diplôme particulier n'est nécessaire pour assurer l'enseignement. La démarche et les méthodes pédagogiques choisies doivent être présentées à l'inspecteur chargé du contrôle.»

C'est cette loi qui est aujourd'hui appliquée et qui permet aux familles de pouvoir choisir le mode d'instruction de leurs enfants.

Les raisons de ce choix

L'instruction en famille (IEF) est très minoritaire en France et extrêmement méconnue, victime de nombreux préjugés. Pour la comprendre il faut d'abord étudier les raisons qui poussent les parents à faire ce choix :

Les premières raisons sont considérées comme empêchement à la fréquentation d'un établissement scolaire par l'institution, justifiant l'offre d'une modalité adaptée du service public d'éducation :

- ▶ mode de vie itinérant des parents (gens du voyage, bateliers, forains...)
- ▶ enfants dont l'état de santé ou des altérations sources de handicap empêchent la scolarisation
- ▶ enfants dont l'intensité d'une pratique artistique ou sportive de haut niveau est incompatible avec les rythmes et les déplacements scolaires
- ▶ enfants d'expatriés que les parents veulent garder en lien avec le système scolaire français.

Si cet empêchement est reconnu par les autorités locales de l'Éducation nationale, l'enfant peut bénéficier gratuitement des enseignements par correspondance du CNED (Centre National d'Enseignement à Distance), qui suit le programme de l'Éducation nationale.

Les autres raisons ne sont pas considérées comme un empêchement mais comme un choix. Les parents font soit appel à des entreprises privées de cours par correspondance (CPC, CNED à inscription libre et payante), ou bien se chargent eux-mêmes de l'enseignement. Ce sont ces enfants et adolescents ainsi que leur famille, qui font l'objet de **contrôles administratifs spécifiques de l'institution scolaire et des mairies**. Ce sont ces enfants et adolescents que vise la loi d'interdiction de l'IEF.

Les raisons de ce choix sont variables selon les familles :

- ▶ Respecter le rythme d'apprentissage et le rythme de vie de l'enfant
- ▶ lui permettre d'apprendre dans une ambiance détendue et en confiance
- ▶ Lui offrir du temps pour lire, développer sa créativité, inventer
- ▶ Approfondir les sujets qui le passionnent
- ▶ Proposer une pédagogie alternative ou individualisée
- ▶ Lui permettre de retrouver confiance en lui, éviter de le stigmatiser par une étiquette
- ▶ Favoriser la coopération et non l'esprit de compétition
- ▶ Problème de phobie scolaire et/ou de harcèlement scolaire
- ▶ Lui permettre de retrouver ou conserver le goût d'apprendre
- ▶ Encourager sa liberté de pensée
- ▶ ...

Les raisons de faire le choix d'instruire son enfant en dehors d'un établissement sont aussi diverses qu'il y a de familles, mais sont souvent axées autour de valeurs de respect de l'enfant et de pédagogies actives plaçant l'enfant au centre du processus d'apprentissage: la pédagogie souhaitée pour l'enfant ne se trouvant pas accessible, soit géographiquement, soit financièrement, les familles s'engagent dans le processus d'apprentissage de leur(s) enfant(s), conscientes de leurs droits autant que de leurs devoirs, ainsi que des modalités de contrôle existantes.

Le choix de l'IEF pour raison religieuse :

Seulement 1,4% des familles se disent instruire leur enfant en famille pour des raisons religieuses (toutes confession confondues) mais ce n'est pas la raison unique, elle se surajoute aux raisons ci-dessus.

En France, d'autres enfants ne sont aujourd'hui pas scolarisés, sans pour autant être déclarés, ni identifiés comme instruits dans la famille. Il s'agit, d'une part de mineurs étrangers isolés, d'autre part d'enfants vivant dans des conditions d'extrême pauvreté (familles en grande précarité, ROMS, migrants). Ils ne sont sujets d'aucune déclaration, ni d'aucun contrôle, ne sont pas considérés comme instruits en famille, mais non-scolarisés.

Il faut donc veiller à ne pas confondre l'IEF, qui est une instruction à domicile choisie et contrôlée, l'IEF pour empêchement qui permet un accès au CNED réglementé, et la non-scolarisation subie et non déclarée.

Les pédagogies utilisées en dehors du CNED

La pédagogie la plus utilisée reste l'instruction formelle. L'apprentissage est programmé et structuré, en terme d'objectifs, de temps, de matériel, de la même manière que le programme de l'éducation nationale.

Les pédagogies alternatives les plus connues :

- ▶ Montessori, qui s'appuie sur les périodes sensibles de l'enfant pour amener l'apprentissage.
- ▶ Steiner-Waldorf, qui utilise l'art et le rythme des saisons dans l'apprentissage.
- ▶ Freinet, où l'échange, la communication et la coopération sont mis en avant.
- ▶ Reggio, qui met à l'honneur les qualités créatrices de l'enfant.
- ▶ Et Charlotte Mason, l'importance de la nature.
- ▶ Les apprentissages informels sont un autre choix pédagogique en IEF. Ils découlent des questions et centres d'intérêts des enfants, actifs et moteurs de leur instruction.

Notons que l'IEF, est un laboratoire de pédagogies, permettant observations et études, qui enrichissent à leur tour l'école publique permettant un apport pédagogique nouveau :

Libre de ses pédagogies, l'IEF sait expérimenter, se renouveler, s'adapter... autant de choses qui sont moins possibles facilement du côté de l'Éducation nationale, structure beaucoup plus imposante.

Ainsi que le cite Jean Nemo, fondateur de 'La Librairie des Ecoles' existant depuis 15 ans, l'IEF a permis de remettre au goût du jour la connaissance de nombreuses pédagogies au sein de l'Éducation nationale : la méthode Montessori, la méthode syllabique, la méthode Singapour... L'innovation est permise par la diversité des pratiques pédagogiques, le brassage de ces méthodes, et l'esprit d'innovation.

Il en est de même pour les écoles hors-contrat : d'après le rapport du 12 octobre 2020 du sénat.

« Les années 2010 ont connu une très forte augmentation du nombre des demandes d'ouverture d'écoles hors contrat. Cela recouvre pour l'essentiel des situations tout à fait acceptables, car il y a aussi du dynamisme pédagogique - ne diabolisons pas le hors contrat. »

— <https://www.senat.fr/rap/r19-595-1/r19-595-110.html>

La question de la socialisation

Le premier préjugé concernant les familles IEF est que les enfants ne vont pas pouvoir être socialisés correctement. Ce préjugé a la vie dure, mais il faut faire la différence entre collectivisation et sociabilisation :

L'école et la collectivité permettent une sociabilisation horizontale : l'enfant est sociabilisé avec ses pairs (du même âge) ; le groupe devient soutien mais également norme sociale, créant parfois une dépendance par rapport au groupe et méfiance vis-à-vis des adultes (l'autre, celui qui est face au groupe).

—Source : Étude d'Unie Bronfenbrenner

L'IEF permet une sociabilisation verticale : l'apprentissage de la vie en société se fait directement au sein la société, au contact d'adultes et d'enfants de tout âge. L'enfant apprend de tous, tout âges confondus.

Concrètement comment nos enfants se rencontrent-ils ?

- ▶ Les parents de même département se regroupent souvent en association ou collectifs pour permettre à leur enfant de rencontrer d'autres enfants : les après-midis de jeux, sorties culturelles organisées (musées, théâtre, cinéma...) visites, sports collectifs, promenades, repas partagés... permettent de rencontrer des enfants de tous les âges, d'apprendre à vivre ensemble.
- ▶ Les pratiques extra-scolaires de sports et activités artistiques diverses, ainsi que la fréquentation des centres de loisirs permettent de rencontrer des enfants scolarisés.
- ▶ Pour les plus grands les stages de vacances à thème et colonies de vacances permettent la découverte de la vie en collectivité et l'exercice de l'indépendance vis-à-vis des parents.
- ▶ Des regroupements nationaux pluri-annuels sont organisés sur le territoire.
- ▶ Enfin, accompagner les parents, souvent actifs dans des associations ou projets divers, permet un contact avec différentes facettes de la société, comme a pour but le stage découverte de 3^{ème}.

La même étude d'Unie Bronfenbrenner conclue que les enfants **IEF impressionnent par leur maturité, leurs aptitudes générales, leur sens des responsabilités et assurance.**

« J'ai reçu récemment sur ma ferme un groupe d'enfants instruits en famille, accompagnés de parents. [...] Les enfants se sont avérés polis, attentifs et pleins de joie. J'ai remarqué une grande cohésion et fraternité entre eux malgré les différences d'âge ».

— Julien, paysan-meunier dans le Loiret

« J'ai été amené, il y a trois ans, à commencer à intervenir auprès d'enfants Instruits En Famille. J'y ai trouvé là, une petite dizaine d'enfants curieux, intéressés et prêts à la découverte. « Les enfants sont les enfants, dit-on ! »...ceux-ci sont particulièrement enjoués, tout à fait à leur place et sans désir de compétition démesurée. »

— Daniel, comédien et professeur de théâtre dans le Loiret

Et pour les adolescents ?

Certains auteurs, comme Robert Epstein, ex-rédacteur en chef de *Psychology Today*, considèrent que l'enseignement personnalisé en contact plus rapproché avec des adultes, comme l'instruction à la maison, permet une maturation plus rapide et évite la crise de l'adolescence, période où les adolescents auraient besoin de responsabilité et d'autres modèles que leurs seuls compagnons adolescents.

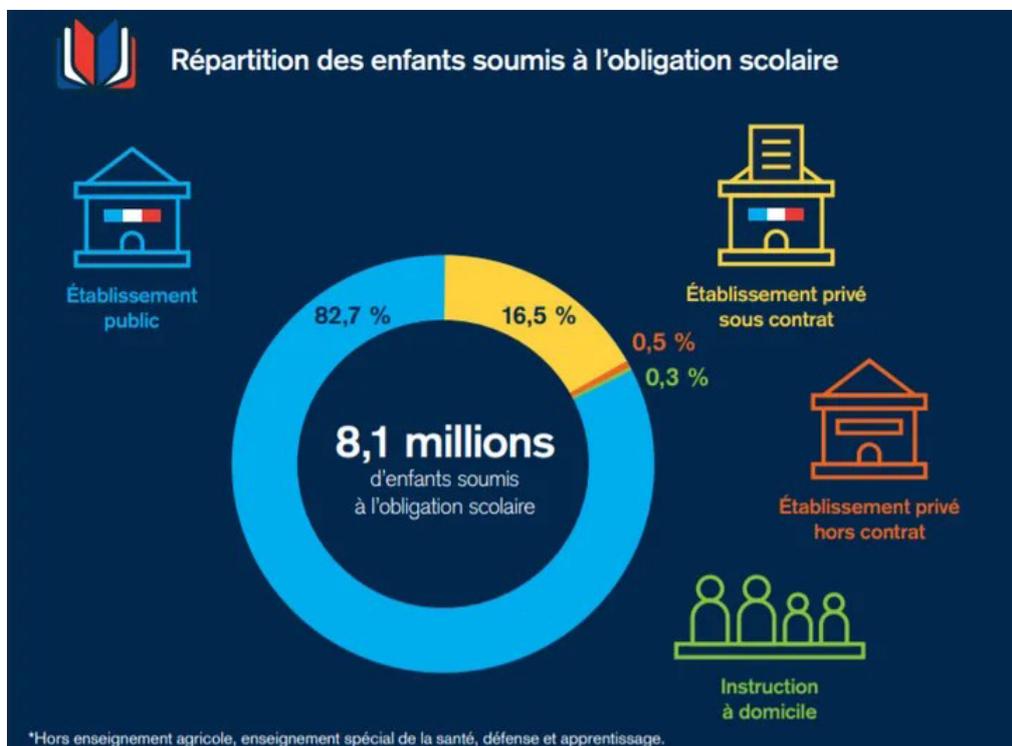
Ainsi le préjugé de manque de sociabilisation ne doit pas être utilisé comme argument avant d'avoir dûment vérifié sur le terrain les qualités et aptitudes de ces enfants.

L'IEF EN CHIFFRES:

Que représente la population d'enfants instruits en famille?

Part des enfants instruits à domicile en France, sur 8,1 millions d'enfants :

- ▶ 87,2% sont inscrits dans un établissement public
- ▶ 16,5 % sont inscrits dans un établissement privé sous contrat
- ▶ 0,5% sont inscrits dans un établissement privé hors contrat
- ▶ 0,3% sont instruits à domicile



Répartition des enfants IEF dans ces 0,3% d'enfants instruits à domicile :

- ▶ 53,9 % sont inscrits au CNED réglementé (justifié pour des raisons médicales, sportifs et artistes de haut niveau, itinérance), soit 16 247 enfants.
- ▶ 46,1 % sont instruits dans la famille en dehors d'une inscription réglementée au CNED, soit 13 892 enfants [3/4 en IEF, 1/4 en CPC- cours par correspondance]

Seulement 13 892 enfants sont donc concernés par l'IEF ou CPC , donc par le projet de loi visant à supprimer l'IEF, sur les 8,1 millions concernés par l'obligation d'instruction.

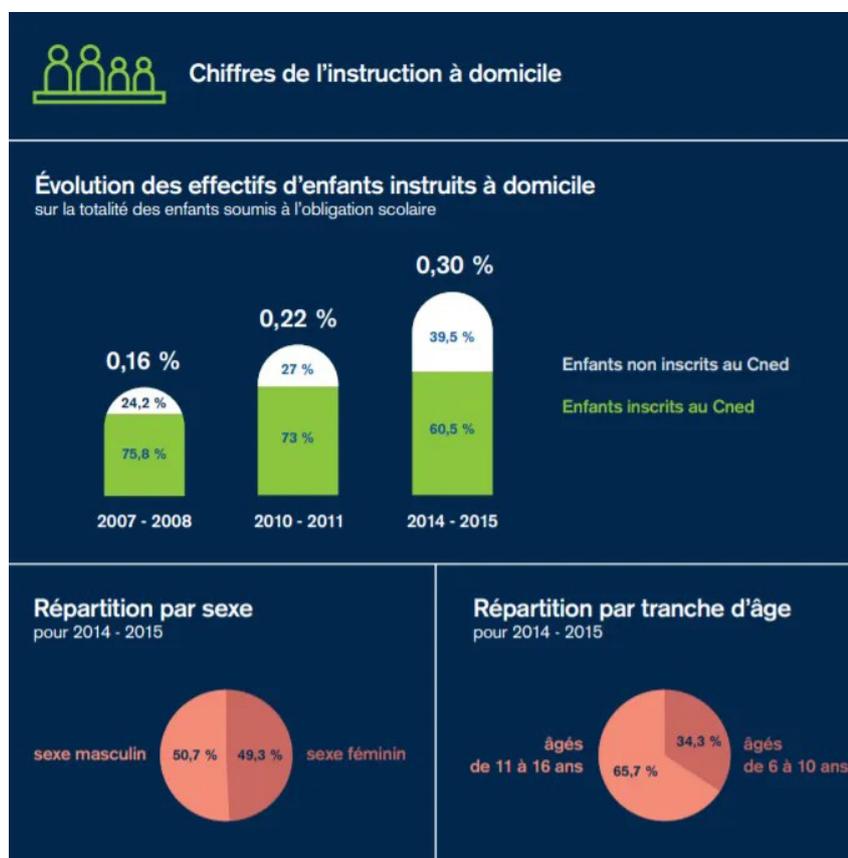
Composition des familles (en 2018)

- ▶ 62 % ont au moins un enfant de moins de 6 ans.
- ▶ 55 % ont au moins un enfant entre 6 et 11 ans.
- ▶ 20 % ont au moins un enfant de plus de 11 ans

— Source : <https://sd-1.archive-host.com/membres/up/208141552465375913/Sondagefamillessansecole.pdf>

Peut-on dire que le nombre d'enfants instruits à domicile a augmenté ?

L'augmentation du nombre d'enfant inscrits au CNED réglementé tout comme en IEF sans cours par correspondance est à relativiser : si ce chiffre augmente en effet progressivement depuis plusieurs années, témoignant d'un dynamisme pédagogique nouveau et d'un besoin réel des familles, « l'explosion récente » ou « l'augmentation exponentielle » du nombre d'enfants en IEF est à relier à la scolarisation obligatoire dès 3 ans depuis la rentrée 2019. Ainsi, si nous comptabilisons les enfants en IEF dès 3 ans, nous obtenons le chiffre de 60 000 enfants en 2018 pour 50 000 en 2020.



À noter également que « dans un département métropolitain à dominante urbaine, pour plus de 50% des enfants concernés, l'instruction dans la famille dure une année ou moins » Philippe Bongrand, le temps de se remettre d'une difficulté relationnelle ou scolaire.

— Sources :

<https://laia-asso.fr/chiffres-etudes/>

<https://www.huffingtonpost.fr>

Quel niveau d'étude pour les parents pratiquant l'instruction à domicile?

- ▶ 34,4 % Au-delà de Bac +3
- ▶ 23,6 % Bac + 3
- ▶ 15,4 % Bac +2
- ▶ 17,6 % Bac
- ▶ 6,6 % CAP, BEP, autre diplôme

Soit 91% bac et au-delà, 6,6% CAP BEP autre diplôme, et 2,4% sans diplôme.

— Source: <https://sd-1.archive-host.com/membres/up/208141552465375913/Sondagefamillessansecole.pdf>

Quels sont les chiffres des contrôles?

Il est difficile d'obtenir des chiffres récents auprès de l'Éducation Nationale. La dernière enquête (Dgesco Enquête IEF 2014-2015) relate que sur 6497 contrôles, 456 ont été jugés insatisfaisants. Sur ces 456, on en note 280 qui n'ont pas donné lieu à un deuxième contrôle et 176 qui ont donné lieu à un deuxième contrôle.

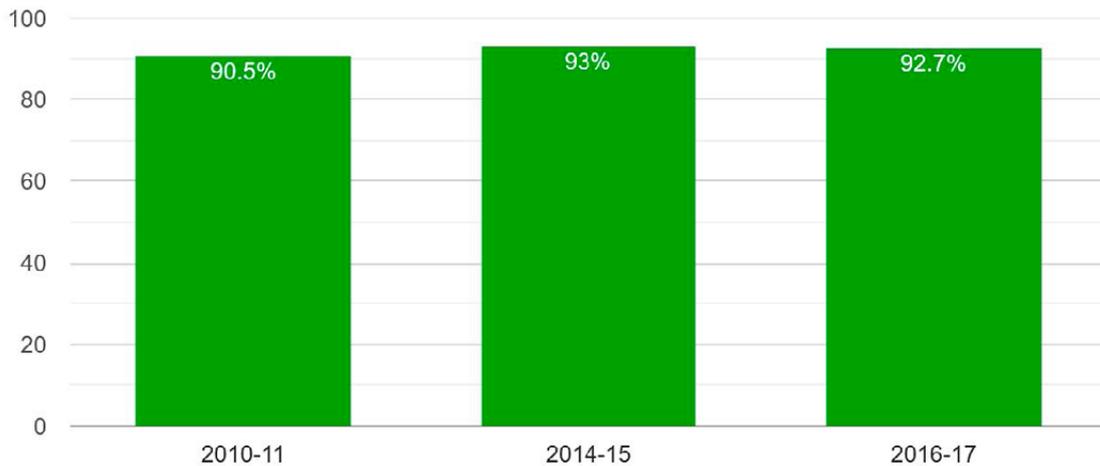
De ces 176 seconds contrôles, **34 SEULEMENT** ont abouti à une mise en demeure de scolarisation.

Alors d'où vient le chiffre de 2000 à 3000 enfants IEF « potentiellement en danger », avancé par M.Blanquer ? Personne ne sait à quoi correspond ce chiffre. La seule piste pourrait être que ces 3000 enfants sont les 3% d'enfants en IEF ayant eu un premier contrôle négatif, mais cela ne correspond pas à 3 % de mise en demeure de scolarisation. (Un premier contrôle négatif permet de réaliser un deuxième contrôle pour évaluer les progrès réalisés par l'enfant et n'aboutit pas à une injonction de scolarisation dans la plupart des cas.) Ce qui est certain, c'est que cela ne correspond absolument pas à une radicalisation de 3000 enfants.

Les motifs aboutissant à la scolarisation obligatoire peuvent être scolaires (manque de progression), sociaux (environnement familial) et malheureusement aussi non-justifiés, causés par un avis préconçu : le respect de la pédagogie de la famille, garanti par la loi, n'est pas toujours respecté dans la pratique par certains inspecteurs de l'éducation nationale, souvent eux-mêmes anciens enseignants et garants d'une pédagogie académique, parfois opposée à la pédagogie alternative utilisée par les familles ; les contrôles sont dans les faits souvent mal vécus (étude Philippe Bongrand).

Il en découle l'une de nos principales revendications : un contrôle effectué par un organisme indépendant, par des personnes formées aux différentes pédagogies sans préjugés ET au dialogue avec l'enfant dans la bienveillance.

Inspections académiques - Instruction validée conforme au premier contrôle (en %)



Sur les années scolaires 2014-2015 et 2016-2017 respectivement, seuls 34 (0,35%) et 83 (0,59%) contrôles ont abouti à une mise en demeure de rescolarisation.

Année 2014-2015 / DGESCO - rapport sur l'instruction en famille
Années 2010 - 2011 et 2016-2017 - Revue française de pédagogie / Instruction(s) en famille
P. Bongrand, D. Glasman / MEN [2018]

Que deviennent les enfants instruits en IEF?

Selon une étude de P. Gray et G. Ritay sur des anciens homeschoolers (enfants pratiquant l'IEF) de 18 à 49 ans :

- ▶ **83% ont suivi ou suivent des études supérieures** (en France, 61% des jeunes suivent des études supérieures). Ils n'ont pas de difficultés à apprendre les codes scolaires pour réussir les examens, et sont en revanche déçus par le manque d'émulation intellectuelle de leurs camarades ayant grandi à l'école.
- ▶ 78% sont indépendants financièrement à 24 ans
- ▶ 48% ont un métier dans l'art (cela monte à 79% pour les enfants n'ayant jamais connu l'école)
- ▶ 54% sont entrepreneurs ou créateurs d'entreprises
- ▶ Ils sont plus nombreux à entrer à l'université (74% contre 54% du système officiel).
- ▶ Ils deviennent des citoyens plus impliqués dans la vie politique de leur pays, et votent plus que la moyenne.
- ▶ Ils sont très impliqués dans la vie de leur communauté (71% VS 37%)
- ▶ Ils se disent heureux (67% VS 43%)

—Source : https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/7/EESR7_ES_19-le_niveau_d_etudes_de_la_population_et_des_jeunes.php#:~:text=Parmi%20les%20jeunes%20sortis%20de%20formation%20initiale%20sur,ont%20valid%C3%A9%20des%20%C3%A9tudes%20sup%C3%A9rieures%20courtes%20professionnalisantes%20

Une étude de S. Peavy aux USA note que 91% des élèves atteignent ou dépassent en lecture le niveau minimal exigé.

En Alaska, un test de connaissance de base effectué sur l'ensemble de l'État a prouvé que les élèves de l'école à la maison figurent, statistiquement, dans le quart supérieur de l'ensemble de la population.

Bien sûr ces jeunes adultes ont bénéficié de toute l'attention de leur entourage et ne sont donc pas à comparer avec la population générale ; ces chiffres montrent seulement que les enfants IEF se portent bien, restent attachés aux valeurs de la république et deviennent indépendants financièrement.

L'enseignement privé peut-il suffire à maintenir la liberté d'éducation?

«J'ai pris soin de vraiment distinguer les écoles : vous avez l'école de la République, vous avez les écoles sous contrats, les écoles hors contrat, donc la liberté d'enseignement est maintenue».

— Emmanuel Macron, le 21 octobre 2020.

Or à bien regarder la situation professionnelle des parents, 56,8 % ont un quotient familial inférieur à 1000€.

Ceci ne permet pas à ces familles de financer une école privée; la liberté d'enseignement ainsi que l'égalité ne sont donc pas maintenues. Or l'Etat en est le garant.

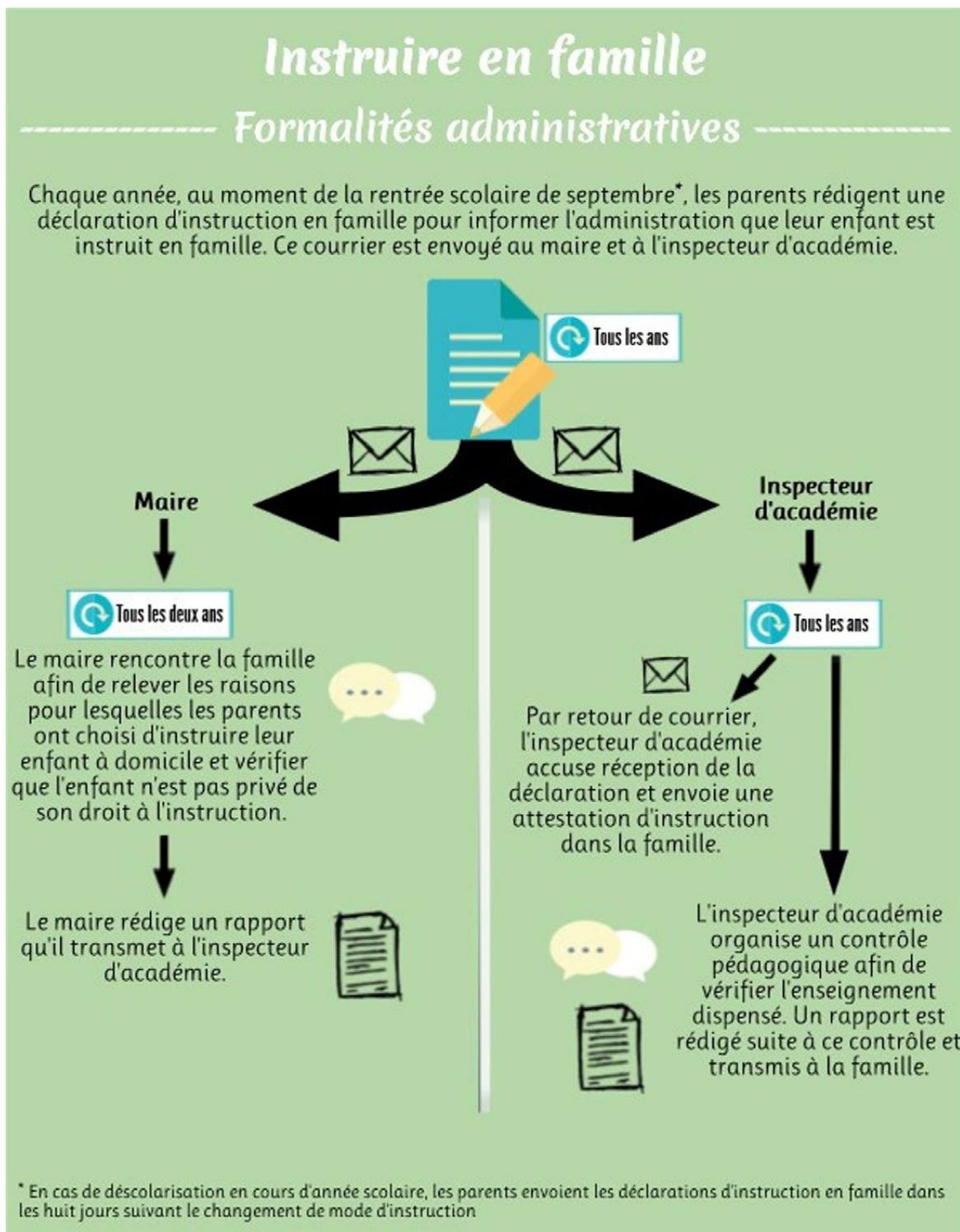
Quotient familial des familles IEF:

- ▶ 1,2 % : famille monoparentale sans aide de l'autre parent - Quotient familial supérieur à 1000€
- ▶ 5 % : famille monoparentale sans aide de l'autre parent - Quotient familial inférieur à 1000€
- ▶ 29,2 % : famille biparentale : 1 seul revenu - Quotient familial supérieur à 1000€
- ▶ 44,4 % : famille biparentale : 1 seul revenu - Quotient familial inférieur à 1000€
- ▶ 12,8 % : famille biparentale : 2 revenus - Quotient familial supérieur à 1000€
- ▶ 7,4 % : famille biparentale : 2 revenus. Quotient familial inférieur à 1000€

Soit 56,8 % des familles IEF avec un quotient familial inférieur à 1000€.

LE CONTRÔLE DE L'INSTRUCTION EN FAMILLE

LES ENFANTS IEF NE SONT PAS DES ENFANTS « HORS CHAMP » OU « HORS CADRE », ILS SONT DÉJÀ STRICTEMENT ENCADRÉS, LEUR FAMILLE CONTRÔLÉE ET EN CAS DE NON-RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT, DES DISPOSITIFS DE SANCTIONS SONT PRÉVUS.



Extrait du bulletin officiel n°16 du 20 avril 2017 :

La mise en œuvre du contrôle de l'instruction dans la famille doit faire l'objet d'une attention particulière car elle permet de garantir, d'une part pour les parents, le droit de choisir le mode d'instruction de leur enfant et, d'autre part pour l'enfant, le droit de bénéficier d'une instruction. La liberté de l'enseignement, consacrée comme l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République par le Conseil constitutionnel (décision n° 77-87 DC du 23 novembre 1977), doit s'exercer dans le respect du droit de l'enfant à l'éducation défini à l'article L. 111-1 du code de l'éducation. La liberté du choix éducatif des parents doit ainsi se concilier avec le droit à l'éducation de l'enfant, que l'État a le devoir de préserver.

La Déclaration

À chaque rentrée scolaire, au plus tard le jour de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de 3 ans, les parents transmettent la déclaration d'instruction en famille au maire de la commune et au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Dans le cas d'une déscolarisation en cours d'année, ou en cas de déménagement, la déclaration se fait dans les 8 jours. (Article L131-5 du code de l'éducation).

L'article R131-15 notifie qu'à réception de la déclaration d'IEF, le DASEN doit informer par recommandé avec accusé de réception que :

- ▶ 1. Les familles en IEF ont obligation de se soumettre aux contrôles
- ▶ 2. Que ces contrôles peuvent être inopinés sauf dans le cas d'un second contrôle annuel
- ▶ 3. Qu'elles peuvent faire l'objet d'une mise en demeure d'inscrire leurs enfants dans un établissement public ou privé en cas de refus de se soumettre au contrôle annuel (sans motif légitime) ou si les résultats sont insuffisants
- ▶ 4. Qu'elles s'exposent à des sanctions pénales en cas de refus
- ▶ 5. Que les enfants peuvent participer aux évaluations nationales.

L'Enquête de la mairie

Les enfants soumis à l'obligation scolaire qui reçoivent l'instruction dans leur famille, y compris dans le cadre d'une inscription dans un établissement d'enseignement à distance, font dès la première année, et tous les deux ans, l'objet d'une enquête de la mairie compétente, afin d'établir quelles sont les motifs de ce choix, s'il leur est donné une instruction compatible avec leur état de santé et les conditions de vie de la famille. Le résultat de cette enquête est communiqué à l'autorité de L'État compétente en matière d'éducation et aux personnes responsables de l'enfant.

En pratique : le maire ou personne compétente déléguée se rend au domicile de l'enfant et échange avec les parents en charge de l'instruction pour renseigner son enquête.

Le contrôle par l'Éducation Nationale

L'instruction et les progrès de l'enfant sont contrôlés de 3 à 16 ans selon les modalités définies par le décret 2019-823 du 2 août 2019.

« L'acquisition des connaissances et des compétences doit être progressive et continue dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et doit avoir pour objet d'amener l'enfant, à l'issue de la période de l'instruction obligatoire, à la maîtrise de l'ensemble des exigences du socle commun. La progression retenue doit être compatible avec l'âge de l'enfant et, lorsqu'il présente un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, avec ses besoins particuliers, tout en tenant compte des choix éducatifs effectués par les personnes responsables de l'enfant et de l'organisation pédagogique propre à chaque établissement. »

L'article R.131-13 du Code de l'Éducation prévoit que les personnes chargées du contrôle de l'instruction dans la famille se réfèrent aux objectifs attendus à la fin de chaque cycle d'enseignement qui rythment la scolarité des élèves des établissements publics et privés sous contrat.

L'article R131-16-1 rappelle que si les résultats du contrôle sont jugés insuffisants, les familles feront l'objet d'un second contrôle dans un délai qui ne peut être inférieur à 1 mois après réception du rapport d'inspection.

En pratique : un inspecteur de l'Éducation Nationale souvent accompagné d'un conseiller pédagogique rencontre l'enfant et ses parents en charge de l'instruction. Ils échangent sur les méthodes, les manuels et le matériel utilisé, vérifient que l'enfant est élevé dans les valeurs de la République, observent ses travaux et sa progression dans chaque domaine du socle commun.

L'obligation de scolarisation

Elle est signifiée lorsqu'un deuxième contrôle dans l'année a été effectué et a été déclaré non satisfaisant. Les mises en demeure de scolarisation non satisfaites donnent lieu à une saisie du procureur de la République.

Les sanctions

« Le fait, par le père ou la mère, de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. L'infraction prévue par le présent article est assimilée à un abandon de famille pour l'application du 3° de l'article 373 du code civil. »

— Article 227-17 du Code Pénal

« Le fait, par les parents d'un enfant ou toute personne exerçant à son égard l'autorité parentale ou une autorité de fait de façon continue, de ne pas l'inscrire dans un établissement d'enseignement, sans excuse valable, en dépit d'une mise en demeure de l'inspecteur d'académie, est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende. »

— Article 227-17-1 du Code Pénal

« Le fait, par les parents d'un enfant ou toute personne exerçant à son égard l'autorité parentale ou une autorité de fait de façon continue, de ne pas déclarer en mairie qu'il sera instruit dans sa famille ou dans un établissement privé hors contrat est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe. »

— Article R. 131-18 du Code de l'Education

Les contrôles inopinés

Ils sont également prévus par la loi.

L'article R131-16-3, indique qu'en cas de refus d'un contrôle inopiné, les familles reçoivent par courrier recommandé une lettre du DASEN demandant de se justifier sur le refus dans un délai inférieur à 15 jours.

L'AMALGAME RADICALISATION & IEF

L'AMALGAME FAIT ENTRE LA RADICALISATION ET L'INSTRUCTION EN FAMILLE (IEF) ET CES ACCUSATIONS ARBITRAIRES SONT EXTRÊMEMENT VIOLENTES ET PROFONDÉMENT INJUSTES POUR TOUTES LES FAMILLES QUI LES SUBISSENT. MAIS SURTOUT IL NE REPOSE SUR AUCUNE BASE, AUCUNE ÉTUDE N'AYANT PU METTRE EN ÉVIDENCE DE LIEN ENTRE LES DEUX.

Une étude INFRI

Un chercheur de l'INFRI a examiné les profils et parcours de **137 personnes condamnées en France pour des faits de terrorisme**. Il en a établi le profil type suivant: homme de 26 ans en moyenne, issu pour 90% de familles nombreuses et pour 40% de familles défavorisées. **La moitié n'a aucun diplôme par décrochage scolaire précoce**, 36% sont au chômage et 22% ont un emploi précaire, soit **68% en difficulté liée à l'emploi**. Un faible niveau de connaissance religieuse leur est attribué, 40% ont déjà été condamnés au moins une fois, auxquels s'ajoutent 12% signalés aux services de police.

Le profil type ainsi établi **NE CORRESPOND EN RIEN AU PROFIL DES ENFANTS ISSUS DE L'IEF**. (pour rappel des études citées plus haut, **83% des enfant en IEF ont suivis des études supérieures, et 75% sont indépendants financièrement à 24 ans**).

Les profils et parcours des enfants IEF / personnes condamnées pour terrorisme sont donc totalement différents, et aucune étude n'a pu mettre en évidence le lien entre radicalisme et instruction en famille. Aussi interdire L'IEF, au nom d'une idée reçue, amalgame non fondé, non seulement est profondément injuste pour ces familles, mais en plus n'aura aucun effet puis que la radicalisation n'y trouve pas ses sources.

Le Sénat a déjà répondu à cette question dans son rapport sur la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre:

Ses conclusions sont claires: «Des familles ont fait le choix de la scolarisation à domicile sans avoir la moindre velléité d'éloigner leur enfant de la République. A mon sens il revient plutôt à l'Éducation nationale de veiller à ce que les enfants présentant un risque de radicalisation ne quittent pas l'école. Il ne s'agit pas de supprimer toute liberté de choix aux familles.»

— Source : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2019/r19-595-1-notice.html>

En 2006, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) rappelle qu'« il faut se garder de considérer que les parents qui éduquent leurs enfants à domicile ou les établissements privés hors contrat relèvent de la sphère des activités de nature sectaire ». Pourtant, l'incrimination de « dérives sectaires » est souvent invoquée par le simple fait de remise en cause des modalités d'inspection.

— Source : Wikipédia, l'instruction à domicile - Dérives sectaires et radicalisme islamiste

La prévention contre la radicalisation n'est pas une lutte contre l'IEF

Le CIPDR est le Comité Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. Il est rattaché au ministère de l'intérieur.

— <https://www.cipdr.gouv.fr/>

Son Plan National de Prévention de la Radicalisation (PNLR) du 11 avril 2019, prévoit, dans le 1^{er} des 5 axes, de prémunir les esprits contre la radicalisation :

- ▶ 1.1 Investir l'école
- ▶ 1.1.3 Travailler en réseau dans le contrôle de la scolarisation en établissements d'enseignement hors contrat et de l'instruction dans la famille
- ▶ Mesure 7 : Au niveau départemental, mettre en place une formation restreinte de la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF), pour coordonner les contrôles des établissements hors contrat et des situations d'instruction à domicile en cas de suspicion de radicalisation.
- ▶ Mesure 8 : En cas de signalement de radicalisation et sous le pilotage du préfet, améliorer la fluidité de la transmission de l'information avec le maire et l'inspection académique. L'objectif étant de s'assurer du caractère exhaustif du recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et d'accélérer la mise en œuvre des contrôles obligatoires en matière d'instruction dans la famille.
- ▶ Les services académiques doivent s'assurer que le suivi de la situation du mineur se fasse dans les meilleures conditions.

Il n'est aucunement prévu l'interdiction de l'instruction en famille mais comme sus-cité, «d'accélérer la mise en œuvre des contrôles obligatoires en matière d'instruction dans la famille »

Vers un renforcement des moyens ?

L'IEF n'est pas la bonne cible et des maires franciliens estiment également que la «loi contre les «séparatistes» n'est pas la priorité dans les quartiers», mais qu'un renforcement des moyens est nécessaire. Ces édiles franciliens **demandent davantage de services publics (policiers, enseignants) pour que «la République redevienne elle-même» et qu'elle impose aussi son «autorité» face à tout groupe jugé sectaire.**

— Source : https://www.francetvinfo.fr/politique/jean-castex/gouvernement-de-jean-castex/loi-contre-les-separatismes-pas-la-priorite-dans-les-quartiers-pointent-des-maires-franciliens_4123411.html

La stratégie de prévention de la délinquance 2020>2024 du comité interministériel de prévention contre le délinquance et la radicalisation, prévoit de « conforter le maire dans le pilotage de la politique de prévention de la délinquance » mesure 32, axe 4.

À noter qu'en septembre 2019, quelques 900 cas d'atteinte à la laïcité, ont été recensés dans les établissements scolaires, dont 44 % au collège et 37 % à l'école primaire sur le dernier trimestre de l'année: rejet de certains enseignements liés à la littérature des Lumières ou au darwinisme, paroles inappropriées lors de commémorations, refus pour un enfant de donner la main à une fille, pour un parent de serrer la main à une enseignante...

Il s'agit aussi de lutter contre le séparatisme à l'intérieur même de l'école républicaine:

— Source : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/l-ecole-a-la-peine-pour-faire-respecter-la-laicite-20201012>

L'école laïque publique dispose-t-elle aujourd'hui des moyens de lutter contre ce qu'Emmanuel Macron appelle le «séparatisme» ?

«Je crois que pour éviter ce que le président de la République appelle aujourd'hui le «séparatisme», le premier outil c'est la formation des enseignants mais aussi de tous les personnels. Malheureusement, je n'ai pas entendu parler de formation.»

— Iannis Roder, directeur de l'observatoire de l'éducation de la fondation Jean Jaurès.

La confusion

Loic Kervran, Député du Cher, déclare:

« Je suis frappé par une forme de perte collective de sang froid politique et médiatique suite à l'attentat de Conflans. Tout est confondu, amalgamé. On jette pêle-mêle @ncadene, le CCIF, Jean-Luc Mélenchon, un prédicateur islamiste fiché S, les immigrés, l'instruction à domicile, les réseaux sociaux, etc. Le mot « compromission » utilisé à tort et à travers illustre cette approche fourre-tout.

*Le principal risque de ce fatras est de passer à côté de sujets. **La lutte contre le terrorisme c'est un métier, ça s'appelle le renseignement.** Son efficacité repose justement sur la capacité à distinguer, à identifier l'ennemi pour ensuite l'entraver. Le contraire de la confusion.*

En se jetant partout on disperse les moyens, on est contre-productifs, injustes, on crée du ressentiment, on alimente la machine de l'ennemi. Et on passe à côté de vraies questions. Nos services ont-ils manqué quelque chose? Comment pouvons-nous resserrer les mailles du filet?

Un exemple. Personne ne parle de la décision de la CJUE. C'est une menace bien plus fondamentale que You Tube qui pèse sur la lutte contre le terrorisme et qui pourrait priver L'État de la plupart des techniques de renseignement, mais aussi de beaucoup de techniques d'enquête judiciaire.

Il faut retrouver une hiérarchie, refuser l'instrumentalisation de cet acte par tous ceux qui l'utilisent pour reprendre de vieux combats perdus contre de nobles institutions comme le Conseil Constitutionnel ou l'Observatoire de la laïcité. Et lutter contre les choses sans aucune complaisance, pour ce qu'elles sont. La haine en ligne n'est pas du terrorisme. Et pourtant il faut lutter implacablement contre elle, avec les outils de l'Etat de droit, parce que toute haine porte en elle le désir de faire disparaître son objet.

Enfin gardons-nous, sous peine de décrédibiliser encore plus la parole publique, de faire croire que dissolutions/interdictions éviteront toute attaque. Soyons prudents aussi car le pire serait de ne pas être en capacité dans notre État de droit de mettre en œuvre telle ou telle décision ».

UN PROJET DE LOI LIBERTICIDE

NOUS, FAMILLES IEF, SOMMES À LA FOIS INQUIÈTES ET INDIGNÉES SUITE À L'ANNONCE DU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON AU SUJET DU PROJET DE LOI CONCERNANT L'OBLIGATION DE SCOLARISATION EN FRANCE, QUE NOUS AVONS VÉCUE COMME UNE ATTEINTE À LA CITOYENNETÉ, À LA LIBERTÉ D'INSTRUCTION ET À NOTRE RÔLE DE PARENTS ÉDUCATEURS.

Constitution, Droits de l'Homme et Loi de Jules Ferry de 1882

Ce projet de loi prévoit l'interdiction de l'IEF pour la rentrée 2021. Nous avons fait le choix de l'IEF, et quelles qu'en soient les raisons, c'est un choix et un acte réfléchi, responsable, fait avec conscience, et qui nous implique dans l'avenir de nos enfants, de la France et du monde. Interdire l'IEF ou la réduire à des cas exceptionnels nous prive d'une liberté de pensée et d'action.

Or la devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». — Article 2 de la Constitution
De plus, « Le Président de la République veille au respect de la Constitution ». — Article 5 de la Constitution

La liberté de l'enseignement est confirmée comme un principe constitutionnel.

Article premier : « *La loi complémentaire à la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée par la loi n° 71-400 du 1^{er} juin 1971 et relative à la liberté de l'enseignement est déclarée conforme à la Constitution* », et Article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.* »

La liberté d'enseignement fait partie des Droits de l'Homme. Depuis 1948, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ratifiée par la France, précise à l'article 26 de son préambule que toute personne a droit à l'éducation.

Article 26-2 : « *L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.* »

Article 26-3 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme: « *Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.* »

Article 2 du protocole additionnel N°1 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du 20 mai 1952: « *Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques.* »

En 1982, la Cour européenne des Droits de l'Homme évoquait «*la liberté d'organiser l'enseignement et d'opter pour une éducation hors structure scolaire*» pour un jeune Anglais.

L'instruction en famille est un droit garanti par L'Article L.131-2 du Code de l'Éducation : «*L'instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix.*»

Ce droit a toujours existé, il est formalisé en 1882 dans les lois de Jules Ferry établissant le principe du droit à l'instruction.

Dans les Droits de l'enfant en lien avec la CIDE mise en place par l'ONU en 1989 nous pouvons lire : « *Tes parents ont le devoir de t'inscrire dans une école ou de t'assurer une instruction à la maison* »

« **Cette liberté d'instruction à domicile a vraiment un fondement constitutionnel puissant** et qu'on ne peut que reconnaître et qui est, je pense, positif, et qui va s'équilibrer avec d'autres principes et notamment les Droits de l'enfant, d'où le fait qu'il fallait encadrer davantage, et c'est ce que nous avons fait. (cf Loi de l'Ecole de la Confiance). »

— **Audition de M J. M. Blanquer** au Sénat sur le thème de la radicalisation islamiste.

Un sentiment d'injustice

Pourquoi retirer leurs droits aux familles qui donnent une instruction de qualité? Parce que Paul utilise à mauvais escient ce que l'état lui permet, il faudrait enlever à Pierre le tissu de la république duquel il s'est tissé un manteau qui correspond si bien au drapeau ?

L'obligation scolaire ne règlera pas le problème des écoles clandestines sur notre territoire; elle ne fera que retirer des droits à des citoyens français investis dans l'instruction de leurs enfants, en toute laïcité, et portés par les valeurs de la République.

Le processus de recherche et de découverte des écoles clandestines est déjà existant (Plan National de Prévention de la Radicalisation, le PNLR, du 11 avril 2019). Les mécanismes ayant pour mission de lutter contre ces lieux et les fermer sont déjà en place. Interdire l'IEF n'aurait pas d'impact conséquent sur leur existence ou non : si ce n'est plus en écoles clandestines déguisées par une déclaration en IEF des enfants, ces doctrines pourront se diffuser par le biais d'activités extrascolaires: cours du soir ou du week-end, d'aide au devoir, de langues... En effet les personnes créant une école clandestine sont déjà hors la loi, elles le seront à nouveau si l'on crée une nouvelle loi.

Notre besoin n'est pas l'imposition d'une nouvelle loi, mais le contrôle et la sanction des personnes qui ne respectent pas les lois de la République.

Qu'allons-nous dire à nos enfants, instruits en famille et heureux? Que le Président de la République française, par la faute des extrémistes, nous prive nous, citoyens obéissant aux lois et aux valeurs de notre république, de notre liberté?

Quelle va être leur réaction, lorsque, pour certains, nous leur annoncerons qu'ils devront quitter leurs amis, leur environnement, pour pouvoir continuer à pratiquer, peut-être ailleurs qu'en France, l'instruction qui leur convient le mieux?

Défendre la liberté d'expression en France

Après les attentats dans les locaux du journal Charlie Hebdo, il a été dit, en France, que nous ne céderions pas à la peur face aux extrémistes, que nous continuerions à être libres et que nos libertés seraient protégées : jamais les terroristes ne nous dicteraient nos lois ni nos valeurs. Devons-nous expliquer aujourd'hui à nos enfants que «les méchants», les ennemis de la République, ont gagné? La liberté, valeur de la République, reculerait-elle aujourd'hui ?

La violence et la peur remporteraient-elles le combat face à la richesse de la diversité?

Les événements récents ont ravivé l'affirmation de notre liberté d'expression. Il a été dit : « *Nous ne céderons rien [sur les valeurs qui font la France]* ». « *Nous ne renoncerons pas aux caricatures* ».

Alors comment, au nom de la lutte pour protéger la liberté d'expression des français, peut-on nous supprimer la liberté d'instruire nos enfants ? N'y-a-t-il pas là une contradiction ?

Il doit être possible de protéger les enfants de l'endoctrinement radicaliste, sans interdire des pratiques riches d'une diversité positive, sous le contrôle de l'éducation nationale.

Nos libertés sont aujourd'hui remises en question alors que, selon le Ministère de l'Éducation Nationale, « *Les cas d'enfants exposés à un risque de radicalisation et repérés à l'occasion du contrôle de l'instruction au domicile familial sont exceptionnels* »

— Source : (Vademecum Octobre 2020).

Le premier rapport annuel publié en 2003 par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), a fait le constat que la « *suspicion de dérive sectaire n'est apparue que très rarement lors [des] contrôles [pédagogiques]* » menés par les inspecteurs d'académie.

— Source : Wikipedia, l'instruction à domicile – dérives sectaire et radicalisme islamiste

Or, en démocratie, **la liberté doit rester la règle et l'interdiction l'exception**. En privant tous les citoyens français de ces libertés fondamentales, ce projet de loi tend à faire de l'interdiction la norme et de la liberté un privilège octroyé par l'État.

Ce projet de loi n'impacte pas seulement les enfants et leurs famille en IEF, ainsi que tous les enfants qui en auraient besoin par la suite, mais entraîne la privation de liberté pour tous. Il s'agit d'un vrai sujet de société.

Quel sera la prochaine liberté tronquée au nom de la loi du plus fort ?

Le député, représentant des citoyens

Les députés ne décideraient-ils plus ? Le président peut-il ainsi faire passer des lois anticonstitutionnelles sans que les membres du Parlement ne donnent leur avis ? Sur le site Eduscol, le *vademecum* dédié à l'instruction en famille, l'IEF est déjà enterrée pour la rentrée 2021 alors que le projet de loi n'est pas encore voté par les députés ! Une incantation n'a pas force de loi, même proférée par le chef de l'État. Pour qu'une loi s'applique, faut-il encore qu'elle existe. Pour le ministre M. Blanquer, c'est comme si c'était fait.

—Source : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Actualites/30/6/VDM_IEF_1338306.pdf

Quel message la République envoie-elle lorsqu'elle annonce une décision unilatérale comme effective avant même son passage au vote ?

Il nous semble important de rester attentifs aux lois et de veiller au respect des principes fondamentaux de la République.

L'INTÉRÊT DE L'IEF, DE SA RICHESSE ET DE SA DIVERSITÉ POUR LA FRANCE

Un potentiel de créateurs et d'entrepreneurs

Nous attirons également votre attention sur l'intérêt de l'IEF pour la richesse et la diversité de la France : par le biais de l'instruction en famille, des parents donnent du temps à leurs enfants, les accompagnent de manière individualisée dans leur passions, leur créativité, leur potentiel et les autonomisent dans leurs projets. Les enfants disposent ainsi de temps libre pour s'épanouir et créer le métier et les bases d'un futur qui leur ressemblent - à noter que 77 % des anciens enfants IEF établissent une relation claire entre leurs intérêts d'enfants et leur métier actuel, 83% ont suivi ou suivent des études supérieures, 48% ont un métier dans l'art, 54% sont entrepreneurs ou créateurs d'entreprises. **Permettre l'Instruction en Famille c'est avoir des citoyens au panel de personnalités plus grand, plus diversifié, ayant la capacité de se mettre au service de la société changeante de demain.**

Une étude française sur les familles non scolarisées menée par Jennifer Fandard explique que la meilleure disponibilité en temps permet d'élargir les contacts, facilite l'adaptation à toute sorte de milieux et situations y compris les situations universitaires.

Voulons-nous réellement priver la France d'un tel potentiel, à l'origine d'un dynamisme et d'un renouvellement ?

La reconnaissance des universités

En Amérique du Nord, plus particulièrement anglophone, de nombreux établissements d'enseignement supérieur - y compris Harvard- accueillent des élèves ayant été éduqués à la maison, « *universités sympathiques envers les enfants éduqués à la maison* » [archive]. Selon Inge Cannon, directeur général d'Éducation Plus : « **Un grand nombre de ces établissements recherchent particulièrement cette clientèle en raison de sa maturité, de sa capacité de réflexion personnelle, de sa créativité et de sa solide formation scolaire** ». Par exemple, les collèges et universités de Floride recherchent activement des enfants instruits en famille et les encouragent à postuler.

L'IEF, créatrice d'un dynamisme pédagogique

Lors de la crise sanitaire et la période de confinement de ce printemps 2020, privant l'accès à l'école à tous les enfants, la diversité des choix pédagogiques s'est révélée être un atout pour la France, un soutien pour l'école de la République ; les entreprises œuvrant pour l'Instruction En Famille ainsi qu'un bon nombre de parents ayant choisi ce mode d'instruction ont mis leurs ressources gratuitement à disposition des parents d'enfants scolarisés.

Monsieur Jean NEMO, directeur de la Librairie Des Écoles, énonce dans un discours suite à l'annonce de ce projet de loi comment l'Instruction En Famille a pu profiter à l'école publique ces dernières années :

« J'ai été très surpris par la décision du gouvernement d'interdire l'Instruction En Famille. Outre que cette décision me semble anticonstitutionnelle parce qu'elle va à l'encontre de la liberté d'instruction, elle représente un grave danger pédagogique. En effet, depuis quatorze ans que je suis éditeur scolaire, voici ce dont je peux témoigner :

- ▶ *À l'heure où les instructions officielles avaient banni la méthode syllabique, les parents IEF n'avaient jamais cessé de l'utiliser;*
- ▶ *ce sont les parents IEF qui ont fait connaître la méthode de Singapour à L'Éducation Nationale, et non l'inverse (j'ai reçu de nombreux témoignages d'inspecteurs qui l'avaient découverte en inspectant des familles il y a plus de dix ans !);*
- ▶ *ce sont les parents IEF qui ont remis au goût du jour la pédagogie Montessori et permis sa renaissance spectaculaire ces dix dernières années ;*
- ▶ *La dictée, l'histoire chronologique, l'analyse grammaticale, l'écriture cursive, l'instruction civique et morale, le calcul mental, l'enseignement explicite ... toutes ces pratiques fondamentales de la pédagogie élémentaire sont revenues dans les programmes mais elles en ont longtemps été écartées. Les parents IEF, eux, (ainsi d'ailleurs que la plupart des professeurs) n'ont jamais cessé de les utiliser.*
- ▶ *De manière générale, la diversité des pratiques pédagogiques seule permet l'innovation, l'esprit critique et au bout du compte l'efficacité des méthodes utilisées. Je me place évidemment du seul point de vue pour lequel je peux revendiquer une expertise, celui de la pédagogie. Et de ce point de vue au moins, la suppression de l'Instruction en famille serait un désastre. »*

Personnalités célèbres issues de l'IEF

L'instruction en famille est une richesse pédagogique pour la France et a permis l'émergence d'intelligences remarquables et de personnalités hors du commun dans tous les domaines.

Ceci démontrant que le chemin vers la réussite, vers l'émancipation et l'accomplissement personnel de tout un chacun ne passe pas nécessairement par l'instruction traditionnelle prodigué au sein des écoles françaises.

Pour ne citer que ces trois exemples :

► **LUC FERRY (1951)**, arrière-petit-neveu de Jules Ferry, philosophe français et ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche . Après la troisième, Luc Ferry a définitivement abandonné le lycée pour suivre l'enseignement à distance du CNED (ex-CNTE). Il possède des doctorats de philosophie et de sciences politiques.

► **JEAN D'ORMESSON (1925)**, homme de lettre, philosophe, romancier et chroniqueur français, membre de l'Académie française.

«Le premier décor de mon éducation est celui d'une éducation offshore ! Mon père était diplomate, et donc je ne suis jamais allé à l'école. J'ai suivi tous mes cours par correspondance (...) c'est-à-dire que pendant les dix premières années de ma scolarité, je ne suis pas allé à l'école. J'ai été élevé dans les jupes de ma mère. Ce sont des souvenirs délicieux. J'ai eu une enfance extraordinairement heureuse. (...) Je travaillais avec ma mère, qui était la douceur même. Je ne me souviens d'aucun drame, jamais. Et c'est elle, avec les cours par correspondance, qui m'a appris le latin et le grec qu'elle ne connaissait pas, les mathématiques dont elle n'avait aucune idée.»

— Jean d'Ormesson, Monde de l'éducation, mars 2008

► **MAUD FONTENOY (1977)**, navigatrice et femme politique française, elle navigue toute sa jeunesse avec ses parents en prenant des cours par correspondance jusqu'en première compris. Première femme à avoir fait la traversée de l'Océan Pacifique à la rame et celle de l'océan Atlantique dans le sens est-ouest, elle est notamment porte-parole de l'UNESCO pour les océans, membre du comité de parrainage de la Coordination française pour la Décennie de la culture de paix et de non-violence, vice présidente du Conservatoire du littoral et fait partie des « personnalités qualifiées » nommées au Conseil économique, social et environnemental français par le gouvernement français le 27 octobre 2010.

Alors que les enfants instruits en famille sont considérés hors du système français, ces exemples montrent bien que l'instruction en famille est un mode d'instruction à part entière qui a sa place dans notre société. **Les enfants instruits par ce biais participent à la vie citoyenne et n'ont aucune difficulté à mettre tout leur potentiel et leurs talents au profit de leur pays.**

CONTRAINTE POUR LES ÉCOLES

Rendre l'école publique obligatoire pour tous tout en respectant le droit des parents à choisir l'éducation de leur enfant, éducation qui doit viser au plein épanouissement de l'enfant (cf Droits de l'Homme article 26), implique pour l'école publique de **diversifier son offre de pédagogies**, qui vont permettre l'épanouissement de chaque enfant, ceci dans tous les territoires de la France, tout en conservant la gratuité de l'enseignement. Autrement le droit au choix du parent est purement et simplement nié.

De plus, la loi contre les violences éducatives ordinaires (VEO), vient d'être votée en juillet 2019. Dans ce contexte, comment mettre ou remettre à l'école des enfants épanouis dans leur mode de vie actuel sans faire usage de la force, de la violence, de la manipulation ou de l'humiliation? Encore une fois, il va s'agir de diversifier l'offre de l'école publique pour s'adapter au profil de tous les enfants.

Ceci implique plus de locaux, d'enseignants, avec des formations de qualité (en effet acquérir une nouvelle pédagogie n'est pas affaire d'un week-end ou d'une conférence en ligne, mais bien de 1 à 2 ans en temps plein!), peut-être des changements de rythme... Il est important de ne pas oublier que certains enfants scolarisés à domicile sont touchés de dysgraphie, dyslexie, troubles de l'attention, syndrome d'asperger, autisme et handicap divers, légers ou importants; ils ont besoin d'étudier à leur rythme, avec un enseignement adapté, ce que permet l'IEF. **Comment chiffrer le nombre exponentiel de personnel aidant spécialisé** nécessaire en primaire et secondaire, et le coût de cette mesure? Alors que les parents sont volontaires pour le faire - sans toucher l'ARS pour couvrir leurs dépenses dans les manuels et outils pédagogiques? On parle de 50 000 enfants en IEF et encore 50 000 dans les écoles hors contrat.

Sans parler des 100 000 enfants mis au ban de l'école cités ci-dessous, qui demandent également une scolarisation réfléchie et adaptée à chaque cas.

L'État est-il prêt à investir dans toutes ces dépenses, alors que les établissements sont déjà surchargés? « Ce n'est pas qu'on veut refuser des enfants mais on acceptera des enfants qu'avec les moyens nécessaires pour les accueillir et leur dispenser un enseignement de qualité ». (déléguée syndicale SNES-FSU, F.H.) « Il n'y a plus de place dans les salles, détaille une enseignante de français. Pour accueillir les 35 élèves que nous avons déjà, nous avons dû condamner des sorties de secours. » Bâti pour « 800 » élèves, le lycée [Les Mureaux] en abrite aujourd'hui « un peu plus de 1 300 ».

L'information est confirmée par le directeur adjoint de l'académie de Versailles, Alain Ouvrard. « On se retrouve avec des classes de seconde quasiment pleines partout et on est généralement en train d'affecter 35-36 [élèves] dans beaucoup d'endroits, déplore-t-il le 8 octobre. »

—Source : https://actu.fr/ile-de-france/les-mureaux_78440/yvelines-les-mureaux-face-aux-classes-surchargees-la-colere-monte-au-lycee-francois-villon_36620972.html

Les enseignants manifestent, du fait des manques de moyens, des classes surchargées, des fermetures d'écoles: est-ce une bonne idée d'ajouter encore des enfants, d'inclure obligatoirement ceux dont le profil aurait besoin d'adaptation, dans ces classes surchargées ?

L'Instruction En Famille doit rester une porte de sortie pour les enfants qui subissent un système scolaire inadapté.

Estimation rapide d'un budget prévisionnel de cette loi

Selon le gouvernement français, 50 000 enfants sont déclarés en IEF pour l'année 2020/2021. Si la loi proposée par Le Président de la République était votée, **la moitié de ces enfants resteraient en IEF** au CNED réglementé (soit 25 000 enfants), car physiquement incapables de se rendre dans un établissement scolaire. Il est à noter que l'autisme ne fera pas partie des « exceptions », ces enfants devront être scolarisés.

Au niveau du Loiret, d'après l'inspection d'académie du département, 303 enfants sont déclarés en IEF : 277 dans le 1^{er} degré, 66 dans le second degré.

COÛT DE LA SCOLARITÉ D'UN ENFANT :

D'après le ministère de l'Éducation Nationale, en 2017, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 8 690 euros. Elle varie fortement suivant le niveau d'enseignement : de 6 800 euros pour un élève scolarisé en pré-élémentaire, jusqu'à 15 760 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (C.P.G.E.).

Coût de la mesure au niveau national :

8690 x 25 000 enfants
= 217 250 000 euros/an

Coût de la mesure au niveau du Loiret :

8690 x 151 enfants
= 1 312 190 euros / an

À CELA, S'AJOUTERA :

L'allocation de rentrée scolaire (ARS), versée par la CAF aux familles bénéficiaires (montants 2020) :

- ▶ 469,97€ par enfant âgé de 6 à 10 ans
- ▶ 490,39€ par enfant âgé de 11 à 14 ans
- ▶ 503,91€ par enfant âgé de 15 à 18 ans

Soit en moyenne 25 000 x 488,09 = **12 202 250 euros**

Les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) :

Alors que la demande déjà forte est non pourvue actuellement, ajouter des milliers d'enfants issus de l'IEF nous semble critique pour leur bien-être et leur scolarité. En effet, beaucoup d'enfants à handicap légers ou « particularités » tels que l'autisme, les troubles « dys » ou de l'attention, le haut potentiel, les phobies scolaires ne sont pas éligibles au CNED réglementé dans cette proposition de loi. La question de la gestion de ces profils se pose, nécessitant l'emploi massif d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS).

Pour rappel, le coût d'une AVS est de 15 000 euros/an.

Nous ne pouvons connaître le nombre d'enfants devant recourir à l'assistance d'une AVS à la rentrée prochaine si ce projet de loi passe, mais en admettant qu'un quart, seulement, en ait besoin, soit 6250 élèves :

$6250 \times 15\,000 = 93\,750\,000$ euros/an.

Sera-t-il possible de former et recruter plus de 6 000 AVS d'ici Septembre prochain ?

Dans le cas contraire, et très probable, nous pensons que ces enfants auront de bien meilleures chances d'instruction correcte, adaptée à leurs spécificités, avec leurs parents qui ont l'habitude de faire travailler leurs enfants .

Les milliers d'enfants exclus de l'école

MAIS, PLUS GRAVE ENCORE, NOUS AIMERIONS PORTER À VOTRE CONNAISSANCE LE PROBLÈME DES 100 000 ENFANTS NON INSTRUITS, NON SCOLARISÉS ET OUBLIÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

En 2019, selon Geneviève Avenard, Défenseure des enfants, la France compte plus de 100 000 enfants non scolarisés et non inscrits en IEF, vivant dans des bidonvilles, des squats ou des hôtels sociaux, enfants autochtones des DOM-TOM, enfants migrants.

Bien qu'une loi existe pour passer outre, l'accès à l'école leur est refusé faute de papiers administratifs en règle la plupart du temps. Une exclusion de masse scandaleuse en contradiction avec la loi et les traités internationaux. Ainsi, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies rappelait à la France son obligation de « garantir à tous les enfants le droit à l'éducation sans discrimination ». Ces enfants sont les abandonnés de la République !

Pour lutter contre le séparatisme et la radicalisation, l'instruction est indispensable, c'est un fait indiscutable !

Il est plus que nécessaire et il est temps d'agir pour ces enfants. Nous avons l'espoir que Emmanuel Macron ne minimisera plus le problème et permettra enfin à tous ces enfants d'être instruits.

Dès lors, ce n'est plus sur les 25 000 enfants IEF (qui reçoivent une instruction !) qu'il faudrait se pencher, mais plutôt sur ces 100 000 enfants abandonnés de la République, qui pourraient être un des terrains de la radicalisation.

L'urgence est d'offrir l'accès à l'instruction de ces enfants en priorité , plutôt que vouloir priver les familles IEF du droit au choix du type d'instruction pour leurs enfants, tel que défini dans la loi depuis 1882 .

$100\,000 \times 8690 = 869\,000\,000$ euros/an

Total du coût de la mesure

Si l'on ajoute les 25 000 enfants en IEF (qui, rappelons-le, sont instruits et contrôlés) :

$869\,000\,000 + 217\,250\,000 = \mathbf{1\,086\,250\,000}$ euros/an pour la scolarité.

Il conviendra d'ajouter à ce chiffre, l'ARS et le coût des AVS, la construction d'écoles, la formation et le recrutement des professeurs des écoles et des professeurs, afin d'accueillir 125 000 enfants d'ici septembre prochain.

À l'heure où « l'argent magique » n'existe pas, où le personnel soignant ainsi que le personnel enseignant ne cessent de demander plus de moyens afin de garantir un service public optimal, que la crise sanitaire actuelle fait rage et d'autant plus que des milliers d'enfants en situation précaire ne sont ni instruits en famille (et donc pas contrôlés) ni à l'école : est-ce bien utile de voter l'interdiction de l'IEF ?

— Sources :

<https://www.education.gouv.fr/le-cout-d-une-scolarite-7529>

<http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/enfance-et-jeunesse/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars>

- <https://www.liberte-scolaire.com/actualites/avs-handicap-hors-contrat-nous-avons-besoin-de-vous/>

NOS PROPOSITIONS POUR L'IEF

- 1** Conserver la liberté d'instruction en famille, droit constitutionnel, est important, non seulement pour nos enfants mais aussi pour l'ensemble des français, garante du choix d'instruction, de la liberté d'expression et de la diversité pédagogique, enrichissant la France de potentiels créateurs et entrepreneurs.
- 2** Le **contrôle par un organisme indépendant formé aux différentes pédagogies**: selon la loi, l'Inspection Académique contrôle la progression de l'enfant Instruit En Famille en adéquation avec la pédagogie et les méthodes employées par les parents; dans les faits les inspecteurs sont issus d'un système de pédagogie classique, et les pédagogies différentes y sont souvent mal connues. Nous demandons à ce qu'il y ait un réel respect de nos choix de pédagogies.
- 3** Revenir à **l'âge de 6 ans pour l'instruction obligatoire**, en effet la France est l'un des rares pays d'Europe à obliger si tôt les apprentissages formels. Si nous comprenons parfaitement la nécessité de l'école dès 3 ans, il est important de garder une souplesse concernant des enfants dont le rythme (sieste, propreté...) n'est pas encore adapté à la collectivité, quand l'environnement permet l'éveil culturel approprié.
- 4** **Le retour au socle commun sans impératif de cycles**: l'enfant peut acquérir les notions de chaque domaine de compétence à son rythme, l'objectif étant d'avoir étudié l'ensemble du socle commun à ses 16 ans.
- 5** Nous réclamons **les mêmes droits et avantages que ceux qui scolarisent leurs enfants**, entre autre l'ARS, pour financer l'achat des outils pédagogiques (fournitures, manuels, matériels de manipulation, supports informatiques...) ainsi que des tarifs préférentiels pour les visites culturelles et sorties pédagogiques, tels que proposés aux écoles.

CONCLUSION

LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE LOI INTERDISANT L'INSTRUCTION EN FAMILLE EST-ELLE LA SEULE RÉPONSE, ET SURTOUT LA RÉPONSE LA PLUS ADÉQUATE POUR LUTTER CONTRE LE SÉPARATISME ?

Madame Chantal Deseyne, Sénatrice d'Eure-et-Loire, résume parfaitement notre position :

J'ai pu faire savoir sans ambiguïté que j'étais défavorable à la suppression de cette possibilité ouverte et contrôlée de l'Instruction En Famille, alors même qu'aucun lien n'est établi entre « instruction en famille » et séparatisme ou terrorisme. Ainsi je refuserai de limiter une liberté pour tous, consacré comme un « principe fondamental reconnu par les lois de la République » à la faveur d'une décision du Conseil Constitutionnel, pour faire face au problème bien identifié d'une minorité agissante et radicalisée.

Une telle annonce sans conditionnel, trahit encore une fois le sentiment de « toute-puissance » d'un Président de la République qui n'arrive décidément pas à se faire au débat parlementaire.

Nous réaffirmons que « chaque enfant doit pouvoir étudier dans le cadre qui lui convient le mieux. Nombre d'enfants ne sont pas heureux à l'école et apprennent plus efficacement quand ils sont libres de travailler à leur rythme. L'instruction en famille forme des enfants passionnés, à l'aise avec les adultes, autonomes et responsables. Leur esprit civique est souvent manifeste. Les séparatismes sont davantage le fruit de l'exclusion, de l'échec et de la violence éducative que de l'Instruction En Famille ».

— Isabelle Filliozat, psychothérapeute et spécialiste de la parentalité, soutenant le maintien du droit à l'instruction en famille.

Nous évoquons, pour finir, une citation de Ferdinand Buisson, employée par Emmanuel Macron le 21 octobre 2020, qui se rapproche si bien de l'adage de l'Instruction En Famille, que nous nous efforçons de mettre en application chaque jour :

« Pour faire un républicain, il faut prendre l'être humain, si petit, si humble qu'il soit, et il faut lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, qu'il ne doit ni foi ni obéissance à personne, que c'est à lui de chercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître, d'un chercheur, d'un chef quel qu'il soit. »

Nous espérons de tout cœur que vous voterez en connaissance de cause, en vous souvenant que le libre choix du mode d'instruction figure dans les textes et les valeurs qui portent notre République.

Les **TÉMOIGNAGES**

TÉMOIGNAGE 1

Madame, Monsieur,

Citoyens français et parents d'une enfant de 5 ans instruite dans le cadre de la famille, nous vous écrivons suite à l'annonce faite par le Président de la République vendredi 2 octobre, concernant le projet de loi d'interdire l'instruction en famille à compter de la rentrée 2021.

Tout d'abord nous soutenons l'école publique (notre fille y a été instruite durant 2 ans) et sommes convaincus de sa nécessité. Nous reconnaissons le travail fourni par les enseignants passionnés et le personnel de l'éducation nationale malgré le peu de moyens mis à leur disposition. Pour autant nous sommes encore sous le choc qu'un tel projet de loi liberticide et anticonstitutionnel puisse éclore de nos jours en France : le pays des droits de l'Homme. Notre devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » a-t-elle encore du sens ? Comme le mentionne la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (article 26)

« Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants ». En ce sens l'Instruction En Famille, l'école publique ou privée doivent rester un choix revenant aux parents. Ce que la Ligue des Droits de l'Homme se permet de rappeler à notre président dans une lettre ouverte lui étant adressée.

Comment répondre aux besoins de tous si nous n'autorisons qu'un seul moyen d'instruction et une pédagogie unique ? Que faire des enfants en phobie scolaire ? Ceux qui souhaitent devenir athlètes de haut niveau ? Ceux dont la pédagogie proposée les met en échec ? Ou pire, comment aider les enfants victimes d'harcèlement (700 000 enfants en France dont 61% déclarent avoir eu des pensées suicidaires) ? Dans notre foyer, Mme C ayant eu des problèmes de santé l'année dernière, nous n'avons pas souhaité remettre notre fille à l'école afin d'éviter de prendre des risques face à la pandémie COVID-19. Vous constaterez donc que les raisons d'un tel choix d'instruction peuvent être diverses et variées et ne découlent pas d'un groupe de marginaux. L'IEF est une réelle réponse à des problématiques de vies.

En ce qui concerne l'impact réel d'une telle loi sur le mouvement séparatiste, nous sommes déjà inspectés tous les 2 ans par la mairie et tous les ans par l'académie (ce qui est bien plus qu'un enseignant en école). Nous avons eu nous-mêmes le plaisir de recevoir la visite « surprise » de notre maire un mercredi matin pendant les vacances de la Toussaint. Nous imaginons mal comment une famille séparatiste pourrait passer entre les mailles du filet. Ajoutons à cela que les terroristes d'aujourd'hui ont tous, sans exception, été instruits à l'école. De plus la Mission de Prévention des Phénomènes Sectaires (MPPS) accompagne les inspecteurs en cas de doute et déclare que les cas sont « exceptionnels ». Il nous semblerait plus efficace d'apporter des moyens supplémentaires à la MPPS au lieu de supprimer la liberté des citoyens français. Cette logique nous semble plus en accord avec les valeurs républicaines.

Nous constatons aujourd'hui que la liberté est en danger, ce qui signifie que la démocratie l'est de même, ainsi que nos valeurs républicaines. Nous sommes inquiets.

Nous vous remercions pour votre intérêt.

Cordialement,

► Monsieur et Madame C.

TÉMOIGNAGE 2

Madame, Monsieur,

Heureux parents de Kinaï Jolas Dubourg, 4 ans et demi, et Rio Jolas Dubourg, 1 an et demi, nous avons décidé de nous occuper nous-mêmes de l'éducation de nos enfants. Nous avons donc déjà commencé avec Kinaï et souhaitons ardemment avoir le choix de le faire aussi avec Rio. Travaillant tous les deux à la maison nous avons pu aménager nos temps de travail afin de pouvoir passer beaucoup de temps avec eux. Ce choix d'éducation correspond parfaitement à notre philosophie et nous ne souhaitons pas envisager une autre alternative.

Nous passons du temps le matin à faire quelques exercices écrits et l'après-midi nous sommes principalement dehors. Habitant à la campagne avec beaucoup de terrain et beaucoup d'animaux, nous pensons avoir le cadre idéal pour le bon développement de nos enfants.

Cette loi est de notre point de vue une totale aberration (l'école obligatoire à 3 ans l'était aussi) et une perte de liberté qui ne nous laisseraient pas d'autre choix que de quitter ce pays si celle-ci devait passer !

Espérant fortement que cette loi ne passe pas et que ce courrier ajouté à beaucoup d'autres servira à quelque chose.

► Jolas Elisa & Dubourg Vincent
3 rue du canal 45360 Saint Firmin sur Loire

TÉMOIGNAGE 3

Madame, Monsieur,

Nous sommes parents de deux enfants, nés en 2015 et 2018. Je suis ingénieur, cadre dans le privé, et ma conjointe dirige un établissement public.

Nous avons commencé quelques mois l'instruction en famille pour notre aîné, lorsque nos emplois nous permettaient d'y consacrer suffisamment de temps. La situation a ensuite évolué, et nous avons fait le choix de scolariser nos enfants dans une école alternative Montessori.

Depuis leur naissance, nous n'avons jamais envisagé de les scolariser à l'école « traditionnelle », en particulier avant 6 ans. Les enfants grandissent, et nous pensons continuer suivant la pédagogie alternative tant que notre situation financière nous le permettra.

Nous envisageons cependant de pratiquer l'instruction en famille si l'accès à cette pédagogie alternative devient difficile et/ou si nos emplois du temps nous le permettent à l'avenir.

Nous n'avons rien contre le système traditionnel, et sommes convaincus que l'école est bénéfique pour beaucoup d'enfants. Mais nous sommes les mieux placés pour juger ce qui est bon pour nos enfants, et la remise en cause de cette liberté d'instruction nous inquiète pour leur avenir.

Bien cordialement,

► Fabien

TÉMOIGNAGE 4

Bonjour,

Maman d'un garçon de 9 ans, Maxime, qui est en ief (CM1) depuis septembre 2020.

Depuis la maternelle, il a de gros problèmes de concentration et est hyperactif. Impossible pour lui de rester assis sans bouger, sans pouvoir se lever et compliqué pour lui de pouvoir faire les exercices de l'école le plus vite. Toutes les nuits, c'était des cauchemars, il dormait très mal. Son père et moi en avons assez de voir notre fils malheureux, toujours triste.

Depuis l'ief, il dort très bien, les exercices qu'il n'arrivait pas à faire sont effectués facilement, à son rythme. Il s'intéresse à beaucoup de choses.

Bref, que du positif et pour rien au monde je désirerais que mon fils retourne à l'école.

Nous avons une fille de 12 ans qui elle est au collège et ça se passe très bien pour elle.

Cordialement,

► Melle HOSNI

TÉMOIGNAGE 5

Bonjour,

Je suis maman de 4 garçons, dont 3 en IEF.

Nous avons fait ce choix depuis 4 ans, qui s'est plus imposé, qu'un choix à la base.

Mon dernier de 4 ans est à l'école, car impossible de travailler avec lui dans les parages.

Pour mon premier, il a vécu le harcèlement dès le CP et cela a recommencé en 6^{ème}. Il a complètement perdu pied et, en plus dyslexique avec un PAP, certains professeurs ne voulaient pas en entendre parler.

Mon deuxième, qui est dyslexique sévère, reconnu MDHP, et un bilan QI élevé, s'est retrouvé à redoubler son CE1, car la maîtresse ne savait pas comment l'évaluer sans feuille. Il avait donc décrété qu'il ne lirait et n'écrirait plus.

Mon troisième, qui était en petite section, pleurait tous les jours, matins et midis, toute l'année ! Il voulait lire et écrire, mais les maîtresses ne voulaient pas, car il ne savait pas dessiner ! Elles n'ont pas voulu le passer en moyenne section alors qui connaissait la phonologie et comptait jusqu'à 30.

Tout cela la même année ! On a dit stop !

Nos enfants se sentaient trop mal et nous allions à la catastrophe !

L'IEF a sauvé leur confiance en eux ! En espérant que cette loi n'arrive jamais,

Un grand Merci à tous ceux qui luttent pour nous.

► Madame Barrer Joëlle.

TÉMOIGNAGE 6

**Témoignage après la visite du moulin des Bruyères
par une dizaine d'enfants instruits en famille :**

Bonjour,

J'ai reçu récemment sur ma ferme un groupe d'enfants instruits en famille, accompagnés de parents. Ce fut un moment très agréable, les enfants se sont montrés curieux et dégourdis.

Après la visite et les explications, je me suis senti à l'aise de les laisser jouer dans le parc et la forêt, ainsi qu'avec les animaux. Les enfants se sont avérés polis, attentifs et pleins de joie. J'ai remarqué une grande cohésion et fraternité entre eux malgré les différences d'âge.

Ce fut un plaisir et je n'hésiterai pas à renouveler l'expérience.

Cordialement,

► Julien de Clédat
06 86 57 29 88

TÉMOIGNAGE 7

Bonjour,

Nous faisons l'IEF pour notre fils de 4 ans (moyenne section).

L'année dernière, il avait fait sa rentrée en petite section dans une école publique. Dès les premiers jours, sa maîtresse lui a reproché de ne pas lui dire lorsqu'il voulait aller aux toilettes. À cette période, il ne parlait pas beaucoup, étant bilingue, il lui fallait un peu plus de temps pour s'exprimer, ce qui s'est confirmé, par la suite.

J'ai discuté avec l'atsem, qui était bienveillante envers mon fils et les autres enfants, et qui aimait beaucoup son travail, on le ressentait... du coup, elle le surveillait « un peu plus » à ce niveau-là, pour l'emmener aux toilettes (elle le lui demandait assez souvent). Du coup, tout se passait bien comme ça, et au fil du temps une relation de confiance s'est installée entre eux. Lorsque j'échangeais avec elle, elle me disait que tout se passait très bien, tant à ce niveau qu'au niveau du travail, de la relation avec les camarades...

C'est quelques jours avant les vacances de Noël, que j'ai eu un entretien avec la maîtresse, pour elle mon fils ne savait rien faire... elle lui a même reproché de ne pas savoir tenir un stylo, de ne pas avoir de tonicité au niveau des doigts afin de manipuler le stylo... elle se plaignait des élèves de la classe en général, qu'ils ne connaissaient pas les couleurs, que la majorité ne tenaient pas en place..., bref, j'avais l'impression qu'elle était dépassée. À tout cela, se rajoutait des élèves chaque semaine, elle a même dû refuser des élèves, faute de place dans la salle de classe. Même au niveau de la sécurité des enfants cela devenait dangereux, car n'ayant pas d'issue de secours et autant d'élèves dans la classe, les élèves se retrouvaient en danger s'il fallait évacuer la classe pour une raison quelconque.

Suite à cet échange, nous souhaitons le changer d'école, mais les autres maternelles étaient dans le même cas, classes saturées...

À partir de là, nous avons décidé de le mettre en ief, très belle expérience, c'est pour cela que nous avons souhaité continuer jusqu'à la fin de la maternelle et peut-être après s'il le souhaite...

Nous suivons entre autres la pédagogie Montessori, pédagogie que je ne connaissais pas et que j'ai découverte, pédagogie dans laquelle je retrouvais le respect de l'enfant, un être à part entière... une pédagogie qui respecte l'enfant en tant qu'être humain, avec ses émotions, ses caractères, sa personnalité... des valeurs que je soutiens, et qui pour moi font partie de l'apprentissage de l'enfant.

Merci

Bon courage à nous tous pour la suite...

► La famille Koriche

TÉMOIGNAGE 8

Bonjour,

Notre fille de 19 ans aujourd'hui a été déscolarisée à la fin de son CE1. Pas de raison particulière à cela et aucune en-tout-cas qui soit contre l'école. Même si nous n'étions pas forcément toujours d'accord avec le fonctionnement. Sa déscolarisation a répondu à un besoin de changement, de nouvelle orientation familiale. Nous avons fait l'essai 1 an et nous avons été conquis. Ses sœurs n'ont jamais été scolarisées et sont parfaitement contentes de leur quotidien fait de jeux, de partages, d'apprentissages, de rencontres, de sorties. Elles peuvent s'adonner à leurs passions, sans contrainte de temps.

Nous rencontrons régulièrement des familles qui pratiquent l'ief pour des sorties plaisirs ou des ateliers pédagogiques.

Mes enfants ont toujours pratiqué une activité (musique, danse, etc.) et elles entretiennent donc aussi des relations amicales avec des enfants, qui sont eux, scolarisés en école. Cela n'empêche pas les liens d'amitié et les rencontres les mercredis et week-ends

Mes 2 filles aînées ont appris à lire en dehors de l'école et avant le CP (ma 1ère en MS).

Ma fille aînée n'a jamais été tentée par le collège, mais elle a passé son brevet en candidat libre. Elle l'a obtenu avec mention.

Son souhait étant d'essayer le lycée, elle a intégré le lycée en seconde général après avoir passé des tests de connaissances. Elle a toujours fait partie des meilleurs éléments de sa classe. Ses professeurs quant au détour d'une conversation apprenaient qu'elle n'avait pas été scolarisée pendant 7 ans, étaient surpris de ne constater aucune différence majeure avec le reste de ses camarades. Elle a passé son baccalauréat section littéraire et l'a obtenu avec mention. Aujourd'hui, elle est en seconde année d'une triple licence : anglais/japonais/italien.

Elle a toujours été indépendante, volontaire, assoiffée de connaissances.

Malgré des contrôles qui ont été très difficiles à vivre pour elle, et pour nous parents, car nous étions face à une inspectrice qui ne s'est jamais caché de désapprouver notre choix, nous sommes parfaitement heureux et épanouis en instruisant nous-mêmes nos enfants.

Nous souhaitons conserver cette liberté d'instruction en dehors de l'école. Sans cela, c'est tout notre mode de vie qui devra être remis en question.

Mes filles n'ont aucune envie que leur univers soit bouleversé. Elles sont libres dans leur façon de mener leurs apprentissages et ne pourraient se conformer au simple fait de rester assises à une table. J'ai appris de mes filles qu'il n'y a pas une, mais de multiples façons d'apprendre.

Mes enfants ne peuvent rester immobiles quand ils réfléchissent. Debout, assis, sur 1 pied, en chantant, en faisant de la gymnastique.... tout en réfléchissant à la solution d'un problème de mathématique ou pour situer un pays sur une carte.

Cette loi rendrait des milliers d'enfants et leurs parents malheureux.

Nous ne sommes d'aucune confession religieuse, nous sommes une famille comme tant d'autres qui aspire juste à continuer son chemin... librement.

TÉMOIGNAGE 9

Bonjour,

Pour nous l'IEF n'a pas été un choix, nous n'en connaissions même pas l'existence nous y sommes venu car notre enfant était en souffrance à l'école. Une souffrance qui a par la suite atteint toute la famille.

Mon fils Adam, aujourd'hui 10 ans, n'a jamais connu une scolarité sereine depuis sa toute petite section, il a commencé l'école à 2 ans et demi. Nous avons continuellement des plaintes des maîtresses ça n'allait jamais, il a rapidement été pris en charge par une orthophoniste, psychologues, psychomotricienne... mais aucune prise en charge possible à l'école et pourtant nous avons demandé de l'aide au sein de l'école pour que la maîtresse puisse être aiguillée dans son travail, voir ce qui ne fonctionnait pas, mais en vain... pas de psychologue disponible. Juste un médecin scolaire à mi-temps qui ne peut s'occuper que des cas urgents. Notre cas nous paraissait urgent vu l'état dans lequel était notre fils en rentrant à la maison ainsi que la maîtresse qui était complètement dépassée.

Il a fallu attendre ses 7 ans lorsque nous avons amené Adam voir un neuropédiatre à Paris et qu'il fasse un bilan neuropsychologique pour qu'un diagnostic tombe, Adam est TDAH HP (trouble du déficit de l'attention et Haut potentiel). Il a pu enfin faire reconnaître son trouble à l'école en milieu de CP. Des aménagements ont été mis en place à l'école, mais cela restait vraiment difficile à tel point que nous avons dû le retirer de l'école. Il ne voulait plus y aller, ne dormait plus, se tapait la tête contre le canapé au retour de l'école... des angoisses perpétuelles. Il est resté seulement un mois sans école, car l'inspectrice de la circonscription nous a proposé un aménagement scolaire pour qu'il aille seulement les matinées à l'école et elle a fait une demande d'AVS temporaire.

En parallèle, nous avons fait également une demande d'AVS à la MDPH qui a été acceptée pour un temps complet l'année suivante. Adam a donc eu toute son année de CE1 une AVS, ça l'a aidé à être moins angoissé, mais ça n'a pas changé le reste (rejet et moqueries des camarades, menaces physiques et verbales) et aussi l'impossibilité pour lui de rester assis sur une chaise face au pupitre.

Son CE2, Adam l'a effectué en école hors contrat dans l'école Montessori « Le renard et la Rose », puis l'école connaissant des difficultés à recruter une maîtresse pour des enfants atypiques ou avechandicap nous avons décidé de faire école à la maison. C'était notre dernière option et cela a été une révélation. Adam était heureux et ne prenait plus sa ritaline ! Ce comprimé qui effaçait toute sa nature pour laisser place à un enfant certes qui ne bouge plus, mais inerte (sans vous parler des effets secondaires).

Maintenant ; il peut apprendre à son rythme, n'est plus angoissé. Aujourd'hui, on veut nous retirer ce droit dont nous avons à peine pu profiter, ce serait une catastrophe pour nous et notre fils ce n'est même plus envisageable de le remettre à l'école pour l'instant. Il n'est pas prêt ne pourrait pas apprendre comme il le fait actuellement il en souffrirait de nouveau et ce serait dramatique !

Ce témoignage est un résumé de toutes les difficultés rencontrées à l'école (en tout il a connu 3 écoles différentes entre la maternelle et le primaire), le droit d'instruire son enfant est primordiale que ce soit pour une famille comme nous qui avons un enfant atypique et qui ne s'adapte pas au rythme et habitudes scolaires ou bien même lorsque c'est un choix de vie.

► SOPHIA MANSOURI BOUBNAN

Maman d'Adam 10 ans et Sohayl 8ans faisant école à la maison

TÉMOIGNAGE 10

Bonjour,

En tant que familles pratiquant l'IEF, nous apportons notre témoignage.

Nous sommes les heureux parents de deux enfants, un garçon de 6 ans et une fille de 4 ans. Ces deux petites personnes ont débuté leurs vies à l'étranger, dans un pays où l'école commence à 6 ans. Avant d'atteindre cet âge, les enfants peuvent aller dans ce qu'on appelle des « jardins d'enfants » qui s'apparente plus à une garderie qu'à une école maternelle. Ceux-ci n'ont pas un caractère obligatoire et aucun apprentissage formel n'y est attendu (même si des activités sont mises en place). Je n'ai pas ressenti le besoin de faire garder mes enfants dans ce genre de structure puisque j'étais disponible. Nous sommes donc rentrés doucement dans les apprentissages en suivant les centres d'intérêt et le rythme de nos enfants. Notre famille s'est épanouie dans ce mode de fonctionnement de telle sorte que nous l'avons continué en rentrant en France.

Ayant été loin de notre famille pendant quelques années ce mode de vie nous a permis de vraiment prendre le temps avec les nôtres et particulièrement nos anciens.

L'IEF pour nous, c'est prendre le temps. C'est passer des journées en forêt avec Papi (et papa, maman, mamie, les cousins quand ces derniers ne sont pas en classe) qui nous explique comment se repérer, tracer un animal, ou trouver telle plante et pourquoi elle pousse mieux ici qu'ailleurs... Rester avec lui au jardin pour le regarder planter fleurs, arômes, légumes, ou dans son atelier bricoler, réparer, nous expliquer à quoi servent ses outils, ce qui est dangereux... et au détour d'une étagère trouver un trésor du passé et nous raconter son histoire.

L'IEF pour nous, c'est prendre le temps avec Mamie qui s'occupe également des fleurs, nous apprend à cuisiner, à tricoter, la regarder coudre où même participer aux « bêtises » des plus petits. C'est l'écouter raconter son enfance, la France d'avant...

L'IEF pour nous, c'est prendre le temps de se réveiller quand le sommeil nous a apporté suffisamment de rêves pour nous donner envie d'ouvrir les yeux et d'aller les accomplir. C'est de pouvoir dire à mon enfant le soir après avoir le repas, le brossage des dents et l'histoire du soir que oui il peut se relever s'il a vraiment besoin d'écrire dans son cahier, car je sais que demain matin il pourra dormir suffisamment sans être pressé.

L'IEF pour nous, c'est prendre le temps de parler avec les gens au hasard des rencontres. De les regarder, de les écouter, et d'apprendre d'eux. Cette famille asiatique en France pour les vacances. Ce naturaliste qui nous demandait au départ si nous pouvions nous déplacer pour faciliter son observation. Ce vieux Monsieur sûrement très seul qui avait lui aussi besoin qu'on prenne le temps de l'écouter raconter sa vie, son enfance, sa France.

L'IEF pour nous c'est voir nos enfants grandir, autant à l'extérieur que dans leurs têtes, mais surtout dans leurs cœurs.

L'IEF pour nous, c'est la LIBERTÉ d'apprendre où l'on veut (à la maison, dans la forêt, sur un banc au bord de Loire...) Comme on veut (sur le bureau, dans la cabane, sur le lit ou le tapis...) et ce qui nous intéresse sur le moment.

L'IEF pour nous, c'est L'ÉGALITÉ entre les générations. Un enfant a autant de droits qu'un adulte, autant de besoins et même aussi des devoirs.

L'IEF pour nous, c'est la FRATERNITÉ, le respect de son prochain quelque soit sa condition, le sens de la famille... Mon témoignage je le termine comme ceci : nous enlever ce droit d'instruire nos enfants au sein de notre famille, c'est chambouler leur vie, leurs repères, leur stabilité. C'est devoir leur expliquer que ce gouvernement agit guidé par la peur et fait fi de l'injustice qui en découle, alors que depuis toujours on demande à nos enfants d'affronter les leurs pour aller plus loin, évoluer, GRANDIR.

L'IEF est un des droits fondamentaux de notre République et cette dernière ne doit pas se renier par une peur irrationnelle et injustifiée au vu du suivi qui encadre cette pratique.

TÉMOIGNAGE 11

« Pour moi, maintenir l'Instruction En Famille est d'une grande importance. C'est laisser la liberté aux futurs adultes, citoyens du Pays, de se construire de manière différente, liée à la particularité de leur famille et à ce qu'ils sont, leurs caractères, leurs capacités qu'ils auront eu le temps de développer. C'est avoir des citoyens au panel de personnalités plus grand, plus diversifié, répondant bien plus aux critères changeants que sera la société de demain. C'est aussi avoir des personnes plus à l'écoute des besoins des autres comme des siens, capacités dont nous avons bien besoin aujourd'hui pour construire un monde plus doux de partage et de solidarité. »

► Aline, mère de deux enfants instruits en famille.

TÉMOIGNAGE 12

Bonjour,

Nous sommes une famille future IEF sur la Ferté Saint-Aubin.

Notre fille a actuellement huit mois. Nous souhaitons pratiquer l'IEF avec elle. C'est un choix éthique de notre part qui s'inscrit dans notre état d'esprit, notre façon de vivre. Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour elle, prendre en charge nous-mêmes son éducation.

Nous avons tous les deux fait des études supérieures : Bac+3 dans des domaines différents et complémentaires. Nous pratiquons également plusieurs langues apprises à l'école et lors de nos voyages : anglais et espagnol.

Nous aimerions notamment pouvoir voyager avec notre fille.

Nous ne sommes pas baptisés dans la famille.

Nous avons des animaux, un jardin et un potager.

Notre fille ne va pas non plus à la crèche.

Tout se passe bien avec elle.

Merci de continuer à nous laisser ce choix d'instruction positif libre et bienveillant.

Merci.

La devise de la France : liberté égalité fraternité

TÉMOIGNAGE 13

Bonjour,

Famille avec deux enfants, nous pensons que l'école à la maison doit rester légale, car elle offre notamment une porte de sortie en cas de problème (pandémie, harcèlement, phobie scolaire).

Nous avons eu recours à l'instruction en famille par deux fois :

La 1^{ère} fois, suite au mal être à l'école de notre aînée (harcèlement scolaire en CP de notre enfant dont le profil haut potentiel et hypersensible a été reconnu par une psychologue en cabinet privé, maltraitance et manque d'informations et de formation des enseignants).

Nous avons décidé de déscolariser notre fille avec le soutien de notre médecin et une éducatrice de jeunes enfants. Ces expériences de non-respect de la différence à l'école ont traumatisé notre enfant. Heureusement, nous avons pu la sortir de ce système inadapté à ses besoins fondamentaux. Je demande par ce témoignage que cette possibilité reste accessible à tous parents qui traversent cette situation. Cela a redonné immédiatement le sourire à notre enfant qui perdait l'appétit, avait un sommeil très perturbé et des idées noires allant jusqu'à se demander le sens de la vie à 6 ans (je parle de paroles suicidaires)! Ouvrez les yeux, vos cœurs et maintenez cette liberté, ce droit aux parents de prendre soin de leur enfant. Merci!

La deuxième fois, c'est suite à cette décision présidentielle d'obliger le port du masque dès 6 ans. Violence là encore. Je cite : « Les besoins d'expression d'un enfant de six ans, encore considéré comme jeune enfant, sont multiples : sur le plan affectif, langagier, émotionnel, corporel. Toute entrave à cette communication spontanée, naturelle et nécessaire, si elle n'est pas porteuse de sens, est susceptible de laisser des traces à long terme. » (Libération, 2/11/2020.)

Notre deuxième enfant, tout juste 6 ans, est heureuse d'avoir été entendue dans son refus de porter le masque. La possibilité de recourir à l'instruction en famille est déjà un apprentissage pour notre enfant de ce qu'est la démocratie. Donc, il s'agit d'une liberté fondamentale. L'instruction en famille pour nous c'est le respect du droit à la différence encadré et légal. Pourquoi y toucher? Il est garant d'équilibre pour notre société.

TÉMOIGNAGE 14

DÉVOILER SA VIE POUR SAUVER SES DROITS !

Nous sommes Frédéric et Angélique, heureux parents d'Énora 8 ans, Timéo 4 ans et Téana 1 an. Avant même d'avoir des enfants, nous croyions corps et âmes en l'école de la République. C'est un passage obligé et nous ne nous sentions pas capables d'instruire nos enfants à la maison.

Énora a été scolarisée dans une première école maternelle où ses deux maîtresses (Jehanne et Blandine) étaient supers et lui ont donné goût à l'école.

En 2017, nous avons déménagé. Énora a donc changé d'école. En classe de grande section, sa maîtresse (Christelle) était douce et gentille. Elle a continué d'offrir à Énora un environnement d'apprentissage bienveillant.

Et puis, l'entrée en CP en septembre 2018 est venue chambouler cet équilibre. Énora, qui adorait aller à l'école, s'est mise à pleurer le matin, à angoisser...

Nous avons rapidement fait le choix d'inscrire Énora dans une école différente, une école où ses angoisses et son envie de bouger seront acceptées. Nous avons vu notre fille se transformer et retrouver le sourire. Merci Magali et Virginie.

En janvier 2020, Énora a été diagnostiquée par sa pédiatre après de nombreux tests (neuropsychologue, Psychomotricienne, Orthophoniste) d'un Trouble du Déficit de l'Attention avec Hyperactivité associé à un Haut Potentiel Intellectuel. Nous avons enfin pu comprendre comment notre grande fille fonctionnait. Il est évident qu'elle ne rentrera jamais dans le « moule » de l'éducation nationale.

En mars 2020, notre pays est touché par une pandémie sans précédent qui a eu raison de nombreuses entreprises. L'école d'Énora n'a pas survécu, et a fermé définitivement !

Impossible de remettre Énora dans l'école de notre secteur, impossible de lui faire subir les règles de l'école publique.

Décision est prise, Énora sera en IEF à la rentrée de septembre 2020.

Timéo est rentré à l'école en septembre 2019. Il a d'abord fréquenté l'école à pédagogie alternative de sa sœur jusqu'en novembre. Suite au départ de la maîtresse de maternelle, les enfants de petite section ont dû quitter l'école.

Il a donc fait ses premiers pas dans l'école publique avec une maîtresse (Sophie) qui l'a accepté avec ses petits « soucis ». Là encore, il a eu la chance de connaître une super maîtresse.

Au moment de notre prise de décision concernant l'IEF d'Énora, Timéo devait rester à l'école publique.

En raison du contexte pandémique et après de grosses réflexions, nous avons décidé de le garder aussi en IEF.

Notre nouvelle vie pouvait commencer.

Il nous fallait une pièce, un endroit dédié à l'IEF. C'est pourquoi nous avons fait de gros travaux tout l'été pour offrir un bel espace de travail à nos enfants.

Nous avons organisé notre petite vie autour de nos enfants et de leur instruction.

Pour Énora, nous avons acheté des ouvrages en mathématiques et en français, les mêmes ouvrages qui sont utilisés par les maîtresses de l'éducation nationale. Comme les enfants scolarisés, elle a un cahier de grammaire, de dictée, de poésie, etc.

Pour Timéo, nous avons opté pour le programme de Moyenne Section adapté à l'IEF. Il étudie, au même titre que les autres enfants, le langage, le graphisme, la compréhension orale, les mathématiques, les arts et les sciences.

Toutes les semaines, Enora et Timéo participent à des ateliers de découverte du monde dispensés par une ancienne maîtresse de l'éducation nationale. Ils y découvrent ainsi les sciences, l'histoire et la géographie. Ils suivent également, une fois par semaine, des ateliers d'Anglais.

Et pour les sports ?

- Énora pratique l'escalade, la GRS, le judo et la natation.
- Timéo pratique l'escalade, le multisport et la natation.

Dans notre IEF, nous allons à notre « école » les lundis, mardis, jeudis et vendredi matin de 10h à 12h, avec parfois une pause jardin et parfois aucune pause. Ce sont les enfants qui expriment leurs besoins.

Chaque jour démarre par une séance émotion. On parle les uns après les autres de chose qui nous font envie et nous exprimons notre émotion du moment.

Ensuite, on repère la date, la saison et la météo. Puis on attaque le français, les maths, le langage, les arts plastiques, etc.

Après le repas, c'est fini ! On fait en deux heures ce que font les enfants scolarisés en une journée. Enora et Timéo n'ont pas une charge scolaire très importante ce qui leur permet d'être libres de faire plein d'autres choses (visite, sport, sorties, etc..).

Et la socialisation ?

Nous ne voyons pas la socialisation comme être enfermé dans une pièce avec 30 enfants identiques pendant un an. Pour nous, la socialisation, c'est rencontrer un maximum de personnes différentes avec chacun leurs histoires, leurs passions, leurs religions, etc.

Si nous devons faire un comptage rapide, ils rencontrent

- ▶ une vingtaine d'enfants et adultes lors des ateliers de découverte du monde et d'anglais.
- ▶ Une quinzaine d'enfants et deux adultes lors des cours d'escalade
- ▶ Idem pour la GRS et le multisport
- ▶ Une trentaine d'enfants et d'adultes pour le judo et la natation.
- ▶ À cela se rajoute, toutes les visites, tous les amis, toutes les sorties (courses, pique-nique, parcs municipaux etc..).

Il y a un an de cela, jamais nous n'aurions fait l'Instruction En Famille, jamais nous n'aurions autant bousculé notre quotidien, car nous avons déjà trouvé un équilibre.

Mais voilà, il nous a fallu revoir notre jugement, revoir notre organisation POUR nos enfants.

Un jour, cela pourrait arriver à tous.

Chacun doit être concerné par ce texte de loi qui veut TOUS nous priver de liberté.

Soutenez-nous et protégez, vous aussi votre liberté.

► Frédéric & Angélique
Mme LEDOUX Angélique
430 route d'auvilliers
45270 Quiers sur Bezonde

TÉMOIGNAGE 15

Madame, Monsieur,

Nous avons commencé l'instruction en famille lorsque ma fille aînée était en deuxième année de maternelle, intimidée par une maîtresse qui criait beaucoup, en lutte, et seule avec une classe chargée et « difficile ». Au lieu d'une ambiance stimulant l'apprentissage, ma fille trouvait les cris et réprimandes d'une jeune femme à bout. Elle avait une boule au ventre tous les matins à l'heure d'aller à l'école ; elle avait 3 ans 1/2, et nous avons pensé que c'était un peu jeune, et l'avons déscolarisée pour sauver sa curiosité d'apprendre.

Suite à cette expérience malheureuse, nous avons découvert, non pas seulement l'instruction en famille, mais un nouveau mode de vie. Notre fille a appris à lire seule, tout appliquée à déchiffrer tout ce qui l'entourait, puis elle s'est passionnée année après année pour l'antiquité, la renaissance et la Révolution française, les deux guerres mondiales... Stimulée par l'imaginaire et attentive aux langages et expressions, elle excelle en théâtre, est douée en français et dessin, en histoire et en anglais. Sa passion pour le théâtre et les personnages historiques la pousse en avant, elle progresse et elle sait ce qu'elle aime, un bien précieux de nos jours.

Cette vie nous a plu : accompagner nos enfants, nous former à les enseigner, réfléchir à leurs difficultés, transmettre nos valeurs, de respect, de tolérance, de fraternité au quotidien, leur donner du temps... Nous avons également découvert une vie où devoirs et liberté cohabitent harmonieusement. Travail des parents comme celui des enfants rythme le quotidien, et en même temps la liberté de nous organiser comme il nous sied, de suivre les passions de chacun et d'effectuer des sorties (châteaux, sites archéologiques, musées, sport de saison, promenades en Loire et forêt, spectacles, concerts, ateliers poterie, photos, contes...) a enrichi notre vie personnelle. Les questions permanentes des enfants ont réveillé notre soif d'apprendre, endormie après l'obtention de nos diplômes. Notre vie est devenue guidée par la curiosité intellectuelle de chacun.

Plus jeune de 3 ans, notre garçon a suivi naturellement l'expérience de sa sœur. À personnalité différente, centres d'intérêt différents. Bricoleur infatigable, il se dirige naturellement vers les mathématiques, la mécanique et les sports, et nous l'accompagnons dans cette tâche, sans oublier les fondamentaux.

On nous oppose souvent une absence de sociabilisation, mais où donc, sinon au cœur même de la société, nos enfants sont-ils à même d'être le mieux sociabilisé ? La France est riche en tissus associatifs, de passionnés de photos, de romans, de peinture, de poterie, d'entraide, de récupération, de réparation, de sports... et nous allons les rencontrer ! Nous ne vivons pas en ermites ! Nous organisons des sorties avec d'autres enfants en instruction en famille, de tout âge, et c'est l'occasion pour chacun de trouver sa place, d'apprendre à s'intégrer, d'aider les plus jeunes, d'accueillir les différences, de régler les conflits... Nos deux enfants fréquentent les centres de loisirs depuis plusieurs années, pratiquent le foot, le théâtre, la capoeira et l'équitation en club, adorent les camps nature et feux de bois et passer quelques jours chez leurs copains. Et nous les voyons ainsi se construire, devenir de plus en plus autonomes et indépendants de nous.

Bien sûr que l'IEF n'est pas la solution pour tout le monde ; il faut avoir la chance d'avoir du temps ou un métier qui puisse s'organiser, de la patience, s'intéresser aux pédagogies, désirer passer du temps avec ses enfants... Mais tout le monde peut en avoir besoin un jour, et découvrir grâce à cela, comme nous, une façon d'être heureux.

Alors si cette loi interdisant l'IEF est votée, ce n'est pas l'instruction de mes enfants qui est en danger ; bien sûr ils vont continuer à apprendre à l'école. C'est notre mode de vie qui est en danger, notre liberté, notre bonheur, notre façon de vivre toute entière qui est remise en cause.

Alors oui, si la France, Pays des Libertés, ne permet plus cela, les terroristes auront gagné !

Bien cordialement,

► Elouard Audrey
27 rue des Barrés
Sully Sur Loire
0670115461

TÉMOIGNAGE 16

Bonjour,

Nous sommes Catherine et Cyrille POULAIN, nous sommes en IEF pour notre fils Louis de 5 ans et notre fille Camille de 3 ans: jamais scolarisés.

Ce choix s'est présenté à nous lors de la première année de vie de notre fils, notamment en découvrant des témoignages de gens qui pratiquaient l'IEF et en regardant le documentaire de Clara Bellar « être et devenir ». L'IEF est un choix de vie et pas seulement un choix d'instruction. Notre vie de famille est construite autour de l'IEF. J'ai arrêté mon activité professionnelle pour m'occuper à plein temps d'eux.

Cyrille est aussi très impliqué dans leurs apprentissages. Ce choix d'instruction leur permet de respecter à la fois leur rythme biologique ainsi que leur rythme d'apprentissage, cela leur permet également d'évoluer avec des personnes de tous âges et pas seulement de leur classe d'âge. Nous nous rendons vite compte que même si nous n'imposons rien, les savoirs sont acquis naturellement et sans effort, nos enfants sont pleins de questions et pleins d'idées.

Tout est prétexte à apprendre. Nous leur proposons de nombreuses activités ludiques ainsi que des cahiers d'activités qu'ils remplissent dès qu'ils en ont envie. Chaque semaine, ils font de l'aïkido, de l'éveil musical, du cirque, de la piscine et nous allons à la bibliothèque, Louis fait même deux fois par semaine du théâtre. Nos journées sont bien remplies ! On rencontre des enfants aux parcs et notre voisine de 8 ans passe quasiment tout son temps libre à la maison... ensemble, ils créent des spectacles, se déguisent, lisent des histoires, inventent leurs histoires, jouent à de nombreux jeux de société. Ils sont très sociabilisés et heureux d'être à la maison. Nous avons tout de même tenu à expérimenter l'école pour Louis afin de nous assurer de la qualité de ce que nous lui proposons au quotidien. Louis a ainsi eu une expérience de 2 semaines à l'école Montessori « le renard et la rose » en fin de petite section. Il s'y est très bien intégré et son niveau était bien au-delà des attentes de l'EN. Les arguments de la socialisation et du niveau scolaire qui peuvent être dissuasifs lorsque l'on débute cette voie d'IEF ont été vite contredits, cela nous a conforté dans notre choix d'IEF. Nous sommes à l'écoute de nos enfants, il ne s'agit pas d'un dogme pour nous. S'ils nous demandaient un jour de tenter l'expérience de l'école, nous les inscririons dès la rentrée suivante. Pour l'instant, cela nous enrichit TOUS chaque jour davantage. La complicité et l'entraide frère/sœur sont très développées, et leur curiosité est immense. C'est pour l'instant le meilleur choix que nous estimons avoir fait dans notre vie !

► Catherine et Cyrille POULAIN,

TÉMOIGNAGE 17

Tournaisis, le 10 octobre 2020

Objet : Témoignage sur l'instruction en famille

J'ai 2 enfants de 16 et 14 ans, ils ont toujours été scolarisés et le sont encore. Jamais je n'aurai pensé avoir BESOIN de l'instruction en famille (IEF) pour l'un de mes enfants. C'est pourtant le cas avec mon troisième enfant : Melchior.

Melchior a 7 ans, il n'a jamais connu l'école. Ce n'est pas faute de l'avoir envisagé, comme pour son frère et sa sœur. L'inscription en établissement privé était faite, nous lui parlions des choses merveilleuses qu'il allait y découvrir, de nombreux copains à se faire, qu'il était grand maintenant alors il devait aller à l'école.

Mais Melchior refusait, un « non » ferme et définitif, avec un sentiment d'angoisse dans les yeux, déjà. Ce n'est pourtant pas faute de l'y avoir préparé : il allait chercher sa sœur à l'école chaque jour, nous lui avons montré la maternelle, sa future classe et future maîtresse.

Devant ce refus manifeste, nous avons pris la décision de mieux le préparer et de le mettre en situation d'école. Nous avons donc inscrit Melchior à des ateliers Montessori, 2 heures chaque mercredi matin. Peine perdue, car au lieu des améliorations attendues, Melchior s'est enfoncé dans une angoisse de séparation (inexistante auparavant), il nous est devenu impossible de laisser notre fils plus de 10 minutes sans un membre de la famille présent. Ce petit garçon d'à peine 2 ans et demi s'est ensuite mis à mal dormir et est devenu sélectif sur la nourriture. Au plus nous insistions sur l'école à venir, au plus il régressait dans ses apprentissages. Nous étions perdus et avons donc consulté notre médecin. Il s'est avéré que Melchior souffrait d'angoisses scolaires, et oui : c'est possible sans même avoir fréquenté l'école.

Après mûre réflexion, nous avons décidé de repousser l'école d'un an, le temps pour lui de grandir et de se sentir prêt, l'IEF lui a offert cette possibilité. Être à l'écoute de son enfant, de son rythme, de ses possibilités, de sa sécurité affective et psychologique n'est-ce pas la responsabilité de chaque parent ?

Cela fait donc 4 ans que Melchior est en IEF, à chaque fin d'année scolaire, nous réfléchissons à une possible inscription à l'école, et à chaque fois la réponse coule de source : NON !

- ▶ Non, parce que Melchior est heureux de s'instruire à domicile. Il progresse vite, très vite, il a presque 1 an de décalage par rapport au ce1 de l'école, s'il devait y aller, ce serait comme un redoublement pour lui parce qu'il n'y a aucune possibilité de lui faire sauter une classe, les enfants sont inscrits dans leur classe d'âge, ce n'est pas discutable.
- ▶ Non, parce que Melchior refuse d'y aller, catégoriquement. À 7 ans, il ne voit pas ce que l'école pourrait lui apporter de plus, je ne peux le contredire puisque je suis d'accord avec lui. Il a fait changer notre vision de l'instruction, je ne veux plus déléguer ce choix à l'école en ce qui le concerne.

- ▶ Non, parce que Melchior s'est entouré de copains et copines d'âges et d'origines diverses. Des copains scolarisés, d'autres en IEF. En effet, nous fréquentons assidûment les rencontres, sorties et ateliers proposés par l'association IEF45. Mon fils est sociable, ouvert, respectueux, poli et aux dires des adultes que nous croisons : bien élevé.
- ▶ Non, parce que Melchior fait partie des scouts et guides de France où il côtoie des enfants de son âge, des adultes investis. Depuis cette année, il est scolarisé dans une école démocratique à quart-temps où la pédagogie lui correspond totalement. Quoi de mieux pour apprendre à être citoyen, connaître les valeurs d'une République ?
- ▶ Non, parce que nous avons trouvé notre équilibre familial dans ce fonctionnement, inscrire de force Melchior à l'école aurait de terribles conséquences. Quel exemple donnerions-nous à cet enfant ? Certainement le manque de confiance envers les adultes, une mauvaise image du travail scolaire, etc. Pouvez-vous vous mettre à notre place en imaginant l'horreur d'une scolarisation forcée ? Votre enfant hurlant à la grille de l'école, en proie aux crises d'angoisses ? Est-ce vraiment favorable aux apprentissages de vivre cela ?
- ▶ Non et doublement non, parce qu'il existe déjà des lois pour repérer et contrer les dérives communautaires, radicalistes ou séparatistes. L'IEF n'est certainement pas cela, n'a rien à voir avec ça ! Nous n'avons pas à « payer » pour une hypothétique petite minorité qui pose problème (d'ailleurs, où est l'étude qui prouve que ce genre de personne gangrène l'IEF ? Le gouvernement n'a pas de preuve à nous apporter !). Jusqu'à aujourd'hui, tous les terroristes français sortent de l'école de la République, et deux d'entre eux de foyers de l'ASE.

Faites appliquer les lois existantes, mais ne touchez pas à l'IEF qui est déjà ultra contrôlée : un ou deux contrôles annuels par des inspecteurs de l'éducation nationale accompagnés d'un conseiller pédagogique, et un contrôle tous les 2 ans par la mairie venant à domicile (va-t-on chez chaque enfant scolarisé ?)

Au-delà de ça, je suis inquiète pour notre avenir en France. En tant que citoyenne française, l'IEF est un droit inscrit dans la constitution française et dans la charte des droits de l'homme, si ce projet de loi venait à passer : est-ce à dire que ces garde-fous ne servent à rien ? Quelle autre liberté fondamentale tombera ensuite ?

Je vous en prie, ne permettez pas cet amalgame IEF/potentiel terroriste et soyez le garant de notre liberté de choix d'instruction (incluant l'IEF pour tous, sans exception) en vous opposant à ce projet de loi. Il en va de la santé psychoaffective de milliers d'enfants innocents.

▶ Christelle et Grégory Bourgoïn
18 B rue du portail
45310 Tournois
chrispeckbt@gmail.com

TÉMOIGNAGE 18

Madame, monsieur,

Il y a un an, Lucet est venu sceller une grande famille recomposée de déjà 4 enfants qui ont respectivement 22, 21, 19 et 18 ans. Tous ont été scolarisés et certains le sont encore.

Nous avons, dans la fratrie, un futur indépendant dans le domaine canin, une étudiante en art et design graphiques, une étudiante en BTS tourisme via le CNED et un indépendant dans le domaine équin.

Certains présentent des « particularités » telles que Haut Potentiel (Hp), Trouble du Déficit d'Attention Hyperactif (Tdah), Dyslexie et Dysorthographe entre autres. Certaines scolarités ont donc été chaotiques.

Conscients que l'école est aujourd'hui dans l'incapacité de s'adapter à chaque enfant (par manque de moyens et d'effectifs notamment) et que ceux-ci sont parfois en souffrance, bien avant l'arrivée de Lucet, il a été décidé qu'il serait instruit à la maison et ce afin de respecter ses rythmes (biologiques et d'apprentissage), mais aussi de lui garantir qu'il grandirait dans l'amour, la bienveillance et le respect de sa personne, mais aussi des autres, de la nature et du vivant.

Nous n'avons rien contre l'école puisque les aînés y sont allés et bien évidemment qu'elle convient à beaucoup d'enfants. Nous ne disons pas que les enfants scolarisés ne grandissent pas dans l'amour, la bienveillance et le respect de leurs parents. Nous disons seulement que nous considérons que nous sommes pleinement capables de remplir ce rôle d'éducation et que nous ne souhaitons pas le déléguer.

C'est notre choix. Un choix de vie non sans conséquence. Financières notamment. C'est aussi une remise en question constante et surtout, lorsque ce choix est fait aussi tôt, c'est à compter du jour de sa naissance que commence l'Instruction En Famille. Depuis qu'il est né, nous mettons tout en place pour accroître son autonomie, éveiller sa curiosité et faciliter les apprentissages par le jeu, l'imitation. Nous pratiquons la motricité libre, la DME (Diversification Menée par l'Enfant), la langue des signes pour bébé.

La sociabilisation quant à elle (la sociabilisation fait partie des grands préjugés sur l'IEF...) se prépare et s'acquiert aussi dès la naissance et non pas sur les bancs de l'école. Lucet voit du monde tout le temps et surtout des gens différents tout le temps. Il nous a toujours accompagné partout depuis sa naissance. Il a écumé toutes les réunions associatives desquelles nous sommes membres, toutes les manifestations organisées par celles-ci, qu'il pleuve ou qu'il vente, il sort tous les jours plusieurs heures en pleine nature. Lors de ces sorties, tout est sujet à apprentissage. Bref, c'est un vrai projet de vie et nous le construisons chaque jour depuis sa conception.

► Cindy & David

TÉMOIGNAGE 19

Bonjour,

Nous avons fait le choix de l'instruction en famille pour nos deux enfants, un choix qui nous paraît plus que légitime en tant que parent, voulant se donner les moyens d'être pleinement actifs dans l'éducation et l'instruction de nos enfants.

Nous avons emménagé fin 2017 à Saint-Jean de Braye. Étant dans une nouvelle région, nous nous sommes d'abord laissés le temps de la réflexion avant de nous lancer, car nous avons peur d'être trop isolés. Mais nous avons été très vite rassurés. Nous nous sommes bien intégrés, grâce au tissu associatif très présent dans la région. Nous échangeons régulièrement avec d'autres familles pratiquant l'IEF, notamment grâce aux rencontres organisées par « IEF45 » qui permet de réunir les parents, les enfants scolarisés ou non, et les parents qui souhaitent en savoir plus sur cette méthode d'instruction. Nos deux enfants ont participé régulièrement à des ateliers Montessori (Atelier des Castors), ont participé aux divers ateliers mis en place chez Parent'aide et petites graines (pièces de théâtre, ateliers musique et chant, ateliers d'anglais... etc.), avec des enfants scolarisés ou non, de cultures parfois différentes. L'aîné est inscrit dans un club de vélo.

Nous et nos enfants ne sommes absolument pas dans une dynamique de repli, d'isolement, bien au contraire. Nos enfants sont curieux, discutent avec autant d'adultes que d'enfants de leur âge. Ils ont par ce choix de l'IEF, l'opportunité de prendre le temps, de côtoyer des gens différents, des métiers, des personnalités, des mœurs, à travers les sorties que nous faisons en famille toute l'année (visite de musées, de châteaux, de fermes ou réserves naturelles, d'atelier d'artisans... etc.).

Pas de séparatisme religieux à signaler chez nous. Nous éduquons nos enfants dans l'ouverture à l'autre, dans la bienveillance et la tolérance. Nous venons de l'île de la Réunion où le brassage culturel et éthique est partout. L'IEF nous permet aussi de retrouver cette île et ses valeurs dès qu'on en a l'opportunité.

La décision de rendre obligatoire l'instruction au sein d'un établissement, nous la vivons comme une punition collective. Nous ne sommes pour autant pas réfractaire à l'école, mais souhaitons avoir le choix du rythme, de la pédagogie et du contenu de l'apprentissage de nos enfants, dans le respect des valeurs morales et républicaines. L'école est évidemment une institution précieuse et apprendre est le propre de l'enfant. Nous souhaitons simplement que cela ne soit pas jugé irresponsable, voire criminel, de concilier les moments de vie en famille avec l'instruction des enfants. Notre fils de quatre ans dit vouloir « aller à l'école quand il aura six ans » et si c'est un souhait de sa part, soit, il y ira. Mais s'il ne s'y sent pas bien, si le rythme ne lui convient pas, pourquoi, alors que nous en avons la volonté et que nous avons aussi la possibilité de par nos choix professionnels et notre mode de vie, ne pourrions-nous plus subvenir à ce besoin d'apprendre différemment ? Il s'agit aussi de prendre soin de sa confiance en lui et en ses parents. Nous sommes certains que cela lui sera bénéfique dans sa capacité à être autonome, à apprendre tout ce dont il a besoin pour répondre à ses objectifs et à affronter les futurs défis qu'il aura à affronter dans la vie.

En espérant que notre témoignage participera à ouvrir un peu plus les esprits sur cette question de l'instruction en famille.

Bien cordialement,

► Damien et Gwenaëlle PAYET
64 rue des Bouleaux
45800 SAINT-JEAN DE BRAYE

TÉMOIGNAGE 20

Bonjour,

Voici mon témoignage de l'Instruction en famille pour mon fils Axel 9 ans.

Je m'appelle Jennifer Plisson, je suis préparatrice en pharmacie et mon mari Charles Plisson est prothésiste dentaire. Nous avons 2 enfants : Axel 9 ans et Louise 6 ans. Nous sommes des parents lambdas comme vous tous.

Axel a été scolarisé dans une école publique jusqu'à l'âge de 8 ans. Dès son plus jeune âge il a eu des soucis d'ennui scolaire . Il voulait savoir lire en maternelle et avait une soif d'apprendre hors-norme . Le pédiatre nous a transmis une lettre pour la maîtresse comme quoi il fallait lui donner plus de travail à réaliser la journée pour éviter l'ennui scolaire. Seulement quand on est dans une classe avec 30 élèves on ne peut pas privilégier un élève plus que les autres. Même si les atsems sont là en maternelle il est très compliqué pour les enseignants de s'occuper d'enfants atypiques faute de moyens. Leurs conditions de travail ne sont pas optimums.

Son CP s'est relativement bien passé, car il pouvait enfin apprendre à lire .

Il était enfin assez nourri intellectuellement à l'école pour ne presque pas s'ennuyer. À l'aube de ses 7 ans (fin du CP), le pédiatre a décidé de faire passer des tests à Axel qui ont décelé un très fort potentiel intellectuel, mais aussi une dyslexie, une dysgraphie et une dysorthographe. (Passé jusque-là presque inaperçu grâce à sa précocité intellectuelle). Axel est aussi TDAH diagnostiqué 1 an plus tôt . Cela a chamboulé nos vies et a répondu à beaucoup de nos interrogations.

Son CE1 et son CE2 se sont extrêmement mal passés . Classe surchargée, refus des maîtresses de mettre en place des aménagements, car elles n'ont aucune formation sur ces différents troubles. Résultats : mon fils n'avait plus de récréations, car à cause de sa dysgraphie il devait finir de recopier les cours pendant le temps de pause. Il était isolé dans une pièce, seul à côté de la classe, car il était trop remuant sur sa chaise. Bref Axel est devenu dépressif à 9 ans, mais qui ne le serait pas devenu ? L'école ne le nourrissait pas assez intellectuellement . Résultat: une phobie scolaire. Nous l'avons donc changé d'école en cour de CE2 pour une école hors contrat (« l'école innovante du Gâtinais ») dont les maîtresses ont reçu les formations pour accueillir des enfants atypiques. Axel s'est du coup réveillé, il a repris goût à l'enseignement. Mais le COVID est passé par là et hélas son école a fermé.

Dès que nous lui avons appris cette nouvelle il est retombé dans un état dépressif, car ne voulait pas retourner dans une école publique . Pour lui sa vie était « fichue et ne valait plus le coup » (dur pour un enfant de 9 ans) .

Nous avons donc décidé de ne pas le remettre dans une école publique, mais de le garder à la maison pour faire l'Instruction en famille. (Car les autres écoles hors contrats sont trop loin).

Depuis septembre 2020, nous faisons donc l'IEF pour Axel . Il va bien, continue de voir une psychologue, une orthophoniste et un graphothérapeute. Il est fragile psychologiquement, mais s'épanouit, peut apprendre à son rythme et ingurgiter l'ensemble des matières qu'il souhaite et au rythme qu'il veut. L'avantage de faire l'IEF c'est que l'on apprend beaucoup dans les livres à la maison ou à la bibliothèque (ou espace culturel), mais on apprend aussi dans les musées/expositions et aussi à l'extérieur avec les autres familles qui pratiquent l'IEF . Les enfants ne sont plus séparés par classe d'âge, mais se retrouvent selon leurs envies, leurs points communs sans distinction d'âge. Ils sont libres de penser, d'apprendre et de s'amuser.

Nous avons laissé libre choix à notre fille de 6 ans de faire l'instruction en famille ou de retourner à l'école publique. D'elle-même, elle a préféré retourner à l'école, c'est son choix et on le respecte.

L'apprentissage doit être un choix de l'enfant pour que cela se passe bien.

Un enfant est né pour apprendre, ingurgiter les choses comme un boulimique de savoir.

Si cette loi passe, il y aura de grosses catastrophes psychologiques chez les enfants (ainsi que pour leurs parents), car Axel n'est pas malade, il a des troubles qui demandent une adaptation d'apprentissage.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de me lire.

► Jennifer et Charles, des parents très inquiets.

TÉMOIGNAGE 21

Madame, monsieur,

Nous souhaitons apporter notre témoignage, suite à l'annonce de Monsieur le Président, concernant l'interdiction de l'Instruction en Famille, exigeant que tous les enfants à partir de septembre 2021 soient scolarisés dès 3 ans.

Nous sommes parents de deux garçons âgés de 3 et 7 ans, et avons fait le choix de les instruire en famille. Nous avons été anéantis et abasourdis par cette annonce. En tant que citoyens, nous sommes à l'écoute et attendons aussi que le gouvernement nous rassure face au terrorisme.

Néanmoins, nous avons le sentiment d'être au milieu d'un projet de loi dans lequel nous n'avons pas notre place.

Ce même gouvernement a renforcé, il y a deux ans, les lois entourant l'instruction en famille, en imposant un contrôle, tous les deux ans, de la mairie (pour vérifier les conditions de vie de nos enfants), et une inspection annuelle de l'éducation nationale. Le contrôle des inspecteurs de l'éducation nationale doit répondre à l'obligation des parents de mettre en place les moyens nécessaires pour instruire leurs enfants : si ce contrôle n'est pas satisfaisant, un second contrôle a lieu. Si les parents ne répondent pas à leurs obligations, ils reçoivent une injonction de scolarisation.

L'instruction en famille est donc loin d'être hors contrôle. Nous le sommes même plus que les familles d'enfants scolarisés, et acceptons ces conditions.

Nous avons fait le choix d'opter pour ce type d'instruction pour diverses raisons :

Notre aîné, Ethan (7 ans), a été scolarisé les deux premières années de son parcours scolaire à l'école publique. Ce fut un échec : stigmatisé, rejeté, violenté, en grande difficulté d'apprentissage, il en est ressorti avec une grande phobie scolaire. Nous avons donc ensuite opté pour une école à pédagogies alternatives (type Montessori) à dominance bienveillante. Dans le même temps, notre enfant a été diagnostiqué comme étant porteur de troubles autistiques légers (anciennement appelé syndrome d'Asperger). Puis nous avons, comme de nombreux parents, repris l'instruction de notre enfant à la maison pendant le confinement : les résultats ont été exceptionnels, tant sur le plan social que scolaire. Notre fils a pu reprendre confiance en lui et a fait d'énormes progrès

concernant les fondamentaux. Son école ayant dû fermer ses portes à la suite du confinement pour des raisons économiques, il nous a paru évident de reprendre notre rôle de soutien auprès de lui et d'assumer les difficultés qu'il rencontre au quotidien.

Concernant son petit frère, Liam (3 ans), il nous a semblé clair de lui accorder la même attention. La stigmatisation et la banalisation des violences (coups de pied, bousculades... etc.) présentes à l'école nous a aussi fait prendre conscience du type de socialisation qui nous semble la plus cohérente avec notre façon de fonctionner. Nous ne stigmatisons pas non plus l'école publique, nous avons tout simplement fait le choix de les sociabiliser autrement qu'à l'école.

Nos deux enfants rencontrent d'autres enfants chaque semaine : des enfants en IEF comme nous, mais également des enfants scolarisés. Notre but, n'étant en aucun cas de les écarter de la société dans laquelle nous vivons et sommes parfaitement intégrés : nous travaillons (entrepreneurs), vivons dans une maison, dans un village calme, avons de nombreux amis... Je précise qu'il n'y a pas plus de question religieuse à ce choix : nous sommes athées.

Voici le portrait de notre famille, nous sommes bien loin de ce fantasme de la famille radicalisée, marginale, qui souhaite garder ses enfants enfermés dans une maison.

Nous avons peur, en tant que parents, pour le bien-être de nos enfants, leur équilibre, pour nos libertés... Nous avons la sensation d'être punis à la place des véritables coupables... N'avons-nous pas le droit d'avoir notre mot à dire face à un projet de loi qui a été présenté comme déjà établi ? Nous comprenons notre gouvernement face à la montée de la radicalisation, mais nous ne pouvons pas faire partie de ce débat : l'interdiction de l'IEF ne sera pas une solution face à des gens qui ne respectent déjà pas les lois... C'est absolument incompréhensible pour nous.

J'espère par ces quelques lignes, permettre d'apporter un éclaircissement sur notre situation et ainsi faire porter nos voix afin de trouver une défense face à ce quiproquo nous incluant dans un sujet qui ne nous concerne pas.

Sachez que nous restons à votre disposition pour toutes questions.

Cordialement,

► Jessica et Benoît DESBREE

TÉMOIGNAGE 22

Témoignage sur l'Instruction en famille :

Parents de 3 filles de 8 ans, 6 ans et 3 ans, c'est avec inquiétude que nous avons appris le projet de loi du Président de la République qui souhaite interdire l'Instruction en famille (IEF) à partir de septembre 2021.

Nous souhaitons défendre nos libertés : Liberté de respecter le choix de chacun de nos enfants, Liberté d'écouter les besoins de chacun de nos enfants, Liberté de s'adapter aux difficultés de chacun de nos enfants, Liberté de savoir ce qui est bon pour nos enfants. La LIBERTÉ de nos enfants, de notre famille, tout simplement.

Suite à une longue réflexion et après s'être informé sur les différentes pédagogies, nous avons choisi d'instruire nos enfants dans la famille. En effet, cela nous permet de respecter leur individualité ainsi que leur rythme personnel. Les apprentissages se font en partie selon leurs demandes et envies de comprendre le monde qui les entoure. Nous les guidons vers le socle commun en essayant bien entendu de respecter les attendus de fin de cycles, même si nous avons la conviction, que parfois, il faut laisser le temps à l'enfant d'acquérir certaines notions.

Nos 3 filles font des activités régulières : danse classique, cirque, piano au conservatoire. Nous pratiquons en famille de l'escalade, du trampoline, du vélo, du patin à glace, du roller. Nous visitons des musées, des châteaux. A cela s'ajoutent de nombreuses sorties et rencontres avec d'autres enfants, qu'ils soient en IEF ou scolarisés, de leur âge ou d'autres générations.

Nous avons régulièrement changé de région, nos filles ont à chaque fois très vite (en quelques semaines) créé de nouveaux liens avec de nouveaux enfants et sont intégrées dans la société.

Nous avons organisé nos vies autour de ce choix, cette loi réduirait à néant toute cette organisation.

Nous pensons que l'IEF permet de développer leur autonomie et leur réflexion afin qu'elles soient capables de penser, d'apprendre par elles même, mais aussi afin de s'adapter au monde de demain qui évolue constamment et de manière rapide. L'IEF permet aussi de disposer de plus de temps pour s'ouvrir plus largement au monde et à la nature qui nous entoure.

L'IEF n'est pas un rejet de l'école Républicaine, mais bien un outil qui permet de s'adapter à chaque enfant lorsque l'enfant le souhaite et lorsque la famille le peut et le veut. Ce libre choix doit continuer à permettre à chaque enfant qui en a besoin de pouvoir apprendre en dehors de l'école si son profil n'est pas adapté à l'école classique.

Les « garde-fous » pour encadrer L'IEF existent aujourd'hui avec un contrôle annuel de l'Inspection Académique qui s'assure que l'enfant est en progression concernant les acquis du socle commun ainsi qu'une visite de la mairie dès la première année puis tous les 2 ans afin d'établir les raisons motivant le choix de ce mode d'instruction. Je ne comprends pas cette décision et je ne vois pas en quoi l'interdiction de l'instruction en famille stoppera la radicalisation.

Merci d'avoir lu notre témoignage, qui je l'espère, vous aura convaincu sur les bien-fondés de l'Instruction en famille.

► Estelle Senouillet, Christophe Verney
Jade Verney, Maëlie Verney, Valentine Verney
5 Rue Hélène Caillard 45800 Saint-Jean-de-Braye

TÉMOIGNAGE 23

Bonjour,

Gabriel et Nolwen, nous sommes parents de deux enfants, Loéline, 5 ans, et Eléane, 3 ans. Depuis nos débuts de parents, nous nous sommes beaucoup intéressés au développement de l'enfant aussi bien physique, mental et émotionnel. Nolwen s'est même reconverti pour accompagner les familles. Être parent est une magnifique aventure avec ses hauts et ses bas, nous accompagnons nos enfants à s'épanouir et eux nous font grandir intérieurement si l'on se met à l'écoute de ça.

Pour nous, choisir l'IEF a été une évidence, malgré les difficultés d'organisation du point de vue du travail et donc potentiellement financières. Ce choix a été mûrement réfléchi et fait en fonction de notre propre expérience de l'école et de ce que nous avons observé dans sa dégradation par manque de moyen et de remise en question de son fonctionnement. Nous voulons offrir à nos enfants autre chose que la compétition et la focalisation sur l'intelligence intellectuelle. Nous sommes convaincus que la société de demain a besoin de citoyens ouverts d'esprit et capables de communiquer avec empathie, créatifs et capables de faire face aux problèmes sans utiliser des comportements de prédation. En faisant l'IEF c'est ce que nous apprenons à nos enfants, à écouter leurs émotions, à s'intéresser et s'émerveiller de ce qui les entoure, à entretenir leur envie d'apprendre.

Au contraire des clichés classiques, ce sont des enfants très sociables, plus sociables que les enfants qui sont allés à l'école. Ils vont indifféremment parler aux adultes, aux enfants, aux adolescents sans barrières, sans filtres ou jugements, en posant les questions qui leur passent par la tête. Dans un monde où le lien et la communication deviennent de plus en plus difficiles, j'y ai trouvé un vrai exemple à suivre. De ce qui est de l'apprentissage, elles s'intéressent déjà toutes les deux aux chiffres, aux lettres, s'AMUSENT à écrire et compter, et s'intéressent à beaucoup d'autres choses. »

Belle journée,

► Gabriel

TÉMOIGNAGE 24

Intervenante en expression théâtrale, je dispense l'activité auprès d'enfants et d'adolescents en milieu scolaire et extrascolaire.

L'expression théâtrale fait appel aux notions d'expression corporelle, d'expression verbale, d'écoute, de concentration, d'imagination, s'inscrivant dans une dynamique collective.

La plupart des participants sont scolarisés, mais au cours de mon parcours professionnel, j'ai pu accueillir dans les ateliers des enfants bénéficiant d'un enseignement reçu à la maison.

Tout au long de ma pratique, je n'ai jamais observé de difficulté de la part des enfants instruits en famille :

- ▶ à évoluer corporellement dans les jeux proposés,
- ▶ à s'exprimer oralement auprès des autres participants,
- ▶ à entrer en relation, échanger et participer avec le groupe.

J'ai pu toutefois remarquer chez ces enfants de la pondération, une grande disponibilité quant à l'écoute, la concentration. L'imaginaire est riche, les centres d'intérêt variés.

Les enseignements acquis en famille permettent aux enfants de prendre, harmonieusement, leur place dans ce cadre d'activité collective.

▶ Rédigée par Sabine Peyrard — octobre 2020

TÉMOIGNAGE 25

Bonjour,

Nous sommes parents de quatre enfants dont deux pratiquent l'instruction en famille.

L'aînée a 19 ans et est aujourd'hui en fac de sociologie. Elle a toujours été scolarisée et très bonne élève jusqu'au collège. Enfant sociable, passionnée de photographie et de théâtre, rieuse, pertinente. À partir de la classe de cinquième, nous avons constaté une perte de motivation, une fatigue récurrente. Un emploi du temps qui ne lui permettait plus de pratiquer des activités en dehors de l'école, un trop plein de devoirs à la maison. L'image de l'école devenue négative, l'école perçue comme une obligation plus qu'une utilité concrète. Terminé les rêves de photos, le stress de quoi sera fait l'avenir. Nous avons essayé l'école publique, puis une école privée : aucune différence dans l'approche pédagogique et aucune amélioration concernant le mal-être engendré par ces institutions. J'ai commencé dans mon esprit à remettre en cause la pédagogie, je ne comprenais pas comment une enfant intéressée et si brillante avait pu s'éteindre au sein de l'école. Elle a obtenu son bac, finalement s'épanouit en sociologie, mais garde un œil très critique sur le système éducatif et est complètement en accord avec nous sur le sujet de l'ief. Elle est heureuse que sa sœur et son frère puissent en bénéficier et m'a confié les jalouser un peu.

Ma seconde a 12 ans. Elle a été scolarisée jusqu'en CM2. Lorsqu'elle était en CE2, éclairée par l'expérience de sa sœur, j'ai commencé à m'intéresser à l'instruction en famille et à me documenter sur les différentes manières d'apprendre. Cette enfant est intelligente, mais elle est aussi très lunaire et a besoin de temps pour comprendre les choses. Elle a besoin de digérer les informations, de les repenser. Malheureusement, le système scolaire ne permet pas ce délai, il faut avancer ensemble, suivre un programme établi dans un temps établi. Nous avons pris la décision de la déscolariser à l'entrée au Collège. J'avais besoin de temps, de comprendre comment allait s'organiser cette nouvelle vie, de prendre confiance en moi avant de sauter dans l'aventure de l'ief.

Dans le même temps, j'étais engagée dans un combat pour la scolarisation des enfants handicapés. En effet, son frère qui a deux ans de moins est porteur de handicap. Il est lui aussi à la maison depuis la rentrée 2020. L'histoire de sa scolarité a été un parcours douloureux et semé d'embûches. Parcours sur lequel je ne vais pas m'étaler ici, car j'ai la profonde conviction aujourd'hui que nous avons fait fausse route à vouloir l'inclure dans un système où il n'était pas le bienvenu et dans lequel les différences n'ont pas leur place. Nous sommes juste soulagés d'avoir pris la décision de le déscolariser, car à la maison il progresse très vite et est bien plus performant. Le fait de respecter son rythme, d'adapter les apprentissages en fonction des contraintes liées au handicap lui apporte profits et équilibre. Le plus important, il retrouve peu à peu confiance en lui.

Le dernier qui a huit ans est scolarisé en CE2. C'est son choix, il est le profil parfait de l'élève modèle. Bien adapté à l'école, brillant, aimé de ses camarades et des instituteurs, bref: un poisson dans l'eau ! Nous le sentons bien et épanoui. Il n'y a pas, pour le moment de raison de le déscolariser. Nous restons néanmoins attentifs, et s'il en fait la demande un jour, nous espérons (encore) pouvoir lui apporter cette solution afin qu'il reste enthousiaste et assoiffé d'apprendre.

Nous sommes convaincus d'avoir pris la bonne décision pour nos enfants.

Nous les sentons épanouis, ouverts d'esprit, intéressés par le monde qui les entoure et bien décidés à ne pas vivre en marge de celui-ci, mais au contraire d'en faire partie et d'interagir avec leurs semblables. Friands d'échanges et de partages, ils ont des passions comme la couture, le cinéma, le dessin, le théâtre, auxquels ils ont tout le loisir de consacrer du temps.

Il ne s'agit pas ici de dire que l'école est mauvaise, nous n'y sommes pas opposés. Nous avons parmi nos enfants des profils différents. Reconnaissons que l'école n'est pas adaptable à tous, et que par conséquent, il convient d'apporter des solutions. L'instruction en famille est une alternative indispensable.

L'annonce d'une éventuelle interdiction de faire l'école à la maison est très douloureuse pour eux. Ils ne sont pas prêts du tout à réintégrer un milieu scolaire classique. Voir leur crispation face à cette idée, et leur crainte de ce retour à l'école nous fend le cœur.

Le sentiment d'injustice et de colère né suite à l'annonce du président Macron ne s'estompe pas.

TÉMOIGNAGE 26

Témoignage d'une maman de 2 garçons instruits en famille depuis 5 ans.

Mon aîné a été à l'école maternelle jusqu'en grande section. Notre choix pour faire l'instruction en famille a été motivé par l'envie de suivre l'apprentissage au rythme de mon enfant, je le voyais s'éteindre, douter de ses capacités. De plus, nous avons eu beaucoup de difficultés pour l'intégrer à la cantine suite à de nombreuses allergies alimentaires.

Il est aujourd'hui en niveau 6ème, c'est un garçon passionné de sculptures sur pierre, de modélisation en 3D, de lectures (il dévore 2 à 3 livres par semaine). Il aime les maths et découvrir d'autres cultures. Il a une vie sociale très active avec ses amis du tennis qu'il pratique en compétition, d'autres enfants du village et non scolarisés. Mon fils va très bien et l'instruction en famille lui permet de faire plus du sport, de la sculpture, des sorties culturelles (musée, spectacles...) et de lire.

Mon cadet est instruit en famille, c'est un garçon plein de joie qui aime découvrir la nature et adore le contact avec les autres. Il est actuellement en cours de diagnostic avec suspicion de dysphasie et TDAH. Il a besoin de travailler dans le calme, d'avoir des consignes courtes pour effectuer ses exercices. Il est en plein dans l'apprentissage de la lecture.

Lors des contrôles effectués par l'inspection académique, les rapports ont toujours été favorables. Le programme est vu dans son intégralité avec des manuels scolaires.

Mes enfants sont heureux de vivre et d'apprendre à leur rythme. Et nous voulons continuer à avoir le choix. Je vous remercie d'avoir lu mon témoignage.

TÉMOIGNAGE 27

Madame, Monsieur,

Je suis comédien et metteur en scène dans le Loiret et comme certains de mes consœurs et confrères, professeur de théâtre. Je suis également metteur en scène de troupes amateurs, depuis vingt ans. J'ai été amené, il y a trois ans à commencer à intervenir auprès d'enfants Instruits En Famille. J'y ai trouvé là, une petite dizaine d'enfants curieux, intéressés et prêts à la découverte. Les enfants sont les enfants dit-on, ceux-ci sont particulièrement enjoués, tout à fait à leur place et sans désir de compétition démesurée. Une volonté de faire du théâtre sans nécessairement jouer devant un public, tout comme le préconise, d'ailleurs, l'inspection académique.

Je vous écris au sujet des nouvelles mesures prises par le Président de la République au sujet des écoles hors contrat : l'incompréhension frappe de plein fouet.

L'IEF telle que pratiquée dans les structures existantes n'est pas un grain de sable dans le fonctionnement régulier du parcours scolaire. Il semble il y avoir un amalgame entre l'école qui crée du séparatisme, pour reprendre les mots du Président, et celle qui continue le combat d'une harmonisation de la société. Qu'un état comme la France ne permette plus la diversité des parcours lorsqu'ils sont en accord avec les principes mêmes du pays : comment le comprendre ? Le Président nous a habitués au fait d'aller de l'avant, à l'ouverture, au brassage des idées. Puis soudainement : c'est un château de cartes qui dégringole.

Un amalgame malheureux est fait entre une « marginalité » positive et une autre qui est à l'inverse des valeurs de la République. L'école à la maison permet un regard croisé et ce regard vient poser des questions dans le but d'enrichir pour encore et toujours avancer d'une manière sensible et trouver de nouveaux repères dans un monde qui parfois lui, semble aller trop vite et nous dépasse. L'école de la République à ce parcours, cette vitalité. L'école à la maison les pose aussi ces questions. À sa manière. Développant sa propre richesse, non pas en tant que menace, mais en tant que complément.

L'IEF ne va surtout pas dans le sens inverse de l'esprit de la République, sa création ne relève pas du tout d'un esprit revancharde issu de quelque frustration vécue à l'école en tant qu'élève, en tant que parent ou en tant qu'instituteur. Elle n'exprime pas le sentiment la volonté de pouvoir faire mieux ou le sentiment de supériorité avoué ou caché. Cette volonté en est une de personnes qui se donnent les moyens d'une démarche familiale et sociétale au plus près du développement de leurs enfants. Complètement dans l'esprit des valeurs de la République.

Ces personnes ont fait un choix réfléchi, non pas qu'elles le considèrent être meilleur, mais tout simplement plus adapté pour le moment. Elles font le choix de s'investir pleinement dans l'instruction et l'éducation de leur enfant. Un suivi au plus près, tout en laissant à leur enfant connaître un enseignement décloisonné qui lui convient mieux, tout en lui permettant de se sociabiliser.

Encore une fois, l'école laïque, à la maison, comme le pratiquent les parents, n'est pas un refus des valeurs, mais une exigence envers eux-mêmes. Une manière de faire qui porte ses fruits. Elle s'inspire de courants pédagogiques qui sont une richesse de l'héritage européen et mondial. Une manière de faire qui ne serait pas possible d'exporter à l'intérieur du réseau de l'Éducation nationale.

Ce sont des expériences de vie particulières, que permet l'école à la maison, non pas comme une lubie portée sur des enfants en pensant que l'on fera mieux que près de cent cinquante ans d'éducation réussie. Ce sont des expériences de vie, qui à travers l'instruction et l'éducation que l'enfant reçoit, lui permet pendant un temps de vivre quelque chose d'unique.

Il est d'ailleurs étonnant de la part du Président de la République, qui prône l'initiative et l'innovation, de s'en prendre à une manière de faire qui enrichit l'humanité, par une application sur le terrain, de courants de pensée pédagogiques importants. Il n'est pas question de remplacer l'école de la République et ces écoles locales dans lesquelles certains s'inscrivent et se placent de manière pleine et entière sous l'égide de la République. Ses instigateurs sont simplement à la recherche d'une avenue qui encore une fois convient mieux dans un moment particulier.

Cette volonté du Président de vouloir éliminer le vers qui se trouve dans le fruit donne l'impression que c'est à l'arbre lui-même qu'il s'en prend sans vraiment pouvoir justifier ce déracinement. Sans que l'on comprenne un geste qui, finalement, devient un affront, dans la mesure où il y a valeurs partagées.

Gardons ce qui est fort et ce qui nous construit, cette diversité de l'école à la maison est en lien et favorise, stimule et met l'accent sur les Valeurs de la République. Parce que Paul utilise à mauvais escient ce que l'état lui permet, il faudrait enlever à Pierre le tissu de la République duquel il sait tisser un manteau qui correspond si bien au drapeau ?

Et s'il y avait une espèce de mouvement de fond, qui pourrait sembler se dessiner, un engouement, pour l'école à la maison, de la part des administrés. Engouement, qui ne serait pas né comme ça, subitement, un bon matin, mais pourrait correspondre à, plus qu'un désir, mais une volonté forte de changer les choses, de s'inscrire autrement dans l'école de la République et dans la société.

Il ne s'agit pas ici de faire la révolution, mais de se penser, nous devons tous faire ce cheminement, se penser autrement dans une période qui a du mal à se trouver.

Alors l'interdiction, cet amalgame, l'idée de faire d'une pierre deux coups, prendrait tout son sens : Rendre inopérante les écoles islamistes et tuer dans l'œuf un mouvement, quoique marginal, mais tout de même un mouvement social. Pourquoi ?

J'oserais une réponse à tout hasard. Sommes-nous face à des gouvernements qui disent : pas de ça chez moi. Nous ne voulons pas ouvrir ce chantier qui nous décrédibiliserait envers... envers l'opposition politique. Surtout ne pas être vu comme ceux, de qui viendrait « ce mal de l'augmentation des écoles à la maison ». Donc, de fait, ne plus être à l'écoute. Mais ne pas être à l'écoute, dans ce cas-ci, fermer la porte, n'amènerait que du ressentiment puisque rien n'est expliqué. Rien n'est expliqué parce que d'explication, on a l'impression qu'il n'y en a pas ? Dans ces temps de crise (Gilets jaunes, écologie, crise sanitaire, guerres, religions, perte de sens démocratique, relations hommes femmes, mondialisation, technologie à outrance, hyper sexualité...) la population demande l'oreille des gouvernants.

Les crises sociétales que traverse la France, la France et le monde en général (les événements récents nous le montrent), viennent en partie du fait que le peuple veut du changement, il veut aller de l'avant avec des exigences encore mal connues. Et l'on voudrait effacer d'un coup de baguette magique une note qui apparaît comme discordante ? Discordante, pourquoi ? Parce que l'on ne veut pas l'entendre.

Ça et là, des parties du peuple disent : on ne nous écoute pas. Comme si l'état, et on sait que de nos jours les problèmes sont multiples et complexes, la période que l'on vit veut cela, comme si l'état écartait sciemment une pensée d'exister. Mais nous savons tous que les interdictions, qui arrivent on ne sait d'où, peuvent complexifier le problème et le ramener sur le tapis de manière encore plus virulente. Est-ce pour laisser à la prochaine présidence ou au prochain gouvernement de se débrouiller avec la création d'une patate chaude ?

Il y a de l'incompréhension dans l'air. Et, de façon normale et naturelle si l'incompréhension n'est pas répondue, elle peut se transformer en frustration. Que veut le peuple ? Que veulent nos gouvernants ?

TÉMOIGNAGE 28

Bonjour,

Nous sommes une famille de 5 personnes. Nous avons 3 filles de 17, 14 et 9 ans.

Après avoir fait une bonne partie de leur scolarité dans des établissements publics, mes deux aînés ont fait le choix d'intégrer, à partir de la 4ème, un lycée privé agricole, car la méthode d'apprentissage leur paraissait plus adaptée.

La cadette est rentrée dans une école publique dès ses 3 ans. Les difficultés scolaires ont commencé légèrement en CP et se sont accentuées en CE1.

Malgré la mise en place de séances d'orthophonie ainsi que des cours avec un rééducateur en écriture, les lacunes se sont approfondies.

Avec le confinement de mars 2020, nous avons dû nous adapter et travailler toutes les deux.

Les progrès ont été immédiats. Lindsay a besoin d'une pédagogie différente, concrète et avec manipulation ce qui n'est pas appliqué dans le système scolaire actuel. Après 2 mois de confinement, l'orthophoniste a confirmé son évolution.

Nous avons donc pris la décision de faire l'instruction en famille depuis la rentrée de septembre 2020.

Pour nous, s'il y avait une obligation de retour à l'école ma fille se retrouverait une seconde fois dans les difficultés scolaires et reperdrait confiance en elle.

TÉMOIGNAGE 29

FAMILLE WAITE, Orléans

Parents de deux enfants, 11 et 13 ans, instruits dans le cadre de la famille, nous tenons, tout d'abord, à dire que nous ne sommes pas contre l'école et que le choix d'instruire nos enfants s'est fait progressivement et c'est devenu, au cours du temps, un choix de vie.

Nous avons donc choisi l'instruction en famille, à l'origine, pour différentes raisons :

- ▶ Nous sommes une famille multiculturelle -le papa est britannique et la maman d'origine chilienne- ayant fait le choix de vivre en France. Nous voulons préserver cette multi-culturalité ainsi que le bilinguisme français/anglais, riche aussi bien sur le plan culturel que sur le plan cognitif.
- ▶ pour que nos enfants puissent apprendre à leurs propres rythmes dans une ambiance favorable à leur développement individuel

Puis, ce choix s'est consolidé, au cours de années, ayant constaté que nos enfants s'épanouissent et développent pleinement leurs connaissances dans des domaines qui les passionnent et parfois bien au-delà de ce qui peut leur être demandé dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. De plus, nos enfants ayant été diagnostiqués avec des profils « atypiques » (dyslexie, dysorthographe, haut potentiel..), nous pouvons leur offrir la possibilité d'apprendre sans pression et à leur propre rythme.

Ainsi, nous tendons à suivre le rythme de nos enfants, à leur donner la chance de s'épanouir individuellement tout en gardant en cœur les valeurs de la république. Nos enfants apprennent de tout et de rien, participent à la vie de notre collectivité : ils ont déjà participé, par exemple, à la collecte des déchets sur les rives de la Loire par le collectif JNML, participaient à des réunions du Café des enfants d'Orléans, ils pratiquent tous les deux des sports collectifs au sein du club de la ville et font différentes activités en fonction de leurs affinités du moment. Par nos sorties, rencontres, stages, nos enfants ont développé une grande sociabilité et peuvent interagir avec des personnes de tout âge. Ce sont des enfants plein d'énergie contents de pouvoir apprendre de manière différente. Ils ont une vie sociale très riche par leurs activités, sorties, rencontres mais « également au vu de nos propres engagements et activités.

Notre organisation est multiple et évolue au fil du temps en fonction de nos enfants et de l'organisation familiale. Nos choix pédagogiques et éducatifs se basent sur diverses pédagogies « alternatives » (C. Freinet, M. Montessori, J. Holt, C. Mason...) et recherches (intelligences multiples, la place de l'erreur dans les apprentissages, les recherches et découvertes en neurosciences notamment les répercussions du stress sur le cerveau de l'enfant, cf. Catherine Gueguen).

Nous nourrissons nos réflexions par des lectures, rencontres, échanges, conférences et ateliers. Ainsi, nous avons participé à des ateliers sur la communication non violente et la bienveillance par des formatrices certifiées. Nous assistons dès qu'il est possible à diverses conférences sur la parentalité et l'éducation : nous avons ainsi été à une conférence/échange sur la parentalité positive et empathique animée par Isabelle Filliozat (psychologue clinicienne, psychothérapeute), un débat/échange autour de l'éducation animé par Jean-Pierre Lepri (docteur en éducation et sociologie ayant fait toute sa carrière dans l'enseignement en tant que enseignant, formateur-inspecteur

de l'Education nationale, expert consultant pour l'Unesco), participé à des ateliers sur la communication non violente. Nous avons aussi organisé la venue du documentaire « Être et devenir » de Clara Bellar au cinéma des Carmes à Orléans. Suite à la projection, nous avons pu échanger avec divers acteurs du milieu scolaire et éducatif avec la participation de Bernard Collot qui avait partagé son expérience sur les différents mouvements pédagogiques, ses travaux et études à partir de pratiques de « l'école du troisième type ».

Nous sommes organisés en groupes pour pouvoir faire des sorties culturelles, pédagogiques et bénéficier des tarifs de groupe (il faut rappeler que nous n'avons pas de prime de rentrée par la CAF bien que nos enfants utilisent du matériel, fassent des sorties et participent à plusieurs activités). Nous sommes adhérents à différentes associations défendant les droits des familles instruisant leurs enfants (notamment Led'a, association la plus ancienne existante), nous faisons partie de groupes IEF (instruction en famille) afin de partager, échanger sur des activités, idées et matériel pédagogique. Nous discutons sur les différentes approches d'apprentissages et nous nous tenons au courant des méthodes dites alternatives qu'aujourd'hui très peu d'écoles ont la chance d'implémenter.

Nous leur donnons les moyens pour qu'ils se construisent en citoyens autonomes, responsables et heureux, ouverts au monde qui les entoure.

Leurs apprentissages et acquis découlent de ces questionnements et explorations pour ainsi s'ancrent de manière plus naturelle. Nous continuons, sans cesse, de nous informer, de lire, d'échanger avec d'autres familles qui scolarisent leurs enfants ou non.

Nos disponibilités et notre écoute nous permettent de les accompagner et de percevoir les progressions dans leurs acquis même sans les tester. De plus, selon de nombreux travaux de recherche, la pression de la performance fait obstacle aux nouveaux apprentissages (Peter Gray, 2013). Nous estimons que les apprentissages doivent faire sens pour qu'ils puissent les comprendre et mieux les intégrer. Nous avons confiance en la capacité de nos enfants.

Nous travaillons en transversalité des connaissances entre l'art, les sciences et les mathématiques, par exemple, qui peuvent se faire tout aussi bien de manière inductive pour comprendre, expérimenter et retenir les faits qu'ils établissent par eux-mêmes.

Les apprentissages sous de formes plus « structurées » comme le français (écrit, lecture) ou les mathématiques, entre autres, peuvent avoir lieu quand nous les estimons nécessaire et qu'ils vont contribuer, favoriser les points vus à ce moment-là.

Depuis l'année dernière nos enfants ont rejoint l'école alternative « Upaya – école par la nature » à mi-temps pour notre fille et à quart temps pour notre aîné. Ils sont, toujours, considérés comme étant en Instruction en Famille et c'est, pour le moment, ce qui leur convient le mieux. Ils participent à de nombreux projets de l'école, et l'équipe est ravie de les accueillir car ils sont moteurs de projets et conducteurs d'énergie.

Nos choix ne sont pas immuables et c'est pour cela qu'il est important de nous de garder cette liberté de choisir, cette liberté d'apporter à nos enfants ce dont ils ont besoin aujourd'hui pour en faire des individus bien dans leur peau et des citoyens actifs dans leur pays.

TÉMOIGNAGE 30

Bonjour,

Je vous envoie ce mail car je voudrais participer à la lutte actuelle pour refuser l'obligation scolaire. Merci de transmettre de ma part à notre député mon indignation devant ce projet de loi qui vient priver les français d'une liberté fondamentale.

Nous sommes pourtant dans un pays qui clame les valeurs de «liberté, égalité, fraternité»!!

Les arguments avancés de lutte contre le terrorisme ne sont pas entendables, les terroristes actuels connus sont passés par l'école! Il s'agit plutôt d'une façon masquée de nous priver de cette liberté et de faire rentrer tout le monde dans «un moule».

Je suis maman de deux enfants de 6 et 8 ans, actuellement scolarisés dans une école publique de secteur en CP et CE2. Ils ont la chance de faire partie d'une petite école de campagne où l'école est très ouverte aux parents. Or, l'inspectrice d'académie n'est pas d'accord avec cela. Elle trouve que les parents ont trop de place dans cette école. Nous avons pourtant le droit de faire intégralement partie de l'instruction de nos enfants!! Et nous devons garder le droit; si bon nous semble, de pratiquer une autre forme d'instruction, en dehors de l'école. Je souhaite garder cette liberté.

De plus, face à un enseignant qui essaie de proposer une façon de faire à l'école un peu différente du programme établi par l'éducation nationale, l'inspectrice essaie de faire rentrer cet enseignant «dans le moule», alors que nous, parents de l'école, sommes très satisfaits de cet enseignement et de l'évolution de nos enfants, qui progressent et sont contents d'aller à l'école, car beaucoup d'autonomie leur y est laissée. Et nous devons lutter auprès de l'inspection pour que cet enseignant reste à son poste et qu'on le laisse travailler à sa façon...

Je souhaitais apporter ce témoignage pour demander à nos dirigeants de laisser les parents (qui le souhaitent) avoir leur part - importante- dans l'instruction de leurs enfants, que ce soit au sein des écoles ou en famille. Je souhaite que l'instruction en famille puisse rester une possibilité en France, et pas seulement pour des raisons médicales. Il existe parfois aussi des raisons psychologiques (par exemple des enfants qui ont vécu du harcèlement scolaire, ce qui est de plus en plus fréquent), ou des enfants qui sont en dépression car ils s'ennuient à l'école et cela est souvent dénigré. Nous devons aussi garder le droit d'instruire nos enfants selon d'autres modalités que l'école, sans avoir à justifier nos raisons, car c'est uniquement parce que nous considérons que cela est plus bénéfique à notre enfant (par exemple pour le laisser autonome dans ses apprentissages, et du coup enthousiaste et curieux)

Il serait vital que les enfants retrouvent le plaisir d'apprendre pour eux-mêmes, comme lors de leur toute petite enfance!!

Merci à IEF 45 de se porter relais de nos témoignages. Merci d'y inclure le mien, je ne suis pas maman «non sco» mais je souhaite garder le droit de l'être un jour ou que d'autres le soient!!

► Sara Saint-Yves Deneux»

TÉMOIGNAGE 31

Famille Weiss

La suppression du droit à l'instruction en famille (I.E.F), annoncée lors de l'allocution de notre président de la République Monsieur Emmanuel Macron dans le cadre du futur projet de loi relatif aux "séparatismes", nous plonge dans l'inquiétude et l'indignation.

Nous sommes profondément attachés aux valeurs républicaines, aux principes de laïcité et de tolérance et ne comprenons pas l'amalgame fait entre les extrémistes religieux et les familles en I.E.F.

Nous sommes par ailleurs soutenus par diverses associations, défendant les droits des familles instruisant leurs enfants et auxquelles nous adhérons en partie (Led'a, Laia, Cise et Unie, en ce qui nous concerne).

Nous instruisons nos deux enfants en famille depuis plus de 6 ans et nous ne nous reconnaissons absolument pas dans l'image stigmatisée d'intégristes radicaux, qui, si nous ne nions pas leur existence, n'ont jamais fait partie de nos fréquentations, dans le cadre de notre instruction en famille ou en dehors.

Les quelques groupes I.E.F dont nous faisons partie ou autour desquels nous gravitons nous permettent d'échanger, de partager au sujet d'activités, d'idées ou de matériel pédagogique. Nous nous enrichissons ainsi les uns et les autres de nos connaissances et découvertes sur les différentes recherches publiées en neurosciences et en science de l'éducation, ou sur les différentes approches d'apprentissage, notamment les méthodes dites alternatives, innovantes, qu'aujourd'hui encore trop peu d'écoles développent et peuvent proposer.

Aujourd'hui, nous vivons les annonces présidentielles comme une atteinte à la citoyenneté, à notre rôle de parents protecteurs et éducateurs.

Notre fils aîné a été scolarisé jusqu'à la fin de son CE1, et notre fils cadet n'a jamais été scolarisé. Plusieurs raisons nous ont poussés à descolariser notre "grand", parmi lesquelles le fait qu'il s'ennuyait beaucoup à l'école, que nous le voyions stagner dans ses apprentissages, et que nous souhaitions suivre et respecter son rythme biologique et son rythme d'apprentissage. Travaillant en horaires décalés et pendant les week-ends ou les vacances scolaires et étant souvent en déplacements, nous avons aussi besoin de passer plus de temps de qualité en famille, de pouvoir voyager et découvrir le monde ensemble à un autre rythme que celui imposé par l'école et que nous ne suivions déjà pas en tant que travailleurs. Ce mode d'instruction plus libre nous a permis de trouver un équilibre familial optimal et nous avons organisé notre vie en fonction de celui-ci.

Nous avons toujours laissé à nos enfants le choix de fréquenter ou non un établissement scolaire. Le plus grand, qui vient d'avoir 14 ans, nous a toujours dit qu'il n'envisageait pas un retour à l'école avant le lycée. Cette année, justement, il se projette dans la préparation du brevet des collèges en candidat libre et s'est inscrit aux cours par correspondance du CNED dans cette perspective. Il souhaite intégrer un lycée public en seconde générale en septembre prochain (les notes qu'il a obtenues depuis la rentrée sont très élevées et il trouve les cours plutôt faciles.), "si, toutefois....", m'a-t-il confié, "...cela restait un choix", car il a été choqué et démotivé par l'annonce du président.

Le plus jeune, tout juste âgé de 8 ans, a été inscrit cette année, à sa demande, à une école dite "démocratique" et proche de la nature, qu'il fréquente à quart-temps avec plaisir car il y observe la nature et fait beaucoup de sorties dans ce but. Il dit ne pas vouloir aller à l'école car il ne veut pas "être assis et enfermé toute la journée", il veut "pouvoir voir ses amis et sa famille quand il le souhaite", "avoir le temps de jouer et de vivre". Nos semaines sont remplies d'activités diverses, qu'elles soient hebdomadaires (fréquentation du conservatoire de musique pour les cours collectifs de solfège et les cours individuels de leur instrument, pratique d'un sport dans un club, participation au clubs de lecture de la médiathèque, scoutisme, club de théâtre, recherche de livres et documents à la bibliothèque, atelier de sciences, atelier d'anglais) ou ponctuelles (sorties culturelles ou pédagogiques, repas partagés entre voisins, collecte des déchets en bords de Loire dans le cadre de la mission "Je nettoie ma Loire", bénévolat avec les scouts, sorties au cinéma, au musée, à la ludothèque, participation à divers ateliers, conférences, se retrouver entre amis à la patinoire, au trampoline, au parc, autour d'un pique-nique, lors d'une fête d'anniversaire...).

Une large place est accordée aux rencontres et échanges avec d'autres enfants et adultes de tous âges et de tous milieux sociaux, qu'ils soient scolarisés ou non, travailleurs ou non, ce qui leur offre une ouverture sur les autres, sur le monde, et leur permet d'apprendre des autres et avec les autres. Nous aimons cette phrase, intitulant un livre de Mélissa Plavis et résumant bien notre instruction hors école: "Apprendre par soi-même, avec les autres, dans le monde".

Notre fils aîné s'est par exemple lié d'amitié avec une voisine d'origine colombienne qui est proche de l'âge de la retraite et avec laquelle il discute beaucoup, notamment une après-midi par semaine, et avec laquelle il a appris la langue espagnole. Nos enfants invitent leurs amis, scolarisés ou non, à la maison, et sont invités chez eux. Ils jouent dehors avec les autres enfants du quartier ou rencontrent des compagnons de jeux au parc, à la piscine, ou tout autre lieu socialisant.

Par ailleurs, la possibilité d'organiser leur temps comme ils le veulent (même si certaines contraintes, notamment d'horaires, sont inévitables, avec ou sans IEF, car l'on vit bien DANS la société, et pas en dehors) permet à mes enfants de lire autant qu'ils en ont envie (en général plusieurs heures par jour) et d'avoir le loisir d'approfondir autant qu'ils le souhaitent les sujets qui les intéressent, au moment où ils sont enthousiastes à le faire, ce qui les rend d'autant plus efficaces, notamment lorsqu'ils sont porteurs de projets (mon fils aîné a pu, spontanément, faire des recherches et trouver des interlocuteurs pour créer son association junior avec des amis à un moment où il se sentait touché par la défense du bien être animal et qu'il se sentait l'envie et l'énergie de défendre cette cause; notre fils cadet, récemment, s'est lancé à 20h passées, dans l'écriture d'un petit livre, qu'il a créé en tapotant sur le clavier de l'ordinateur, et en nous demandant régulièrement comment s'orthographier tel ou tel mot ou en nous questionnant sur la mise en page).

Ainsi, bien que nous ne suivions pas à la lettre les programmes de l'Education Nationale et que nous n'imposions pas exclusivement à nos enfants des supports scolaires et formels, ils acquièrent de nombreux savoirs de manière informelle, simplement en menant leur vie. Nous tendons vers le socle commun européen des compétences et connaissances et nos enfants progressent, comme cela est constaté chaque année par les inspecteurs de l'Education Nationale qui contrôlent la progression de leurs apprentissages et les moyens que nous mettons en oeuvre pour y parvenir.

Nous tenons à conserver nos droits à la liberté d'instruction, d'autant que l'instruction en famille concerne tous les parents en France, car demain, ils peuvent avoir besoin d'y avoir recours, tout comme de très nombreux français y ont d'ailleurs eu recours lors du confinement imposé par la crise sanitaire.

Heureusement, l'I.E.F n'est pas une méthode éducative en confinement, mais, bien au contraire, hors les murs. Nous ne sommes pas des personnes sectaires coupées du monde ni hors radars, mais bien des citoyens français responsables et engagés, ancrés au sein de la société....Que le président l'ait décidé ainsi ou non.

Les **ARTICLES DE PRESSE**

Instruction en famille : des contrôles réguliers

Publié le 13/10/2020 à 06:25 | Mis à jour le 13/10/2020 à 07:33

À la rentrée 2020, 309 enfants suivent l’instruction à domicile en Indre-et-Loire, dont 245 dans le 1er degré. Des chiffres en légère augmentation par rapport à l’année précédente où ils étaient 232. Par ailleurs, 178 élèves sont scolarisés en écoles hors contrat.

Les familles sont contrôlées régulièrement par la mairie de leur commune, et chaque année par un inspecteur de l’Éducation nationale. « Nous vérifions que l’enfant bénéficie bien du socle commun à la fin du parcours, détaille Cécile Lequart, l’une des inspectrices en charge de l’instruction en famille dans le département. Nous regardons ce que les parents mettent en place en terme de support et d’organisation, si l’enfant progresse régulièrement. Nous nous intéressons aux matières de base, mais aussi au sport, à l’ouverture culturelle et scientifique, à l’enseignement moral et civique. »

En cas de manquement, l’inspecteur peut rendre un rapport « moins positif », et ouvrir une discussion avec les familles, dans les cas extrêmes faire un signalement, qui peut déboucher sur une mise en demeure de retour à l’école. La dernière, qui concernait une fratrie, remonte à deux ans, pour « insuffisance d’apprentissage ».

Quant au risque de dérives religieuses ou de repli, les inspecteurs peuvent le signaler à la mairie. « Il y a des accueils... surprenants, admet Cécile Lequart, mais dans tous les cas, nous essayons de ne pas être tranchants. » Là encore, les cas sont rares en Indre-et-Loire.

« Ce que l’on constate au contraire, c’est qu’il y a de plus en plus de familles qui se regroupent, qui font des sorties, des activités ensemble, relève l’inspectrice. Cela contribue à l’ouverture sociale et culturelle des enfants. »

► Mariella ESVANT
Journaliste, rédaction de Tours



Garantir la possibilité d'apprendre autrement

8 octobre 2020 à 18:01

Interdire l'instruction en famille est une mesure inadaptée pour lutter contre le «séparatisme». Davantage d'école, moins de liberté, ne nous prémunira pas contre la violence.

En France, l'instruction est obligatoire mais les enfants peuvent être instruits en dehors du système éducatif d'Etat ou même de toute institution scolaire, ce qu'on appelle communément «instruction dans la famille», et selon le principe de la liberté pédagogique garantie à l'agent de l'instruction. Depuis un peu plus de vingt ans, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, n'ont eu de cesse de rogner progressivement cette liberté à coups de remaniements du code de l'éducation et de resserrer ainsi l'étau du contrôle institutionnel étatique sur la formation des enfants qui se sont vu imposer un «socle commun» puis des «paliers de progression» et, plus récemment, un abaissement de l'âge à partir duquel l'application des normes éducatives et l'acquisition des savoirs et compétences devront être contrôlées.

Aujourd'hui, en interdisant l'instruction à domicile, le président de la République supprimerait toute possibilité de s'instruire autrement. Nous pourrions orienter notre argumentation contre ce projet de loi de bien des manières. Nous pourrions évoquer, par exemple, le caractère attentatoire d'une telle loi à une liberté que nous jugeons fondamentale, pas seulement en ce qu'elle permet de garantir le respect de la diversité des choix éducatifs, sociaux, culturels, économiques, bref, des choix de vie. Ce faisant, nous montrerions comment ce projet s'inscrit dans un projet plus global de restriction des libertés individuelles et d'appauvrissement des modes de vie. Nous pourrions aussi dénoncer, non pas le caractère dérisoire quoique symbolique (pour reprendre des caractérisations lues dans la presse) d'une mesure, mais son inadaptation manifeste, criante, scandaleuse à un problème mal identifié et décrit, celui du «séparatisme» religieux ou, soyons plus directs, du «séparatisme islamique» qui est en grande partie un produit de l'intolérance envers la communauté musulmane et des discriminations qu'elle subit.

Mais nous voudrions plutôt évoquer la dérive sécuritaire d'une classe politique qui ne sait gérer la violence que par plus de contrôle, donc plus de violence. Nous voudrions évoquer une autre croyance, source de souffrances : celle selon laquelle l'école doit, par priorité, garantir la sécurité des enfants, celle selon laquelle elle pourrait les protéger, ainsi que l'ensemble de la société, de tous ses maux. Elle le fait probablement, d'une certaine manière, pour quelques enfants de parents extrêmement violents ou défaillants. Mais le «récit» de l'école omet systématiquement d'évoquer la violence structurelle de l'institution scolaire. Nous ne faisons pas ici seulement référence aux violences en milieu scolaire (racket, harcèlement, etc.).

Il s'agit là d'une violence de situation qui va, elle, produire des actes de violence : celle qui consiste à regrouper en un lieu fermé et séparé des autres activités humaines tous les enfants entre 3 et 16 ans (voire plus) pour leur dispenser un enseignement mal adapté à leurs besoins de développement, leurs rythmes et leur sensibilité. L'école est la principale cause de la réduction drastique du temps libre des enfants, dont de nombreux psychobiologistes, comme Peter Gray ou Hubert Montagner, ont montré les effets délétères. Elle exerce une emprise totale sur la construction des enfants et cause des ruptures affectives avec la famille. Par ailleurs, la sociologie, qui nous confronte si souvent avec nos illusions, a montré à plusieurs reprises comment l'école, même en admettant qu'elle soit parvenue à élever le niveau global d'instruction de la population depuis un siècle, ne parvient pas à réduire les inégalités, voire en produit ou reproduit. L'école a même produit un mal nouveau : «l'échec scolaire».

Le milieu familial n'a d'ailleurs pas le monopole des violences (physiques, psychologiques, sexuelles) qui se produisent aussi entre les murs de l'école, où des figures d'autorité peuvent être tentées d'abuser de celles et ceux qui y sont soumis. Les violences sexuelles sur mineurs, notamment, qui ont cours dans le milieu familial peuvent parfois être reproduites à l'école par ses victimes (viols, attouchements, harcèlement). Si nous rappelons tous ces faits, ce n'est pas pour plaider en faveur d'une abolition de l'école mais pour remettre les choses en perspective et montrer les limites des promesses d'un gouvernement qui se fourvoie : non, davantage d'école, moins de liberté, ne nous prémunira pas contre la violence. Les garde-fous, souvent, génèrent les violences qu'ils sont censés prévenir, instaurent une fausse sécurité, sont déresponsabilisants. La fin de la possibilité de vivre et s'instruire hors école (et non pas à sa marge), voire libéré des contraintes d'une société scolariste, représente non seulement une privation, une négation de liberté, une impossibilité de choisir son mode de vie, mais aussi un appauvrissement culturel du même ordre que celui qui consiste à uniformiser, standardiser, normaliser, calibrer les individus selon une logique de gestion mécanique industrielle du vivant. Tout cela au nom d'un leurre, peut-être d'un mensonge, celui de la sécurité. La sécurité a toujours été l'excuse de ceux qui veulent instaurer plus de contrôle, démanteler les derniers bastions de diversité et d'autonomie, plutôt que de réfléchir à des modes diversifiés, résilients, souples, non policiers et surtout collectifs de gestion des violences. In fine, c'est peut-être davantage cela qui dérange et, en ce cas, la menace «séparatiste» serait un prétexte.

Encore une fois, le sacrifié est l'enfant, défini par sa vulnérabilité qui exige une protection au mépris de ses droits les plus fondamentaux. Protéger un enfant, est-ce le contraindre à vivre et se former d'une certaine manière ? Il devrait être possible de lutter contre les maltraitances subies par les enfants dans un cadre familial «séparatiste» sans interdire l'instruction en famille.



«Monsieur le président, ne nous ôtez pas la liberté d'instruire nos enfants en famille!»

FIGAROVOX/TRIBUNE - Le journaliste, matinalier d'une radio, explique pourquoi son épouse et lui ont fait le choix d'instruire leurs enfants en famille, liberté reconnue, à ce jour, par le droit français.

Par MATTHIEU BELLARD, Publié le 6 octobre 2020 à 17:41

«L'instruction en famille est composite. Le choix est motivé par des raisons parfois très différentes», explique le journaliste.

Monsieur le président de la République, en 2016, avec nos enfants, nous avons fait un choix de liberté. Celui de l'instruction en famille. Aucun de nos enfants n'est atteint de pathologie lourde, aucun de nous n'est pratiquant d'une quelconque religion. C'est un choix de parents éclairés, ambitieux et volontaires. Le choix de s'engager pleinement dans l'instruction de nos enfants. Leur ouvrir le monde, leur apporter un regard différent et développer chez eux un sens aigu de l'autonomie.

Nous avons le plus grand respect pour l'institution scolaire en elle-même, pour son histoire de luttes pour la protection des enfants, pour son personnel, enseignant ou non, que nous savons dévoué.

C'est vrai que c'est étonnant, de ne pas «mettre» ses enfants à l'école. C'est vrai que ce n'est pas courant. Nous avons dû et nous devons encore bien souvent expliquer ce choix.

L'école est un service public que nous devons protéger. Jalousement. Dont nous, Français, devons être les plus fiers.

Néanmoins, jamais l'école ne permettra ce que l'instruction en famille permet: développer le sens du travail autonome, aiguïser la curiosité des enfants et leur procurer soif, envie, appétit pour les apprentissages. Nos enfants aiment «travailler». C'est le terme que nous utilisons avec eux. Ils aiment découvrir. Ils aiment s'exercer. Nos enfants passent beaucoup de temps à l'extérieur. Ils grandissent au contact de la nature, au contact des éléments, des saisons et au contact de nombre d'enfants instruits en famille.

Nous leur demandons régulièrement quel est leur souhait. Nous leur proposons très souvent: «As-tu envie d'aller à l'école?». Nous ne sommes ni fermés, ni figés dans une idéologie. Nos enfants ont soif d'apprendre. Soif de connaissance. Soif de contact humain. Et ils ont de nombreux amis, ils ne sont pas seuls - isolés à la maison - comme on pourrait le penser. Des amis d'extractions sociales différentes, d'origines différentes, de religions différentes. Il y a dans ce groupe d'instruits en famille une mixité «sociale, territoriale et ethnique» que l'on trouve assez peu dans la société française de nos jours. Il faut le reconnaître.

Nous organisons souvent des sorties, expositions, visites avec d'autres enfants instruits en famille. Qui sont ces enfants ni instruits par l'Éducation nationale, ni par le privé sous contrat et hors contrat? Qui sont les parents? L'instruction en famille est composite. Le choix est motivé par des raisons parfois très différentes. La première, évidente, est celle de la santé de l'enfant. Vous y faites référence, monsieur le président de la République. Nous concernant, c'est un sentiment mêlé de liberté et de responsabilité. Nous sommes des parents investis: nous avons fait le choix de prendre en charge nous-même leur instruction et leur éducation. Nous avons choisi d'avoir des enfants pour nous en occuper à plein temps. Et c'est précieux, pour ces enfants. Tous. Nous les ouvrons au monde, nous les accompagnons en fonction de leur rythme propre, de leurs besoins, de leurs centres d'intérêt et de curiosité. Une personne apprend ce dont elle a besoin, quand elle en a le besoin. Alors nous nous rendons disponibles pour eux. Nous-mêmes, nous prenons le temps d'apprendre à les connaître afin de leur permettre de se découvrir et de trouver par eux-mêmes leur place dans le monde.

Il faut aussi comprendre que dans l'instruction en famille, les enfants évoluent au contact d'autres enfants d'âges très variés - et non plus simplement par classe d'âge, par année de naissance. Ils grandissent et se développent au contact d'autres adultes aussi. Ne dit-on pas qu'il faut un village pour éduquer un enfant?

Nous avons foi en certaines valeurs. À commencer par la liberté. Elle est toujours à conquérir, à préserver. Elle doit être défendue et nous vous savons sensible à cette question.

Monsieur le président de la République, votre discours du vendredi 2 octobre nous a heurtés.

Nous ne nuisons pas à la société et avons la conviction d'aider la République en instruisant de futurs citoyens agiles, volontaires, n'ayant pas peur des apprentissages et connaissant les valeurs, le socle commun de notre société.

Nous n'acceptons pas que vous amalgamiez notre pratique à ces «écoles, entre guillemets car elles ne sont pas déclarées même comme telles, illégales, souvent administrées par des extrémistes religieux». Non, nos enfants ne sont pas «hors système», «exclus» comme vous le dites «de l'éducation à la citoyenneté, de l'accès à la culture, à notre histoire, à nos valeurs, à l'expérience de l'altérité».

Le cadre est pourtant très clair. Les contrôles de l'Éducation nationale et même des services sociaux de la mairie sont réguliers. Mais en réalité, nous ne vous croyons pas capable d'une telle confusion, d'une si grossière erreur de connaissance de cause.

Nous sommes les citoyens d'un grand pays, mais voyons bien aussi que la société s'interroge.

Quels changements arrivez-vous à imaginer en canalisant tous les enfants de la République dans un seul et unique modèle? Les enfants construisent le monde de demain. Si nous, adultes, ne permettons pas, n'encourageons pas une certaine diversité de construction, comment changer la société?

Cette décision qui est la vôtre vise à protéger les Français. C'est évidemment louable. Mais peut-on protéger les Français au détriment des enfants? Sur ces questions-là, ne doivent-ils pas rester la seule et unique priorité?

Nous ne voulons pas insulter votre intelligence en imaginant que vous soyez si confus. Vous avez reconnu vous-même que cette décision avait été très discutée au sein du gouvernement. Vous en conviendrez, les choses ne sont pas si manichéennes. Nous ne pensons pas que vous soyez suffisamment informé. Nous ne pensons pas que vous sachiez qui nous sommes et quel est notre projet pédagogique.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, en tant que simples parents «homeschooler» de revenir sur votre décision.

Mais pour que votre choix soit éclairé, nous vous invitons, monsieur le président de la République, dans notre foyer. Sans caméra, ni journaliste, sans aréopage de conseillers. Nous vous invitons à observer ce qu'est l'instruction en famille. Alors, nous sommes convaincus que vous reverrez votre position.

Emmanuel Macron, ne faites pas le choix absurde de renoncer à la liberté au nom des Lumières. Ne faites pas de nos enfants des otages de la folie de certains adultes. »



Ecole à la maison : «L'existence de cas de radicalisation est incontestable, mais c'est marginal»

Cécile Bourgneuf - 04/10/2020

50 000 enfants sont concernés par l'instruction à domicile, dont Emmanuel Macron a annoncé la fin vendredi. Pour Philippe Bongrand, maître de conférences en sciences de l'éducation, les raisons de la déscolarisation sont très diverses.

Ils ne représentent qu'une goutte d'eau mais suscitent un vif intérêt du gouvernement. 50 000 enfants (sur 12,4 millions d'élèves), sont aujourd'hui instruits à la maison. Mais Emmanuel Macron a annoncé ce vendredi la fin de l'école à domicile, avec une exception pour les enfants malades, en situation de handicap ou encore les familles itinérantes. Qui sont ces parents qui ne veulent pas mettre leurs enfants à l'école ? Qu'est-ce qui motive leur décision ? Eclairage avec Philippe Bongrand, maître de conférences en sciences de l'éducation à Cergy Paris université.

50 000 enfants sont concernés par l'instruction en famille, contre 41 000 en 2019 et 35 000 en 2018. Comment expliquer cette forte augmentation en deux ans ?

Ces chiffres ne sont pas directement comparables parce que le calcul a changé au cours de la période. Le chiffre de 35 000 concerne des enfants de 6 à 15 ans, mais celui de 50 000 recense les enfants de 3 à 15 ans. Ce changement s'explique par l'entrée en vigueur, en 2019, de l'instruction obligatoire dès 3 ans et non plus 6 ans. Voilà comment s'explique l'essentiel de l'augmentation en 2019. Elle aurait d'ailleurs pu être plus élevée : les 25 000 enfants non scolarisés en maternelle en 2017 ne se retrouvent pas, deux ans plus tard, dans les effectifs instruits en famille. Les jeunes enfants semblent pourtant les plus concernés par l'augmentation de long

terme de l'instruction en famille : en une quinzaine d'années, la proportion des 6-10 ans est passée du quart au tiers des instruits en famille.

Ces enfants quittent-ils définitivement le système scolaire ?

Ils n'ont jamais été étudiés à l'échelle collective, mais notre équipe universitaire y travaille en ce moment. L'exploitation des données administratives nous a fait découvrir l'ampleur des déscolarisations ponctuelles. Dans un département métropolitain à dominante urbaine, pour plus de 50% des enfants concernés, l'instruction dans la famille dure une année ou moins.

Comment ces 50 000 jeunes apprennent-ils en dehors des murs de l'école ?

La moitié d'entre eux sont inscrits au Centre national d'enseignement à distance (Cned) à titre réglementé, c'est-à-dire après reconnaissance, par l'Éducation nationale, de leur impossibilité à fréquenter un établissement pour maladie, itinérance etc. Là, les modes d'apprentissage sont scolaires : les élèves reçoivent des cours alignés sur les programmes nationaux. Des enfants qui ne sont pas inscrits au Cned peuvent aussi connaître des formes scolaires d'apprentissage, notamment lorsqu'ils sont inscrits dans des établissements privés par correspondance, qui peuvent proposer des classes virtuelles. Des approches scolaires peuvent aussi être adoptées par des parents qui font l'école à la maison. Enfin, d'autres enfants ne suivent en

revanche aucun programme, leurs parents défendant les apprentissages autonomes et informels, respectueux des rythmes et intérêts «naturels». En pratique, les manières d'enseigner ou d'apprendre d'une famille peuvent alterner ou combiner des approches pédagogiques très diverses.

Qui contrôle leur instruction ?

Les familles peuvent faire l'objet d'une enquête de la mairie une fois tous les deux ans et d'un contrôle pédagogique annuel de l'Éducation nationale. Pour le contrôle pédagogique, la famille rencontre un ou plusieurs inspecteurs, à domicile ou dans un établissement, pendant quarante-cinq minutes à deux heures environ. Évaluer l'ensemble d'un programme ou d'une année d'apprentissages en si peu de temps, c'est évidemment impossible. Il arrive que des familles ne soient d'ailleurs pas contrôlées, entre autres parce que les inspecteurs ont des emplois du temps extrêmement chargés. Un deuxième contrôle est effectué lorsque le premier n'est pas jugé satisfaisant. Mais ça n'arrive que dans 7% des cas, ce qui suggère qu'il y a peu de situations jugées sérieusement inquiétantes. Depuis 2019, un nouveau décret permet aussi des contrôles à l'improviste, mais ça se fait surtout en cas de soupçons sérieux.

Pourquoi ces familles déscolarisent-elles leurs enfants ?

Les raisons sont très diverses. Certaines familles font ce choix parce qu'elles jugent la situation scolaire de leur enfant insupportable, comme dans le cas d'un enfant harcelé ou victime de «phobie scolaire». Certains parents estiment que l'établissement de leur secteur est insatisfaisant. Une famille qui n'a pas confiance dans le niveau ou le climat de l'établissement du quartier en éducation prioritaire où elle réside peut préférer avoir son enfant à la maison, faute de pouvoir contourner la carte scolaire ou le temps de trouver un établissement privé. Enfin, d'autres parents ont des approches éducatives alternatives à celles de l'Éducation nationale, jugées trop rigides ou, au contraire, laxistes. Pour les enfants inscrits au Cned, les raisons sont aussi très diverses : maladie, handicap ou mode de vie itinérant des parents.

À quels milieux sociaux ces familles appartiennent-elles ?

La plupart des contrôleurs de l'Éducation nationale n'interrogent pas les parents à ce sujet. Il n'est donc pas possible de savoir si des catégories sociales sont surreprésentées dans la population qui instruit hors école. En revanche, des indices ou enquêtes complémentaires permettent d'affirmer qu'on y trouve des milieux sociaux très différents : des familles à capital culturel et économique favorisé, tout comme d'autres beaucoup plus populaires, y compris précaires.

Combien de familles font-elles ce choix en raison de leurs croyances religieuses ?

Lorsqu'ils interrogent les parents ou rédigent des rapports à leur sujet, les contrôleurs n'estiment pas légitime d'aborder les croyances religieuses : il n'existe donc pas de données permettant de les quantifier. Lors de nos enquêtes de terrain, on a pu croiser des parents, musulmans, catholiques, protestants ou juifs, qui manifestaient ou évoquaient des croyances ou pratiques religieuses. Cela ne signifie pas pour autant que ces croyances guident le choix d'instruire hors école. On rencontre ponctuellement des dossiers inquiétants, interrogeant la radicalisation : leur existence est incontestable, mais c'est extrêmement marginal. Une part infime des contrôles suscite un signalement pour situation ou risque de radicalisation.

Pour justifier sa réforme, Emmanuel Macron a évoqué la situation d'enfants censés être scolarisés à domicile mais qui étaient regroupés dans des écoles clandestines musulmanes radicales.

Cela arrive-t-il souvent ?

Ici plus encore qu'ailleurs, ce sont les administrations qui peuvent confectionner et communiquer de telles données. Dans nos recherches, des scolarisations à domicile qui s'avèrent dissimuler des écoles clandestines apparaissent, mais de manière exceptionnelle.

LesEchos start

«J'ai eu la chance de ne jamais aller à l'école»

TRIBUNE // Ex-sportif de haut niveau, Taïg Khris est aujourd'hui à la tête d'Onoff, une application à succès qui permet d'avoir plusieurs numéros sur un seul téléphone. Il est autodidacte et n'est jamais allé à l'école, ce qui pour lui a été une vraie chance.

Publié le 27 janv. 2020 à 17:22



«Vos enfants vont finir balayeurs de rue !»

C'est ce que les amis et la famille soutenaient à mes parents qui ont fait ce choix de ne pas nous scolariser, mon frère et moi. Une phrase d'autant plus idiote que ce n'est pas un sot métier que de maintenir la propreté des rues. Une phrase qui ne m'a pas empêché de devenir l'un des sportifs de sports extrêmes les plus titrés et le fondateur d'Onoff, une entreprise qui change la donne dans les télécoms. Avec succès. Onoff c'est : une application mobile qui permet d'obtenir plusieurs numéros de téléphone ; le premier opérateur dans le cloud ; 50 employés embauchés entre Paris et Tallinn ; 20 millions d'euros levés ; 2 millions de téléchargements ; une croissance de plus de 90% du chiffre d'affaires en 2019 !

En fait, derrière cette phrase "vos enfants vont finir balayeurs de rue !" se cache la peur du lendemain. Une peur transmise aux enfants et à laquelle j'ai échappé grâce à l'éducation libre et encourageante de mes parents. Je réalise aujourd'hui à quel point ce fut une chance et une force pour moi. En lieu et place de l'école, mes parents nous ont encouragés, mon frère et moi, à avoir confiance en nous, à être responsables et à exprimer nos passions. Cette éducation m'a conduit à voir uniquement les solutions et non les problèmes. Cet optimisme est un carburant pour réaliser mes projets : quand j'ai une nouvelle idée en tête, j'en parle autour de moi nuit et jour, avec toujours la certitude que cela va marcher et j'imagine constamment les éléments positifs que je pourrais créer.

«Passe ton bac d'abord»

Si de grands entrepreneurs français sont autodidactes - tels que Xavier Niel, Gérard Mulliez, Alain Afflelou... -, être un autodidacte n'est pourtant pas reconnu par la société française. Les recruteurs ne s'intéressent bien souvent qu'aux profils hautement qualifiés. Et effectivement ne pas avoir le bac ferme de nombreuses portes. Si aux États-Unis seuls 10% des patrons américains ont un diplôme universitaire, en France, le mythe du self-made man a du mal à se concrétiser.

Ainsi mon profil est assez atypique même dans l'écosystème des startups. Alors qu'on pourrait penser que le monde des entreprises innovantes représente l'eldorado pour ceux qui ne peuvent compter que sur leur talent et leurs idées, la startup nation est en fait monopolisée par les étudiants des grandes écoles. 83% de ces startups ont été fondées (ou cofondées) par un diplômé de grande école (étude de la CGE).

Je suis donc un OVNI dans ce paysage : je fais partie du 1% des entrepreneurs autodidactes. Pourtant c'est la meilleure des formations pour créer une entreprise.

«Ça ne marchera jamais»

Ce que mes parents m'ont appris en ne m'envoyant pas à l'école a été essentiel : savoir faire mes propres choix, suivre mes rêves. Ils m'ont donné leur soutien pour suivre ma route. Quand j'ai voulu devenir champion de roller, j'ai suivi mon rêve. Quand j'ai décidé de créer une entreprise qui allait révolutionner les télécoms, pareil. Une fois que j'ai choisi mon projet, je travaille comme un acharné. Je ne me pose pas de questions. Je ne me demande jamais "Est-ce que ça va être possible ? J'ai pas d'équipe, comment faire ? J'ai pas d'argent, ça ne marchera jamais." Moi, je vois mon rêve au loin qui me laisse penser que ça va être incroyable et, au jour le jour, j'essaye de résoudre un maximum de problèmes.

Oser l'impossible a été pour moi une école de la vie sans égale. Pour réaliser mes rêves, mon éducation m'a appris à foncer tête baissée et travailler sans relâche nuit et jour, avoir une persévérance à toute épreuve, une remise en question perpétuelle, un optimisme à toute épreuve, un besoin d'excellence et de perfection constant, sans oublier le plus important, toujours le faire avec une profonde passion et l'espoir que cela va marcher.

Le travail est une valeur essentielle pour moi. La vie m'a toujours prouvé que le travail acharné est plus fort que tout, plus fort qu'un don naturel dans un domaine. Je me rappelle, durant ma carrière de sportif, avoir rencontré deux frères japonais qui n'étaient pas très forts à leurs débuts : ils n'avaient pas spécialement le niveau pour atteindre les podiums. À l'inverse, il y avait un Australien qui avait le don à l'état pur. Quand il me fallait deux mille chutes pour réussir une figure, il lui en fallait à peine cinquante. J'avoue que c'était frustrant de voir, avec quelle facilité il pouvait réussir les figures.

Mais au final, quand on fait le bilan des années après, l'Australien n'est pas resté longtemps au top, à peine deux ou trois ans, puisque même avec le meilleur talent du monde, s'il n'y a pas une rigueur et du travail acharné, il est difficile de tenir dans la longueur. Les frères japonais à l'inverse ont dépassé tout le monde et sont devenus invincibles pendant des années. Alors que les autres riders sortaient ou faisaient la fête, eux s'entraînaient encore et encore, sans relâche, avec intelligence et pendant des années.

Je suis persuadé que même sans aucun don, il est possible d'atteindre un niveau professionnel dans quasiment tous les domaines.

Autodidacte, un métier d'avenir

Être autodidacte a été une force pour mes projets entrepreneuriaux, car ces softskills sont indispensables pour mener une entreprise. Mais ces compétences développées par les autodidactes ne sont pas une force pour les entrepreneurs seulement. 65 % des métiers qu'exerceront les élèves de l'actuelle école primaire n'existent pas encore. Sans parler des métiers qui sont menacés par la robotisation.

Le calcul, la mémorisation et la compétition sont la base de l'école d'aujourd'hui, mais ces trois compétences correspondent à l'expertise des ordinateurs comme l'explique très bien le polytechnicien et biologiste François Taddei. À l'heure du développement de l'intelligence artificielle, une chose est sûre : jamais les humains ne pourront être les plus compétitifs pour calculer et mémoriser. Nos connaissances n'ont de sens que lorsqu'elles sont associées à la créativité. Savoir se former et exploiter ses connaissances sont les compétences clés que nous devons développer. Ces softs skills ne peuvent faire l'objet d'aucun diplôme...

Alors que la quantité d'informations disponibles sur internet double tous les 2 ans, il faut que l'apprentissage s'oriente différemment : il faut apprendre à apprendre individuellement. C'est ce que l'on appelle l'autodidaxie : «l'acquisition de connaissances par un individu en dehors des dispositifs éducatifs officiels». L'autodidaxie est l'avenir de l'éducation ! Mais comment l'enseigner ?

Premièrement, en partageant ce que l'on a appris. C'est le règne du "Google it" : Internet est une source de connaissances incroyables à laquelle chacun d'entre nous contribue.

Deuxièmement en communiquant le plaisir que l'on a pris à apprendre - comme ce fut le cas pour moi. Travailler et me former sur les sujets que j'ai choisis m'a permis de réaliser mes rêves.

Troisièmement, en montrant que "c'est possible". On peut partir de rien, sans diplôme, sans réseau et réussir. Et croire en soi et en son projet sont des éléments primordiaux pour y arriver. C'est la voix que je porte au sein d'une association comme France Digitale qui a à coeur de faire bouger les lignes au sein de la Tech française.

Voilà pourquoi j'aime partager mon parcours et faire comprendre la chance que j'ai eue... de ne jamais aller à l'école.

marie claire

Isabelle Filliozat : «Il faut défendre l'instruction en famille parce qu'il n'y a pas qu'une manière d'apprendre»

Par Emmanuelle Ringot Mis à jour le 28/10/2020 à 15:35

S'instruire, sans se soumettre au cadre rigide de l'école publique : c'est le choix des parents qui optent pour l'instruction à domicile, pour des raisons de santé, de conviction mais surtout pour accompagner au mieux leurs enfants dans l'apprentissage.

Retour forcé sur les bancs de l'école. Le vendredi 2 octobre, Emmanuel Macron a annoncé que l'instruction scolaire à domicile sera, à partir de la rentrée 2021, "strictement limitée, notamment aux impératifs de santé", et qu'elle deviendrait également "obligatoire dès l'âge de 3 ans". Une annonce choc qui a plongé les familles concernées, ainsi que les associations et établissements hors contrat, dans une colère, teintée d'incompréhension : pourquoi la souffrance des enfants passe-t-elle une nouvelle fois, au second plan ?

Aujourd'hui en France, près de 50 000 enfants sont donc concernés par cette mesure. Pour comprendre les enjeux d'un tel revirement, Isabelle Filliozat, psychothérapeute, conférencière et autrice, revient sur l'importance de l'instruction en famille et la nécessité de pouvoir proposer différents modes d'instruction pour que chaque enfant s'épanouisse.

Marie Claire : Le 2 octobre dernier, le président Emmanuel Macron a annoncé un durcissement des règles concernant l'instruction à domicile. Qui est concerné par ce mode d'instruction ?

Isabelle Filliozat : Pour commencer, c'est important de préciser que ce mode d'instruction à domicile ne concerne pas un seul type de famille, ou un seul type d'enfant. Loin de là ! En témoigne la diversité des associations qui se sont créées. Et puis, il ne s'agit pas forcément de toute la scolarité. Ce peut être une année sans école. Cela concerne par exemple les familles

avec un enfant porteur d'un handicap qui ne lui permet pas de s'intégrer dans un établissement public, il est alors contraint d'étudier à domicile.

Mais on trouve aussi des familles qui décident de faire le tour du monde, celles qui font le choix de vivre à la campagne autrement, à un autre rythme ou encore celles qui déscolarisent leur enfant pour le protéger du harcèlement dont il était victime à l'école, par les autres enfants voire par un enseignant. Il y a aussi les enfants "trop brillants" qui étouffent dans le cadre de l'école, qui s'agitent parce qu'ils s'ennuient, car ce "cadre" n'est pas assez flexible pour les inclure. Il y a aussi les parents qui ont envie d'expérimenter une autre façon de s'instruire, qui ne consiste pas à suivre des cours de maths ou de français, mais à apprendre de manière plus naturelle en suivant ses intérêts et ses passions et en intégrant les informations au moment où elles ont du sens.

D'ailleurs un grand nombre d'enseignants choisissent l'Instruction En Famille (IEF). Ils connaissent l'école. Ils en savent les atouts et les limites. Ils veulent explorer autre chose avec leur enfant. Il y a aussi les familles qui veulent simplement vivre à un rythme respectueux de la biologie de chacun, cela va des rythmes de sommeil aux rythmes d'apprentissage, plus de réveil qui sonne le matin et pouvoir rester à étudier un sujet 6 ou 8h d'affilée si l'envie nous en prend plutôt que changer de sujet toutes les heures comme à l'école.

En résumé, il n'y a pas une typologie des familles qui choisissent l'IEF, et je rappelle que ce choix n'est pas forcément pour toute la scolarité, on peut choisir l'IEF pour quelques mois, pour un an ou deux ou plus. La seule chose qui semble présente chez toutes les familles, c'est le souci du respect de l'enfant, et celui de lui permettre un développement optimal de ses capacités tant émotionnelles que sociales et cognitives.

C'est un mode d'instruction beaucoup plus courant dans d'autres pays, qui ne concerne proportionnellement pas tant de familles que ça, mais qui connaît malgré tout de plus en plus d'engouement.

Vous vous êtes engagé, notamment en partageant une pétition sur les réseaux sociaux. Pourquoi est-ce important de défendre ce mode d'instruction ?

Isabelle Filliozat : J'ai un regret, c'est de ne pas avoir déscolarisé mes enfants pendant quelque temps. À l'époque, cela se faisait vraiment peu et il n'y avait pas assez d'association et d'enfant de leur âge déscolarisés ou non scolarisés autour de nous. Mais mes enfants ont beaucoup souffert de harcèlement à l'école et je pense que l'instruction à domicile aurait été une bonne solution à ce moment-là pour les accompagner.

En quoi la fin de l'instruction à domicile va-t-elle engendrer des inégalités ?

Isabelle Filliozat : Je ne sais pas si on peut parler d'engendrer ou non des inégalités. Toutefois, c'est important, voire nécessaire, de rappeler que l'égalité nécessite l'équité. Et le problème, c'est que le système actuel essaye de faire entrer tous les enfants dans un même moule éducatif, alors même qu'ils sont tous différents. On peut prendre l'exemple des rythmes des enfants et de leur sommeil : 30% seulement des enfants sont des lève-tôts, ce n'est donc pas équitable du tout de faire commencer les cours à 8h ou 8h30 !

Pour que le système soit plus égalitaire, il faudrait plus de flexibilité et une meilleure prise

en charge des besoins biologiques, psychologiques et physiologiques des enfants. Et comme cela semble compliqué à mettre en place dans une seule structure, la diversité me paraît plus pertinente. Deux enfants d'une même famille peuvent ne pas avoir les mêmes besoins, les mêmes rythmes, les mêmes façons d'apprendre. Ce serait utile de pouvoir choisir d'inscrire chaque enfant dans l'école qui lui permettra le mieux de développer son potentiel. Les petites écoles hors contrat sont source de créativité, d'innovations pédagogiques où peuvent être testées de nouvelles idées plus facilement que dans le public. Le public pourrait aussi se nourrir de cette créativité.

Pour plus d'égalité, on pourrait également penser à un système de "chèque éducation" pour permettre à tous les parents et pas seulement aux plus riches, d'opter pour une instruction différente. Car aujourd'hui, seules les familles CSP+ peuvent se permettre de choisir une école hors contrat, école Montessori, école bilingue... Les autres n'ont pas d'autres choix que l'instruction à domicile, s'ils ne veulent ou ne peuvent pas inscrire leurs enfants à l'école publique.

En plus de la fin de l'instruction à domicile, sauf pour des impératifs de santé, le président a aussi évoqué l'école obligatoire à partir de trois ans. Mais tous les enfants sont-ils vraiment prêts à rentrer à l'école à cet âge ?

Isabelle Filliozat : Tout dépend de ce que l'on appelle "école". Des études ont montré qu'au niveau de la société, l'obligation scolaire à trois ans pouvait être porteuse d'égalité des chances. Les enfants de familles en grande précarité, migrants, sont statistiquement exposés à moins de mots au sein de leur foyer. L'obligation scolaire permet à ces enfants de développer leurs compétences langagières, ce qui leur permet de ne pas prendre de retard lorsque les apprentissages formels commenceront.

En revanche, pas question à trois ans d'être assis toute la journée à une table pour étudier. Ce qu'on a à développer, c'est la motricité, les

sens, les compétences émotionnelles et sociales, les compétences exécutives. C'est le moment de développer la capacité d'apprendre, on ne retient pas forcément les contenus. Moi par exemple, je parlais couramment espagnol à trois ans et aujourd'hui, je n'en comprends pas un mot. C'est une période où l'enfant va avant tout construire son cerveau. Le jeu libre est essentiel.

Phobie scolaire, autisme... l'école de la République ne semble pas en adéquation avec les spécificités de chaque enfant. Faut-il revoir fondamentalement l'école ?

Isabelle Filliozat : L'Ecole de la République existe-t-elle vraiment sur le terrain ? Même au sein du public, il y a toutes sortes d'écoles, toutes sortes de profs. Difficile de parler de l'Ecole.

De manière générale, oui, le cadre scolaire est pensé pour la majorité et les enfants un peu différents peuvent ne pas y trouver leur place. Le cadre scolaire gagnerait à se montrer plus élastique pour intégrer les enfants hors norme. Plutôt que tenter de leur rogner les ailes pour les faire rentrer dans le moule, on pourrait envisager des structures et des organisations plus flexibles. Un cadre ne devrait pas exclure ce qui dépasse et chercher à y faire rentrer les enfants au forceps. L'école de la République porte la responsabilité de fournir un cadre au sein duquel chaque enfant peut développer son potentiel.

Il est important que l'instruction à domicile reste un choix. Pour un enfant autiste, par exemple, aller à l'école, être mêlé aux autres, peut être salvateur. Mais seulement s'il est accueilli avec ses spécificités, si ses besoins sont respectés, si l'accueil est parlé en classe pour éviter les moqueries. Lorsque les enseignants suivent une formation qui leur permet de mieux comprendre ce trouble neuro-développemental, ça se passe vraiment mieux. Tout le monde gagne à inclure les enfants différents en classe. Les autres élèves développent leur empathie.

Les classes sont généralement bondées : l'école était-elle prête à accueillir ses "nouveaux élèves" jusqu'alors instruits à domicile ?

Isabelle Filliozat : En terme de nombre, je ne pense pas que cela change radicalement la donne. On ne parle "que" de 50 000 élèves sur tout le territoire, dans lesquels on compte celles et ceux qui ne pourront pas aller à l'école pour raisons de santé. Par contre cela pose une autre question de celle du nombre : est-ce que l'école est prête à suivre la mutation de la société ? Prête à innover ? À renouveler sa structure ?

En soi, il existe dans les lois régissant l'école des tas de bonnes choses qui ne se retrouvent pas forcément dans la réalité du terrain. Régulièrement, j'entends les parents parler de "loterie" à chaque rentrée ! On tombe sur un bon prof, impliqué et formé, un enseignant qui pratique une pédagogie nouvelle...ou sur un prof qui crie, qui punit à l'ancienne et qui peuvent vraiment avoir un impact négatif sur l'apprentissage et la vie d'un enfant. Le corps professoral est de fait très hétéroclite.

C'est pour moi là que sont les plus grands enjeux, dans la formation des professeurs et dans l'ouverture à une diversité et une multiplicité de modes d'apprentissage, plus proches des besoins et des spécificités de chaque enfant.

Fin de l’instruction en famille : « On est assommés »

Publié le 09/10/2020 à 06:25 | Mis à jour le 09/10/2020 à 06:25



► Avancer au rythme de l’enfant : c’est le choix de la famille Henry-Gufflet. © (Photo, famille Henry-Gufflet)

L’instruction en famille pourrait être interdite à la prochaine rentrée, sauf raisons médicales. Dans l’Indre, les familles sont désespérées.

La nouvelle leur a fait l’effet d’un coup de massue : l’instruction en famille, ou IEF, pourrait être interdite à la rentrée 2021, selon le souhait d’Emmanuel Macron, dans le cadre de la lutte contre les séparatismes religieux.

« Il n’a pas compris à quoi ressemblait l’instruction en famille », s’interroge Thomas Henry-Gufflet. Lui et sa femme, Alexia Henry-Gufflet, ont choisi l’IEF pour leurs deux filles de 4 ans et demi, et un an et demi. « Je n’ai jamais vu une seule famille déscolariser son enfant pour des raisons idéologiques ou religieuses. Cet amalgame nous a heurtés. On se sent assommés. »

Au contraire, le propriétaire du château d’Argy souligne l’ouverture d’esprit que l’instruction en famille peut apporter. « C’est, déjà, très protéiforme : cela peut regrouper des enfants malades, souffrant de phobies scolaires, en voyage... Le mode d’instruction peut aussi varier, entre les cours du Cned, par correspondance... Ou l’unschooling. »

Au rythme de l'enfant

C'est cette dernière méthode que le couple a choisie : basée sur la curiosité et la volonté de l'enfant, elle permet un apprentissage plus libre, à son rythme « et joyeux. L'aînée, par exemple, progresse par à-coups, sans que je sache ce qui le déclenche. Or, dans une classe avec vingt-cinq élèves, c'est difficile d'aller au rythme de chacun. Je suis vraiment admiratif des enseignants », sourit-il. Il faut dire qu'au château, c'est du 24 h/24, entre l'instruction des filles et le travail, notamment. Tous deux sont désormais à mi-temps. « Nous avons construit notre vie ainsi, c'est l'une des raisons pour laquelle nous avons quitté Paris, ajusté nos métiers... »

La fin de l'instruction en famille, ils la vivent comme une perte de richesse. « Les non-scolarisés ont une vision différente sur beaucoup de choses, ils ont davantage confiance en eux et n'ont pas peur des adultes. » Quant à la socialisation, c'est simple : « Nous avons sept jours par semaine pour voir du monde. Les filles ont beaucoup d'amis, d'origine et d'âge différents. Et quand nous nous retrouvons entre non-scolarisés, les enfants s'auto-instruisent, les grands apprennent aux petits. »

Être déscolarisé peut ouvrir d'autres possibilités : c'est ce que vit Amalia, 12 ans. « Elle est inscrite au Conservatoire, dans un parcours diplômant », explique sa mère, Runiza. Son quotidien : « Elle amène son frère de 5 ans et sa sœur de 7 ans, le matin, à l'école. Puis la journée, elle suit des cours par correspondance, avec la grand-mère à domicile. C'est elle qui s'organise à la semaine, nous faisons le point le soir. J'avais peur de devoir la surveiller, mais elle est autonome. Et tous les soirs, elle est au Conservatoire. » Soit une dizaine d'heures par semaine, sans oublier l'équitation et les cours d'anglais.

Runiza, qui n'est « absolument pas anti-école », ne comprend donc pas l'annonce du président de la République. « Je ne vois pas en quoi ça limiterait l'islamisme... Sans compter qu'il y a autant de raisons que de familles. Nous devons avoir la liberté de choisir. »

Une liberté qui risque de s'envoler... À tel point que dans le réseau des non-scolarisés dont font partie les Henry-Gufflet, « personne n'a envie de se laisser faire. Si on nous force, nous sommes plusieurs à penser à quitter le pays. »

En savoir plus

Dans l'Indre, « 210 enfants, jusqu'à 16 ans, ont été déclarés instruits à domicile, par leur famille », énonce Jean-Paul Obellianne, directeur académique de l'Indre. Au niveau national, cela concerne 50.000 enfants. Un chiffre en hausse régulière depuis plusieurs années, note le Dasen, sans avancer de raisons particulières. « Les familles ne sont pas tenues de donner le motif. »

Par contre, elles doivent se soumettre, une fois tous les deux ans, à une enquête sociale de la mairie ; et, une fois par an, à un contrôle ou une convocation de l'Inspection académique. « Il arrive qu'il y ait quelques manquements ; dans ce cas, on donne des conseils, avant un deuxième rendez-vous, trois mois après. Si, là, rien n'a changé, on demande aux familles de faire revenir l'enfant vers l'école », développe Jean-Paul Obellianne.

Tous les ans, des enfants effectuent d'ailleurs leur retour à l'école. « Le chiffre est variable, selon les années. Cela arrive souvent par choix des familles, quand l'enfant rentre au collège ou au lycée, par exemple. »

Avec l'instruction en famille, « on a redécouvert notre enfant »

26 octobre 2020 / Marie Astier (Reporterre)



En annonçant qu'il voulait la limiter strictement, l'accusant de faire le lit de l'islamisme radical, Emmanuel Macron veut briser une pratique éducative originale, l'instruction en famille. Reporterre est allé en Lozère rencontrer des parents et des enfants qui vivent (bien) l'école à la maison.

Florac (Lozère), reportage

On est jeudi midi, et des voix d'enfants résonnent. Pas dans la cour d'une école, mais dans l'étable du centre équestre de Florac. Les poneys se font choyer par cinq fillettes : c'est l'heure du brossage après le cours d'équitation. Elles ont commencé la journée par une séance à la bibliothèque de la petite ville lozérienne, et s'installeront pour un pique-nique après l'équitation. Et les vacances scolaires n'ont pas encore commencé. Mais alors ? Elles ne vont pas à l'école, tout simplement.

La possibilité est peu connue, mais légale. En France, seule l'instruction est obligatoire. En attendant la fin du cours d'équitation autour d'un café avec d'autres parents, Aurélie [1] raconte : « C'est ma fille aînée qui a demandé. Elle était en CP, elle a inventé un prétexte pour organiser une réunion entre la maîtresse et nous ses parents. Et là elle a dit «Je voudrais arrêter l'école». Le choc ! Elle savait que c'était possible, mais on n'en avait jamais vraiment parlé. » Depuis, sa fille, treize ans désormais, n'est jamais retournée à l'école. « Ça a complètement changé l'ambiance de notre vie de famille. Ce n'était plus la baston chaque matin. On a redécouvert notre enfant qu'avant on étiquetait colérique, difficile », poursuit la mère.

Mélanie, mère célibataire d'une cavalière de seize ans, renchérit : « J'ai vu le documentaire Être et devenir [2], ça m'a bouleversée. J'ai appris que l'école n'était pas obligatoire. Puis en 5e, ça ne s'est pas du tout bien passé pour ma fille. Elle a fait le choix d'arrêter l'école. Au départ, les gens croyaient que j'étais hors la loi ! » « Deux mois avant on jouait à chat perché, puis on est entrés au collège et on devait être habillés comme des adultes et se faire la bise, témoigne sa fille Léa [3], une fois sa monture ramenée au pré. Je me sentais oppressée, les professeurs étaient agressifs, je n'étais pas à ma place. » Jérémie a vu le même documentaire que Mélanie, en a parlé avec sa fille : « J'ai trois enfants plus grands, qui sont allés à l'école. La dernière, sa maman est décédée quand elle avait six ans, elle devait entrer au CP. Je lui ai posé la question de savoir si elle voulait y aller. Elle m'a répondu : « Je veux rester avec toi ». »

La liberté d'organiser soi-même ses apprentissages est privilégiée

Entre elles, ces familles s'appellent les « non-sco » – les non-scolarisées. Les parents sont unanimes. Le choix est laissé aux enfants. Et tous les ans, quand approche la rentrée, la question se repose. « Alors, vous retournez à l'école ? » La réponse est le plus souvent négative. Certains n'y sont jamais allés. D'autres y vont, testent, en sortent, y retournent au gré de leurs envies et des contraintes familiales.

Tout comme les professeurs, les parents ont droit à la liberté pédagogique. Mélanie l'a découverte au fur et à mesure. « On a commencé avec les cours du Cned [Centre national d'enseignement à distance]. Mais cela me faisait jouer à la maîtresse. On les a de moins en moins utilisés. Elle apprend mieux en Français quand elle choisit ses lectures. » Virginie, dont les filles ont neuf et quatorze ans, s'est, elle, formée à la méthode Montessori quand l'aînée était encore petite. L'idée est d'offrir un environnement permettant à l'enfant de développer spontanément ses capacités. L'enfant est laissé libre de choisir ses activités, et un matériel adapté est mis à sa disposition. « Je fais une alternance entre cette méthode et les programmes scolaires, explique Virginie. Souvent, quand on s'intéresse à une matière, un sujet, on va plus loin que le programme. » Aurélie, elle, n'hésite pas à se détacher totalement du cadre : « Si on n'avait pas d'inspecteurs qui venaient, on ne ferait pas du tout de travail scolaire. »

Dans cette diversité, des choix pédagogiques communs ressortent chez tous les parents interrogés par Reporterre : les enfants apprennent mieux quand ça vient d'eux-mêmes, dans la spontanéité. Ils doivent pouvoir choisir ce qu'ils ont envie d'apprendre, quand et comment ils ont envie de l'apprendre. L'autonomie, la liberté d'organiser soi-même ses apprentissages, sont privilégiées. Les examens, les notes, la compétition entre élèves, sont abandonnés. Certains racontent le fils qui, en découvrant l'addition, a passé une semaine à en faire. Ou les premiers mois de découverte de la lecture passés le nez dans les bouquins. Pédagogie Montessori, Steiner [4], école de Summerhill... Les références se situent dans le courant de l'éducation nouvelle, qui tend à rendre la personne actrice de sa formation.

« On n'est pas l'enseignant, mais l'accompagnateur de son enfant »

Quelques lacets et trente minutes au-dessus de Florac, sur la causse de Sauveterre, le vent froid des plateaux lozériens souffle sur la maison de Joan et Coralie. Leurs quatre enfants, de trois à treize ans, sont instruits en famille. Dans leur grand salon, une table de ferme et un chaleureux poêle cohabitent avec les frises chronologiques et les cartes géographiques. La pièce ressemblerait presque à une salle de classe. Mais chut ! Car justement, le but de l'instruction en famille n'est pas de reproduire à la maison les mêmes schémas qu'à l'école. « Pour moi, transmettre des connaissances, c'est un métier en soi. Je ne me voyais pas enseigner à mes enfants, détaille Coralie.

J'ai compris qu'en fait, on n'est pas un enseignant, on est l'accompagnateur de son enfant, un peu comme un jardinier qui apporte à une plante l'eau ou la lumière dont elle a besoin. »

La joyeuse tribu se partage entre écoute discrète de la conversation et séances de dessin, lecture ou jeux. Dans les étagères du salon, les ouvrages ludiques côtoient foule de jeux de société.

« Par exemple, Augustin vient d'apprendre à lire, poursuit-elle. Mais on n'était pas derrière lui. Simplement, on est dans un environnement où pour se débrouiller, il faut savoir lire. Et il y a quelques jours, il nous a lu un chapitre entier. Les enfants apprennent mieux quand c'est concret, que ça a une utilité, plutôt que quand on isole artificiellement une compétence à apprendre. Car il ne s'agit pas seulement d'apprendre, mais surtout de retenir. » Depuis que l'aînée a l'âge du collège, une légère contrainte s'est tout de même imposée : « Tous les matins, on fait une heure de travail. Cela intéressait Lili-Rose de savoir ce que les enfants de son âge apprennent à l'école. »

La loi prévoit que tous les ans un inspecteur vient contrôler que les enfants bénéficient bien d'une instruction, et progressent. L'enjeu est de taille, car il peut décider de rescolariser un enfant s'il considère son instruction insatisfaisante. Coralie prépare pour lui des dossiers, afin de montrer la diversité des activités pratiquées. Visites de musées, sport, balades naturelles, touristiques et culturelles, activités manuelles multiples... Le programme est chargé. Son aînée cite surtout le stage de préhistoire, organisé avec d'autres familles « non-sco », où elle a appris à faire du feu.

En toute logique, les agendas des enfants instruits à la maison sont remplis d'activités « extrascolaires ». Escrime, équitation, accordéon, judo, roller, dessin, cirque... La liste semble inépuisable. « Je fais aussi énormément d'artisanat, ajoute Virginie. Et puis les filles participent à leur vie, leur quotidien. Je ne suis pas la seule à faire les courses, le ménage, les repas. » La bande de copines de Florac le prouve d'ailleurs à l'occasion du pique-nique. Pas besoin de négocier avec les enfants pour qu'ils aident à ranger. Les plus grandes participent spontanément au rangement et nettoyage d'après repas.

« On arrête de leur mettre la pression, de leur dire de se coucher tôt, de se lever tôt »

Sortir du cadre de l'école transforme tout le quotidien. Plus qu'un choix pédagogique, cela devient un choix de vie. Le schéma le plus classique est que l'un des parents – en général la mère – arrête de travailler. Il existe aussi des parents seuls tels que Jérémie, boulanger, ou Mélanie, potière. Leurs enfants participent à leurs activités de professionnels indépendants. « On se consulte, on voit nos envies, et on fait en sorte qu'on soit toutes les deux bien », témoigne Mélanie.

« Quand la première est née, on travaillait tous les deux à temps plein, se souvient de son côté Coralie. Au début de notre expérience de parents, on devait souvent se dépêcher. Puis j'ai posé un congé parental. Je me disais que j'en aurais marre d'être toute la journée avec mes enfants, mais je me suis rendue compte que c'était plus facile d'être tout le temps avec eux. On vit ensemble, on partage les mêmes moments, on ralentit. » « On arrête de leur mettre la pression, de leur dire de se coucher tôt, de se lever tôt », témoigne aussi Jérémie. Les parents décrivent des enfants, qui, sortis des contraintes et horaires de l'école, sont moins fatigués, moins stressés, plus ouverts à leur environnement.

« Tout cela amène une confiance en la vie phénoménale. Ils sauront toujours se débrouiller », croit Jérémie. Car les questionnements sur ce choix de vie sont nombreux. Les enfants pourront-ils suivre des études supérieures ? Seront-ils correctement insérés dans la société par la suite ? « Ça dépend de quelle suite on veut. L'école nous prépare à obéir à un patron ! », commente Aurélie.

Léa, elle, a l'intention de passer le bac : « Peu à peu, je m'y mets. J'attends aussi d'avoir 18 ans pour être jeune fille au pair en Angleterre. » A-t-elle peur de ne pas pouvoir choisir son métier, ses éventuelles études ensuite ? « Pas le moins du monde ! » assure-t-elle. Sa mère reprend : « J'ai entendu dire que je gâchais la vie de ma fille. Qu'elle ne serait pas adaptée au système. Mais elle a énormément d'amis, de tous les âges ! »

Loin de rester à la maison, les enfants en instruction en famille sortent en fait beaucoup. Les parents multiplient les prétextes pour que les enfants puissent se rencontrer... et les adultes aussi. « Dès qu'on a franchi le pas, on s'est organisés pour se mettre en réseau, détaille Coralie. Aujourd'hui, nous sommes soixante-dix familles en lien sur la Lozère et l'Aveyron. Nous pensons que nos enfants sont confrontés à la société. Et être sociable ou pas, cela ne dépend pas de la scolarisation. » « On a confiance en nos enfants

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

La colère d'une maman d'Amilly après l'annonce de la fin possible de l'instruction à la maison

Publié le 09/10/2020 à 17h07 - Pascale Auditeau



Chaque jour, Virginie Vaussion fait cours à ses deux fils de 7 ans, dans leur maison d'Amilly.

© Pascale Auditeau

Comme d'autres familles, Virginie Vaussion et son mari ont choisi d'instruire leurs enfants à la maison. L'annonce d'Emmanuel Macron, le 2 octobre dernier, de limiter l'instruction à domicile, les a profondément bouleversés.

Le vendredi 2 octobre, aux Mureaux (Yvelines), le président de la République, Emmanuel Macron, détaillait son plan pour lutter contre les séparatismes. Le chef de l'Etat a notamment annoncé que l'instruction scolaire à domicile serait strictement limitée, à partir de la rentrée 2021, «aux impératifs de santé»: «J'ai pris une décision, sans doute l'une des plus radicales depuis les lois de 1882 et celles assurant la mixité scolaire entre garçons et filles en 1969.»

Rappelons que l'instruction est obligatoire pour les enfants de 3 à 16 ans et que jusqu'ici, les parents sont libres de scolariser leurs enfants dans un établissement ou d'assurer eux-mêmes l'instruction.

Cette annonce, Virginie Vaussion l'a littéralement prise en pleine figure. Quelques jours après, elle se dit encore choquée par une décision qu'elle estime d'une rare violence pour les familles qui ont choisi l'instruction à la maison.

Des contrôles qui peuvent désormais être inopinés

Cette habitante d'Amilly et son mari ont opté pour l'instruction en famille voilà déjà quelques années. Chaque jour, ses deux fils de 7 ans, Arthur et Jules, s'installent dans la pièce aménagée pour les cours. Comme tous les autres enfants, ils étudient le français, les mathématiques, les sciences naturelles ou l'anglais, à partir de cours travaillés et dispensés par leur mère.

«C'est un choix de vie. Nous avons choisi d'éduquer nos enfants sans punition, sans récompense, sans compétition ; ce n'est pas du tout une philosophie révolutionnaire. Instruire les enfants à la maison est un droit ; nous avons donc la liberté de faire autrement qu'en les envoyant à l'école», défend Virginie Vaussion.

«Je ne comprends pas cet amalgame fait entre radicalisation et instruction en famille. Nous sommes juste des gens normaux, qui ne faisons de mal à personne. Et nous ne vivons pas dans une bulle. Nos enfants ont des activités sportives et culturelles comme les autres, voient d'autres enfants...»

Pour cette mère de famille, les coups contre l'instruction à la maison se multiplient depuis quelques années. «La loi Blanquer pour une école de la confiance de juillet 2019 établit que des contrôles peuvent être faits de manière inopinée. Or, nous sommes déjà extrêmement contrôlés, ce qui est tout à fait normal. On la paye déjà cher, notre liberté : on paye des impôts, mais on n'a pas le droit à l'allocation de rentrée scolaire, ni aux centres de loisirs, et on est surcontrôlés.»

Comme le précise l'Amilloise, à chaque rentrée de septembre, les familles ont l'obligation de faire une déclaration sur l'honneur à l'inspecteur d'académie pour expliquer que leurs enfants seront scolarisés à la maison. Tous les deux ans, elles reçoivent également une visite des services de la mairie ; l'inspection académique se déplace aussi, afin de vérifier les motivations et la qualité pédagogique de l'enseignement prodigué aux enfants. «Le président de la République dit s'inquiéter de l'évolution du nombre d'enfants déscolarisés. Attention, déscolarisé n'est pas synonyme de non instruit ! Les chiffres ont augmenté car depuis 2 ans, l'instruction est rendue obligatoire dès 3 ans contre 6 ans auparavant. La situation sanitaire actuelle a aussi poussé des parents à instruire les enfants à domicile.»

Dans le Montargois, Virginie Vaussion a connaissance d'une trentaine d'enfants qui seraient scolarisés à la maison. Les familles, en contact les unes avec les autres, n'entendent pas abandonner ce droit que leur donne la loi Jules Ferry depuis 1882.

Elles souhaitent rencontrer le député Jean-Pierre Door très prochainement pour lui confier leurs craintes. «Nous ne nous laisserons pas faire ; c'est notre liberté qui est remise en cause», conclut Virginie Vaussion.

LE MONDE *diplomatique*

En finir avec quelques idées reçues sur la radicalisation

N'importe quel bavard a son idée arrêtée sur la « radicalisation » et sur le terrorisme. Désormais, il est possible de confronter toute cette glose à la réalité des dossiers instruits par la justice française. Et on découvre alors la place réelle qu'occupent l'échec scolaire, les réseaux sociaux, la volonté de provoquer, la sexualité, la religion dans le basculement de milliers de jeunes vers la violence.

Laurent Bonelli & Fabien Carrié - Septembre 2018

Les attentats qui frappent la France et l'Europe et le départ de plusieurs milliers de jeunes vers la zone irako-syrienne ont propulsé la « radicalisation » au centre du débat public. Ils ont aussi déclenché une effervescence institutionnelle d'une ampleur inusuelle. Des lois, des circulaires, des plans d'action, des financements spécifiques et des modules de formation mobilisant la police, la justice, les services sociaux, l'école, les prisons, la diplomatie, des acteurs communautaires et religieux ou encore les collectivités locales ont vu le jour en un court laps de temps. Des milliers d'agents consacrent désormais tout ou partie de leur activité à détecter, signaler, comptabiliser, surveiller, poursuivre ou prendre en charge des individus dont les comportements, les attitudes ou les actes ont été classés dans ce registre. Au point qu'un officier du renseignement souligne non sans malice : « Il y aura bientôt plus de gens qui vivent de la radicalisation que de radicaux. »

Cette mobilisation tout comme l'intérêt politique et médiatique pour le sujet ont donné lieu à une inflation d'ouvrages et d'articles dont il serait bien difficile d'établir le compte. Pourtant, rares sont ceux qui reposent sur de véritables enquêtes. Grâce à une convention passée avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), nous avons eu accès aux dossiers de 133 mineurs — 96 garçons et 37 filles — impliqués dans des affaires de terrorisme ou signalés pour radica-

lisation. Il s'agit d'abord de 68 jeunes qui ont été jugés ou qui vont l'être pour des départs en Syrie ou en Irak et des tentatives d'attentat sur le territoire français. À ceux-là s'ajoutent 65 mineurs condamnés pour apologie du terrorisme, ou suivis dans le cadre d'affaires pénales ou civiles ordinaires mais qui ont adopté des attitudes ou tenu des propos jugés inquiétants par les travailleurs socio-judiciaires. Les premiers représentent la quasi-totalité de ceux qui ont été poursuivis pour terrorisme entre 2012 et 2017. Les seconds ne constituent qu'un échantillon des neuf cents dossiers de ce type traités par la PJJ en juillet 2016, au moment de cette convention.

Ce contexte préoccupant invite à observer en premier lieu les dossiers de ceux qui ont tenté de rejoindre le conflit irako-syrien ou élaboré des projets d'attentat. Contrairement aux représentations communes, il ne s'agit pas de petits délinquants, déscolarisés et élevés dans des familles précarisées. Leurs parents, majoritairement des immigrés de première génération (venant principalement du Maghreb), ont tous en commun d'appartenir aux fractions stables des milieux populaires (ils sont plus volontiers ouvriers qualifiés ou artisans qu'ouvriers spécialisés) et d'avoir poussé leurs enfants à réussir scolairement afin de connaître une ascension sociale par procuration.

Cela se manifeste par une pression morale et par une bonne volonté culturelle flagrante envers l'école, mais aussi par des mécanismes extrêmement concrets pour faciliter cette réussite : chambre individuelle, bibliothèque, décharge des tâches domestiques. Cela passe également par un contrôle étroit des fréquentations, visant à mettre à distance le quartier et ses dangers en matière de délinquance ou de drogue. Enfin, cet investissement passe par le gommage des origines, qu'elles soient culturelles, religieuses ou liées à l'histoire familiale. Comme le résume le père de Foued (1) : « *La famille, c'est tout mon projet. Mon capital, c'est mes enfants. J'ai fait ce qu'avait fait mon père. Il disait : "Grâce à l'école, vous allez devenir des hommes. Le point financier, c'est mon problème ; le vôtre, c'est l'école." C'est pour ça que je crois qu'il faut sécuriser le milieu. Je suis délégué de parents d'élèves, comme ça je sais ce qui se passe à l'école. Je suis aussi représentant des locataires, comme ça je sais ce qui se passe dans le quartier, et aussi membre de l'association qui gère le culte.* »

Cette protection — certains rapports parlent de « cloche parentale » — fonctionne assez bien dans un premier temps : la plupart de ces jeunes sont de bons élèves du primaire au collège. Mais l'entrée au lycée change la donne. Une grosse moitié d'entre eux accèdent aux filières générales, dans lesquelles ils découvrent un univers social assez différent de celui du collège. Dans les quartiers populaires, les normes, les sociabilités et les manières d'être circulent en effet largement entre l'intérieur et l'extérieur des établissements, produisant un entre-soi protecteur. En revanche, le lycée, généralement en centre-ville, mélange les groupes sociaux, et les élèves des milieux populaires n'y sont plus à leur avantage. Ils perdent la protection du groupe et sont confrontés à une intensification de la compétition scolaire pour laquelle ils sont moins bien armés que leurs camarades (2).

Cela se traduit par une baisse de leurs résultats (ils deviennent moyens, voire médiocres) et par de multiples petites brimades et humiliations, tant de la part des enseignants (sous la forme de commentaires oraux, d'appréciations écrites) que de celle des autres élèves, qui font volontiers bloc contre ces nouveaux venus. Ainsi, les camarades de Hamza, seul Arabe de sa classe, l'appellent en riant « *le kamikaze* » ou « *le terroriste* ». Les dossiers foisonnent de ces multiples railleries, qui sont en réalité des jugements sociaux, doublés parfois de jugements raciaux. Le registre de la rigolade permet des formes de disqualification difficiles à verbaliser autrement, sous peine d'afficher un racisme social, ou un racisme tout court. Ces vexations quotidiennes fabriquent une exclusion du groupe scolaire dominant, qu'Amin résume par la formule : « *Je ne trouvais pas ma place.* » Proches des jeunes des milieux populaires inscrits dans les filières d'élite étudiés par le sociologue Paul Pasquali, ceux observés ici semblent avoir manqué de ces petites choses, apparemment anodines, qui leur permettent de « passer les frontières sociales » : l'appui et les encouragements d'un professeur, des notes un peu plus élevées qui les distinguent du reste de la classe, la possibilité encore de faire corps et de se regrouper avec des lycéens issus des mêmes milieux qu'eux (3).

Pas de marionnettistes omnipotents

En raison des sanctions de l'univers scolaire, ils ne peuvent endosser la mission d'ascension sociale qui leur a été confiée par leurs parents, sans pour autant pouvoir la renier (en s'intégrant dans le monde des bandes, de la délinquance et de la consommation de stupéfiants, par exemple), à cause des dispositions qui ont été forgées tout au long de leur enfance pour mener à bien ce projet (ascétisme, appétence pour l'étude). Incapables de remplir le rôle que l'on attendait d'eux et portés par cette expérience à remettre en question l'école et la famille simultanément, ils vont trouver dans le djihadisme un

vecteur pour porter la critique. Cette idéologie est indissolublement religieuse et politique. Elle propose une relecture des textes sacrés aux autres acteurs du champ religieux musulman, mais entend également agir temporellement sur les sociétés dans lesquelles elle se déploie.

La construction d'un État « islamique » comme les attentats perpétrés dans un certain nombre de pays ne relèvent pas seulement d'une quête spirituelle visant à préparer le règne de Dieu : cela traduit aussi un projet politique qui prend symboliquement et physiquement pour cible les gouvernements, les institutions et certains groupes (les « mécréants », les « juifs », les « homosexuels », les « mauvais musulmans »). Dans les dossiers étudiés, cette idéologie apparaît comme une solution commode pour condamner dans un même mouvement le modèle parental, qui serait contaminé par les valeurs de la société d'accueil dans son investissement scolaire, dans son matérialisme, dans son refus des origines (qu'elles soient culturelles ou religieuses), et le modèle républicain incarné par l'école. L'échec n'en est désormais plus un. Il se transmue en choix délibéré de la fidélité à une communauté idéale, qui incarnerait une pureté originelle, tant du point de vue de ses valeurs que de ses pratiques.

Ce processus est graduel et collectif. Coupés des sociabilités de rue par le contrôle familial, exclus de celles qui se développent ordinairement au lycée, ces jeunes recherchent d'abord des « gens comme eux » avec lesquels nouer des relations. Cette quête emprunte des voies diverses — et pas nécessairement exclusives —, de la création d'un petit groupe à l'école ou dans le quartier à la recherche sur les réseaux sociaux, en passant par l'exploration des relations familiales (cousins, cousines, oncles, tantes, etc.) ou la fréquentation de lieux de culte et d'associations culturelles ou sportives. Yamin et Aïssa sympathisent ainsi en classe d'espagnol et s'échangent des vidéos sur la Syrie récoltées sur YouTube (« avec des civils

qui se faisaient torturer »), avant de décider, quelques mois plus tard, d'y partir ensemble. Mehmet se tourne vers deux amis qu'il conserve depuis l'enfance. Lorsque ses parents le laissent sortir, ils parlent de religion, puis de la Syrie. Quant à Nisrine, elle évoque un « repli social » et un renouveau de ses relations sur Internet, choisies en fonction de leur intérêt pour la religion.

La mise en commun des expériences et la convergence des affinités limitent le découragement, favorisent le regroupement et facilitent la prise de conscience. « *J'ai discuté avec des gens ayant les mêmes difficultés que moi* », résume ainsi Fabienne, une jeune femme poursuivie pour tentative d'attentat et de départ en Syrie.

Néanmoins, le fait que deux jeunes qui fréquentent la même école ou se sont rencontrés grâce à Facebook s'aperçoivent qu'ils partagent un sentiment de déclassement ne suffit pas, et de loin, à leur fournir une grille de lecture cohérente de leur propre situation. Il faut pour cela qu'ils entrent en relation avec des tiers plus aguerris idéologiquement, qui jouent un rôle-clé pour politiser leurs désajustements scolaires et familiaux en les reliant à d'autres événements (de l'histoire aux relations internationales) et en instaurant des chaînes de causalité qui les expliquent.

Les noms de certains, que l'on croise dans la plupart des dossiers, sont connus, comme M. Omar Omsen ou Rachid Kassim, souvent présentés comme les principaux recruteurs francophones. Ils offrent une intelligibilité aux expériences (scolaire, familiale, sociale, en matière de racisme, d'islamophobie) des jeunes auxquels ils s'adressent, à partir d'explications puisées dans les divers courants de la nébuleuse djihadiste. « *On pouvait lui poser n'importe quelle question*, résume Foued au sujet de M. Omsen, *il avait réponse à tout.* » Ils vont également leur fournir l'accès à des discours, des textes, des films et des brochures per-

mettant d'étayer leurs dires, voire des conseils pratiques, depuis des techniques de sécurité jusqu'à des itinéraires, des contacts et même des financements. Progressivement, la densification des relations physiques et numériques donne une cohérence aux petites communautés en train de se former. Les plus modérés, les moins convaincus, les tièdes s'en détachent progressivement. Au contraire, les autres fortifient leurs convictions et en viennent à partager une vision du monde de plus en plus proche. « *J'ai arrêté de parler avec des gens qui ne pensaient pas comme moi* », explique ainsi Nisrine, devenue par la suite administratrice de la chaîne Dine Al-Haqq sur l'application Telegram. Par paliers successifs, le groupe se restreint et réunit des individus de plus en plus semblables dans leurs comportements et leurs modes de pensée. La coupure qui s'instaure par ailleurs renforce les liens affectifs en son sein. Les pairs deviennent « *des autres moi* », comme le raconte Morgane, envers lesquels on ressent une loyauté et parfois de l'amitié.

La force de ces petits groupes affinitaires est décisive pour comprendre les passages à l'acte. Le substrat intellectuel fourni par des individus comme Kassim ou M. Omsen ou les savoir-faire qu'ils mettent à disposition ne suffiraient pas à expliquer l'engagement. Ils ne sont pas les marionnettistes omnipotents que se plaisent à décrire certains analystes. La distance physique et le caractère intermittent des relations qu'ils entretiennent avec les jeunes étudiés ne leur permettent pas de les contraindre à agir ni de contrôler l'usage que ces derniers font de l'idéologie qu'ils professent. Ils offrent des raisons d'agir et des modes d'action, mais la manière dont les jeunes s'approprient leurs enseignements leur échappe.

Ainsi, la *hijra* — l'exil en terre d'islam — en Syrie exerce un attrait considérable sur la plupart d'entre eux. La construction concrète, sur un territoire déterminé, d'une organisation sociale

et politique conforme à des préceptes et des normes définis par leurs promoteurs comme « *véritablement islamiques* » donne à la situation le statut d'une utopie, à l'avènement de laquelle ils veulent participer (4). « *C'est là que ça se joue !* », explique par exemple Nazim avec effusion.

L'horizon syrien apparaît ainsi riche de promesses inaccessibles en France pour ces mineurs. L'expérience est parée de toutes les vertus, dotée de la capacité de régler dans un même mouvement tous leurs problèmes : l'autonomie vis-à-vis des parents (avec lesquels on veut mettre de la distance), les questions matérielles de logement et de salaire (toujours délicates en milieu populaire), le sens de la vie (le dévouement à la communauté et à la cause lui donnant une autre portée), les relations entre groupes sociaux (devenant miraculeusement confraternelles dans la religion) et même la sexualité (désormais dépouillée des relations de compétition). De la même manière, et compte tenu de leurs dispositions scolaires, ces jeunes se montrent assez enthousiastes à l'idée de devenir à leur tour des petits intellectuels militants, à l'image de Saïd, qui se définit comme un « *moudjahid du clavier* » et souhaite contribuer à diffuser la cause à laquelle il croit.

En revanche, ils semblent moins partants pour commettre des attentats. Nombreux sont ceux qui se réjouissent des attaques qui ont été perpétrées sur le territoire français et qui parlent d'en mener eux-mêmes. Mais l'examen de leurs dossiers judiciaires permet de constater — à quelques exceptions près — que leurs projets présentent un haut niveau d'impréparation, voire d'irréalisme. À la différence de certains de leurs homologues, précocement engagés dans la délinquance, leur socialisation ne les a guère préparés à manier des armes, ni même à savoir où s'en procurer. Ainsi, lorsque Linn explique qu'elle comptait acheter des kalachnikovs et

des ceintures d'explosif afin de « *prendre pour cible des lieux le plus fréquentés possible* », elle semble bien incapable de savoir où les chercher.

Cela ne veut pas dire qu'ils soient incapables de passer à l'action. La commission d'un attentat comme le départ effectif en Syrie doivent ainsi beaucoup aux effets d'entraînement observables à l'intérieur des petits groupes affinitaires, dans lesquels il faut en permanence tenir sa place et démontrer sa loyauté. Ils apparaissent également comme la conséquence non voulue de réponses institutionnelles qui provoquent des dynamiques d'escalade. Ainsi, l'opposition croissante du personnel enseignant et administratif de son collège face à l'attitude jugée prosélyte et revendicatrice de Matthis, de même que la perquisition de son domicile et l'assignation à résidence qui l'a suivie ont contribué à ce que l'adolescent mette sur pied un projet d'attaque qui aurait pu s'avérer meurtrière. De la même manière, Yamin part en Syrie après qu'un policier lui a annoncé qu'il risquait dix ans de prison dans une petite affaire de bagarre scolaire.

Un second résultat saillant de cette enquête surprendra sans doute les lecteurs habitués à la glose des experts les plus alarmistes. À l'exception des cas étudiés ci-dessus, l'essentiel des comportements classés sous l'étiquette « radicalisation » par les professionnels de la justice n'entretiennent guère de lien autre que discursif avec le djihadisme. L'écrasante majorité des mineurs signalés ne sont pas porteurs d'un projet idéologique et ne prétendent pas faire advenir un ordre social, politique et symbolique alternatif à celui dans lequel ils vivent. Dans une actualité marquée par des attentats meurtriers et par l'inquiétude publique qu'ils suscitent, ils adoptent des postures et des discours empruntés au répertoire djihadiste dans les interactions avec leurs familles, leurs pairs et les organisations d'encadrement de la jeunesse — de la police à l'école, en passant par

les services sociaux et judiciaires. Cet usage leur permet notamment de déstabiliser les adultes auxquels ils sont confrontés.

Le cas de Bryan, mineur condamné à une mesure de liberté surveillée préjudicielle (LSP) pour des faits de délinquance, illustre bien cette dynamique. Dans ce cadre, il participe au sein de l'unité éducative d'activités de jour (UEAJ) à un atelier de création vidéo sur le thème du respect entre les garçons et les filles. En entrant dans le théâtre où se déroule l'atelier, il lance : « *C'est comme le Bataclan, ici.* » Puis, dans la réunion préparatoire avec l'équipe de tournage, il adopte un discours « inadapté et irrespectueux » à l'encontre des femmes présentes, avant de lâcher : « *Il faut brûler le théâtre.* » Comme nous le raconte Arnaud, le responsable de l'UEAJ, « *finalement, il vient quand même. Il ne met pas le feu au théâtre, mais il s'en prend à une des réalisatrices, qui participe à l'équipe de professionnels pour faire des courts-métrages. Il lui a dit clairement : "Toi, je vais t'égorger !" Et après, il dit : "Non, mais je rigole, ce n'est pas vrai", mais elle n'est pas du tout en sécurité avec ce jeune-là. Il finit quand même le projet avec nous. Il est un peu bizarre dans son comportement, il est un peu fuyant, mais en même temps provocateur. Il se cherche. Il nous dit aussi qu'il est "fiché S", qu'il est un terroriste, qu'il est un fou... ».*

Ce registre permet d'abord à Bryan de prendre le contre-pied des attentes explicites de l'institution en termes de comportement et de discours, par exemple en dévaluant et en menaçant des femmes dans un atelier portant sur l'égalité entre les sexes. Ensuite, il « grandit » le mineur en laissant planer le doute sur sa dangerosité potentielle (« je vais t'égorger », « je suis "fiché S" », « je suis un terroriste »), même si celle-ci ne repose sur aucun élément concret et qu'elle est exprimée de manière trop ostentatoire pour sembler complètement crédible. Mais le résultat reste à son avantage : il a complètement désorganisé l'atelier et accaparé l'attention.

Les propos choquants qu'ont pu tenir des élèves après les attentats de janvier puis de novembre 2015 relèvent de la même logique. Dans un contexte marqué par des injonctions politiques et institutionnelles à se solidariser avec les victimes, tenir des propos outranciers constitue une option facile pour récuser une institution qui les rejette. Comme le résume Cynthia, une éducatrice, « *pour un gamin, arborer l'identité de Daech, cela peut faire aussi partie d'une construction identitaire, cela peut faire partie d'une forme de provocation. Parce que aujourd'hui c'est le truc le plus sensible. Un jeune vient en entretien : "Vous ne me connaissez même pas. Moi, je suis pire que Daech !" Forcément, c'est la chose qui fait peur* ».

Le caractère stratégique de ces attitudes, dont le fondement est d'ébranler l'autorité des adultes à l'école, dans le travail éducatif ou dans la famille, ne doit pas être sous-estimé. Celles-ci représentent l'écrasante majorité des situations signalées auprès de la PJJ, mais probablement aussi du numéro vert Stop djihadisme, des cellules de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF) des préfectures ou des instances propres aux services sociaux et à l'éducation nationale. Non seulement elles ne sont pas un marchepied vers l'action violente, mais elles trouvent au contraire leur raison d'être dans une volonté de susciter une réaction chez ceux vers lesquels elles sont dirigées. En d'autres termes, l'essentiel des comportements enregistrés aujourd'hui en France sous le label « radicalisation » ne constituent pas des « signaux faibles » de djihadisme, mais plutôt les manifestations éclatantes d'une défiance envers des familles ou des institutions.

Qu'il s'agisse d'un cri de révolte ou d'un engagement idéologique consécutif à une impossibilité d'endosser un rôle attendu, on perçoit les bénéfices de revenir — un peu à la manière d'Émile Durkheim dans son étude des détermi-

nants du suicide (5) — sur les logiques sociales qui forment le socle de certains comportements. Cela permet d'abord de dissiper l'illusion qu'il existerait *une* radicalité, fût-elle djihadiste, marquée seulement par des différences de degré et que traduisent parfois jusqu'à la caricature les « échelles de radicalisation » et leur code couleur, du vert au rouge. Accepter que la provocation et l'engagement ne relèvent pas des mêmes dynamiques, c'est se donner les moyens de calibrer les réponses publiques et d'éviter de surréagir à des propos ou à des attitudes certes choquants, alors que c'est précisément ce qui est recherché.

Étudier les logiques à l'œuvre permet ensuite de faire un pas de côté par rapport à la quête illusoire de *profils de « radicaux »*. Ce n'est pas parce que des gens ont des propriétés sociales ou des expériences similaires qu'ils feront la même chose. Le désajustement entre les aspirations des jeunes étudiés et les verdicts de l'école est apparu central dans l'enquête. Mais ce mécanisme reste banal : psychiatres et psychologues y voient la cause de nombreux cas d'anxiété, d'abattement, de déprime, d'automutilations, de tentatives de suicide ou d'anorexie qu'ils ont à traiter. L'engagement djihadiste peut constituer un autre type de réaction, mais qui demeure très exceptionnel. Il ne concerne que soixante-huit mineurs, soit un élève du second degré sur cent mille en 2017.

En outre, les attentats récents comme les procès pour les retours de Syrie ou d'Irak montrent que des jeunes ayant connu des trajectoires familiales plus chaotiques et au casier judiciaire fourni peuvent également être impliqués (6). Ils sont néanmoins un peu plus âgés que leurs homologues étudiés ici. Ce décalage s'explique sans doute par le fait que ces derniers perçoivent l'engagement djihadiste — et l'expérience syrienne en particulier — comme la seule solution à court terme à l'effondrement

d'un projet de vie totalisant dans lequel ils étaient investis corps et âme. En revanche, ceux qui appartiennent au monde des bandes et de la délinquance semblent avoir besoin d'un peu plus de temps pour épuiser les options qu'ils ont à leur disposition. L'exemple d'Amedy Coulibaly, l'un des auteurs des attentats de janvier 2015, est significatif. Comme le souligne Fabien Truong, c'est sans doute la combinaison d'une usure de la rue — où, pour maintenir sa place et son prestige, il doit enchaîner les braquages — et de la confrontation répétée aux forces de l'ordre et à la justice qui explique comment sa trajectoire a pu s'infléchir vers la radicalité violente (7). De la même manière, la volonté d'effacer le passé — par une renaissance que vient consacrer jusqu'au changement de nom —, de se mettre à l'abri de poursuites policières et pénales, l'émulation entre copains, la soif de trouver un sens plus profond à l'existence sont autant de raisons du départ vers la Syrie ou l'Irak de nombre de jeunes qui ont connu des carrières délinquantes.

À rebours des fantasmes d'un profilage qui permettrait de prédire des passages à l'acte, les sciences sociales permettent au moins de les comprendre. Et cette compréhension ne constitue pas une « excuse sociologique » ou une insulte à l'égard des victimes, comme le disent un peu rapidement certains responsables politiques. Ainsi que l'apprend douloureusement le frère survivant de l'histoire des trois pêcheurs prisonniers d'une tempête contée par Edgar Allan Poe, pour espérer sortir indemne du maelström, il faut d'abord accepter d'en étudier calmement les manifestations et les logiques de fonctionnement (8). C'est à ce prix que l'on peut éclairer l'action institutionnelle et s'assurer qu'elle ne va pas aggraver les phénomènes qu'elle entend combattre, par exemple en fabriquant inutilement des catégories de suspects.

Laurent Bonelli & Fabien Carrié

Respectivement maître de conférences en science politique à l'université Paris Nanterre et chargé de recherche au Fonds de la recherche scientifique (FRS- FNRS) belge, auteurs de l'ouvrage *La Fabrique de la radicalité. Une sociologie des jeunes djihadistes français*, Seuil, Paris, à paraître le 6 septembre 2018.

(1) Les prénoms ont été modifiés afin de garantir l'anonymat des personnes concernées.

(2) Stéphane Beaud, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, Paris, 2002.

(3) Paul Pasquali, *Passer les frontières sociales. Comment les « filières d'élite » entrouvrent leurs portes*, Fayard, Paris, 2014.

(4) Lire Laurent Bonelli, « Des brigadistes aux djihadistes, combattre à l'étranger », *Le Monde diplomatique*, août 2015.

(5) Émile Durkheim, *Le Suicide*, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », Paris, 2013 (1re éd. : 1897).

(6) Lire Laurent Bonelli, « Les chemins de la radicalisation », *Le Monde diplomatique*, février 2015.

(7) Fabien Truong, *Loyautés radicales. L'islam et les « mauvais garçons » de la nation*, La Découverte, 2017.

(8) Edgar Allan Poe, *Une descente dans le maelström et autres histoires extraordinaires*, Regards et lectures, Meudon, 1995.

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

- ▶ Philippe Bongrand, Dominique Glasman, 2018, *Instruction(s) en famille. Explorations sociologiques d'un phénomène émergent*. Revue française de pédagogie 2018/4 n°205
- ▶ Isa Lise, 2016, *L'école à la maison: des pistes pour apprendre autrement*
2017, *Faire l'école à la maison: connaître le cadre légal, les outils disponibles et l'organisation à mettre en place à la maison*
- ▶ Charlotte Dien 2013, *Instruire en famille*
- ▶ Eve Herrmann, 2017, *Grandir librement*
- ▶ Bernadette Nozarian, 2017, *Apprendre sans aller à l'école. Choisir le homeschooling*
- ▶ Mélissa Plavis, 2017, *Apprendre par soi-même, avec les autres, dans le monde : l'expérience du unschooling*
- ▶ Thierry Pardo, 2015, *Une éducation sans école*
- ▶ Catherine Gueguen, 2015, *Pour une enfance heureuse : repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes du cerveau*
- ▶ Olivier Reboul, 2010, *Qu'est-ce qu'apprendre?*
- ▶ Charlotte Mason, 2017, *A philosophy of education*
- ▶ Maria Montessori, 2017, *Les étapes de l'éducation*
2010, *L'esprit absorbant de l'enfant*
2007, *L'enfant dans la famille*
- ▶ Alan Thomas, 1998, *Educating Children at Home*
- ▶ Alan Thomas et Harriet Pattison, 2013, *À l'école de la vie : les apprentissages informels sous le regard des sciences de l'éducation*
- ▶ Harriet Pattison, 2016, *Rethinking learning to read*
- ▶ John Holt, 2014, *Les apprentissages autonomes*
2012, *Apprendre sans école*
1995, *How children learn*
1990, *Learning all the time*
- ▶ Sylvie Martin Rodriguez, 2008, *Les dix plus gros mensonges sur l'école à la maison*
- ▶ Peter Gray, 2020 *How children acquire « academic » skills without formal instruction*
2016, *Libre pour apprendre*
<https://psychologytoday.com/blog/freedom-learn>
- ▶ Pam Laricchia, 2014, *Libre d'apprendre : cinq idées pour vivre le unschooling dans la joie*
2014, *Life through the lens of unschooling, a living joyfull companion*
<https://livingjoyfully.ca/>
- ▶ Bernard Collot, 2013, *La pédagogie de la mouche*
2013, *Chroniques d'une école du troisième type*
<https://education3.canalblog.com/>
- ▶ Ken Robinson, 2016, *Creative schools : revolutionizing education from the ground up*
2010, *The element : how finding your passion changes everything*
https://www.ted.com/talks/ken_robinson_says_schools_kill_creativity
- ▶ Jean-Pierre Lepri, 2013 *La fin de l'éducation ? Commencements...*
- ▶ André Stern, 2014, *Semeurs d'enthousiasmes. Manifeste pour une écologie de l'enfance*
2011, *...et je ne suis jamais allé à l'école*
2017, *Jouer : faisons confiance à nos enfants*
- ▶ Howard Garner, 2008, *Les intelligences multiples*

- ▶ Cross, Jay, 2006, *Informal learning rediscovering the natural pathways that inspire Innovation and Performance*
- ▶ Claudia Renau, 2012, *L'apprentissage informel expliqué à mon inspecteur*
- ▶ Colley, Hodkinson, Malcom, 2003, *Understanding informality and formality in learning*
- ▶ Carliner Saul 2012, *Informal learning basics*
- ▶ Philippe Meirieu, 2017, *Apprendre...oui, comment*
- ▶ Gérard Hüther, 2019, *Tous les enfants sont doués*
- ▶ Marlène Martin, 2009, *Apprendre à lire en famille*
- ▶ Céline Alvarez, 2016, *Les lois naturelles de l'enfant* <https://www.celinealvarez.org/inspirations>
- ▶ Conseil National d'Évaluation du Système Scolaire (Cnesco), 2016, Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ?
- ▶ Caro P., 2018, *Éducation et Territoires : Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-Mer*. Cnesco
- ▶ OECD, 2018, Série de Rapports Pisa : https://www.oecd-ilibrary.org/education/pisa_19963785
- ▶ Angélique del Ray, 2013, *À l'école des compétences*
- ▶ Béatrice Sauvageot, 2015, *Adieu la dyslexie*
- ▶ Onald D; Davis, 2012, *Le don de la dyslexie*
- ▶ Brigitte Gosselin, 1998, *Surdoué et échec scolaire*
- ▶ Barbara Abdelilah-Bauer, 2015 (3^e édition), *Le défi des enfants bilingues*
- ▶ I.N.S.H.E.A., 2013, *Phobie scolaire ou peur d'apprendre*, La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation 2013/2 N°62
- ▶ Peter Gumbel, 2015, *Ces écoles pas comme les autres*
- ▶ Alexander S. Neill, 1970, *Libres enfants de Summerhill*
- ▶ Fatma Bouvet de la Maisonneuve, 2014, *Enfants et parents en souffrance*

Quelques films documentaires

- ▶ Hélène Douay, 2020, *Uniques*
- ▶ Cécile Faulhaber, 2018, *L'autre connexion*
- ▶ Izia Gourmelon, 2018, *Des voix hors école* (mis en disposition sur YouTube par la jeune réalisatrice elle-même) : <https://www.youtube.com/watch?v=tj-4YGmOSCg&fbclid=IwAR2jgbMi-JYNQndtJ2Ap2yKZmHkLAKFbmmIMjTP-YtBfJJpY-Q7OGZKzBE8Ec>
- ▶ Agnès Fouilleux, 2017, *Être plutôt qu'avoir*
- ▶ Anne Barth, 2017, *L'arbre de l'enfance*
- ▶ Alexandre Mourot 2017, *Le maître est l'enfant*
- ▶ Judith Grumbach, 2016, *Une idée folle*
- ▶ Clara Bellar, 2015, *Être et devenir*
- ▶ Hippolyte Labourdette, 2015, TEDx Talks - *Et si on renvoyait les valeurs de l'école* : <https://www.youtube.com/watch?v=84mHoLjBpVA>
- ▶ Erwin Wagenhofer, 2014, *Alphabet*
- ▶ German Doin, 2013, *L'éducation interdite*

Quelques podcasts

- ▶ Interview de Freddy, qui n'a pas scolarisé ses trois filles : http://www.darons.fr/freddy?fbclid=IwAR-3fbADA5NqoU54wgXiiVCJzIG-6a7d64b_kIG-DE4IbSVaOA0JcbThipzX4
- ▶ Interview d'Ayla, adolescente qui n'est jamais (ou presque) allée à l'école : <http://www.madmoizelle.com/podcasts/temoignage-apprentissage-libre>
<http://www.madmoizelle.com/interview-apprentissage-libre-841583>
- ▶ Discussion avec André Stern auteur : <https://radiopublic.com/patriarcat-6BaQxq/s1!b7ace>